TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉi
AVANT-PROPOS
CHAPITRE A : INTRODUCTION A.1 Antécédents A.2 Objectifs et aperçu A.3 Aperçu de l'industrie porcine au Danemark et aux Pays-Bas A.3.1 Le Danemark : production et exportations actuelles A.3.2 Les Pays-Bas : production et exportations actuelles A.3.3 Danemark et Pays-Bas : évolution de la production et des exportations A.4 Évolution de la politique agricole du Danemark et des Pays-Bas 1 A.4.1 Les débuts 1 A.4.2 La politique agricole après la Seconde Guerre mondiale 1 A.4.3 Répercussions des décisions antérieures de la politique agricole 1 politique agricole
CHAPITRE B : L'INDUSTRIE PORCINE DU DANEMARK B.1 Introduction B.2 Structure de l'industrie B.2.1 Caractéristiques générales des exploitations agricoles B.2.2 Évacuation des lisiers B.2.3 Structure de l'industrie porcine B.2.4 Prix et classement B.2.5 Marchés et exportations B.3 Critères de mesure du rendement de l'industrie B.3.1 Croissance de la production B.3.2 Croissance des exportations B.3.3 Intensification de la concurrence B.3.4 Coûts de production des éleveurs B.4.1 Compétitivité des coûts et compétitivité des produits B.4.2 Coût des facteurs B.4.3 Évolution de la demande B.4.4 Structure, liens et stratégies du secteur B.5 Résumé 4 B.5 Résumé
CHAPITRE C : L'INDUSTRIE PORCINE DES PAYS-BAS

Table des matières

C.3 Critères de mesure du rendement de l'industrie C.3.1 Croissance de la production C.3.2 Croissance des exportations C.3.3 Intensification de la concurrence C.4 Facteurs de compétitivité C.4.1 Aperçu C.4.2 Coût des facteurs C.4.3 Évolution de la demande	57 58 60 60 60
C.4.4 Structure, liens et stratégies du secteur	64
C.4.5 Politiques gouvernementales	
C.5 Résumé	/5
CHAPITRE D : INSTITUTIONS ET POLITIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE D.1 Institutions	77 77 78
CHAPITRE E : POSITION CONCURRENTIELLE DES INDUSTRIES DANOISE ET IÉERLANDAISE	85
E.1 Introduction	85 85
CHAPITRE F : RÉSUMÉ, CONCLUSIONS ET ENJEUX Résumé Forces Faiblesses Possibilités Menaces Conclusions Enjeux	105 106 107 109 110 112
BIBLIOGRAPHIE	119

Liste des tableaux

1	Indicateurs structurels de l'industrie procine du	0
2	Danemark et des Pays-Bas, 1980-1995	
2	Exportations danoises et néerlandaises de viande de porc - 1980, 1992	
3	Exportations danoises et néerlandaises de bacon - 1980-1992	
4	Exportations danoises et néerlandaises de porcs vivants - 1980-1992	12
5	Caractéristiques générales des exploitations porcines danoises selon l'ampleur des	4.0
	troupeaux - 1970-1994	
6	Nombre d'entreprises et d'usines d'abattage au Danemark, 1962-1994	20
7	Nombre de porcs abattus par les principales entreprises	20
0	d'abattage du Danemark, 1994	20
8	Exportations danoises de viande de porc vers les principaux	
_	pays importateurs, 1994	24
9	Composition et destination des exportations danoises de porcs vivants	٥-
10	et de produits du porc, 1994	25
10	Composition des exportations danoises de porcs vivants et	•
	de produits du porc, 1979-1990	28
11	Importations américaines et japonaises de viande de porc en	•
	provenance de certain pays, 1994	28
12	Coûts d'élevage des porcs au Danemark, 1993-1994	32
13	Nombre d'usines d'abattage de porcs aux Pays-Bas, 1994-1995	54
14	Part des importations françaises, allemandes et italiennes de viande	
	de porc et de porcs vivants et provenance de certain pays, 1980-1990	59
15	Dépenses afférentes à l'enseignement de l'agriculture aux Pays-Bas, 1993	70
Liste	e des graphiques	
1	Exportations mondiales de viande de porc, part de	
	marché de certains pays, 1970-1995	. 2
2	Exportations mondials de viande de porc, part de marché du	
	Danemark et Pays-Bas, 1970-1996	
3	Exportations de viande de porc de certain pays, 1970-1995	. 3
4	L'industrie du porcine du Danemark, 1994	
5	L'industrie du porcine des Pays-Bas, 1994	. 6
6	L'abattage des porcs et la production de viande procine au	
	Danemark et aux Pays-Bas, 1970-1996	. 9
7	Taux de déduction selon le poids de carcasses	
8	Taux de bonification et de déduction selon le pourcentage de viance	23

RÉSUMÉ

Les industries porcines du Danemark et des Pays-Bas sont d'excellentes exportatrices. Les Pays-Bas sont principalement les fournisseurs de plusieurs autres pays de l'Union européenne. Quant au Danemark, il approvisionne non seulement les autres pays de l'Union, mais aussi des pays plus éloignés. Même si les bases de ce succès ont depuis longtemps été jetées grâce aux bas prix de l'alimentation du bétail dont profitaient les producteurs, l'industrie porcine a continué de se transformer afin de prendre avantage de l'expansion du marché d'exportation. Les industries du Danemark, et plus spécifiquement celles des Pays-Bas, se caractérisent par des institutions bien adaptées à la coordination verticale, ce qui aide à répondre aux besoins du marché. Les mesures frontalières protègent contre les importations à faibles prix et compense pour les prix élevés de plusieurs intrants, mais cette protection n'a pas pour autant incité l'industrie à s'asseoir sur ses lauriers. Les responsabilités de plusieurs activités à l'échelle de l'ensemble de l'industrie, telles que la recherche et le contrôle de la qualité, reposent en grande partie entre les mains de l'industrie plutôt qu'entre celles du gouvernement. Les investissements dans la recherche et la technologie, de concert avec la rationalisation rapide de la structure agricole et des industries de transformation, permettent aux industries danoise et néerlandaise de consolider leur avance en tant qu'exportatrices de porc capables de satisfaire les besoins actuels et futurs du marché. Les industries d'exportation du porc d'autres pays pourraient tirer plusieurs avantages en unissant leurs forces à celles des chaînes de fournisseurs du Danemark et des Pays-Bas.

AVANT-PROPOS

Nous avons réalisé la présente étude de l'industrie porcine danoise et néerlandaise dans le but d'apporter des éléments utiles à l'élaboration des politiques gouvernementales et des stratégies sectorielles au Canada. Comment le contexte stratégique et institutionnel, ailleurs dans le monde, stimule-t-il la compétitivité de ces industries? En quoi les modèles danois et néerlandais sont-ils des exemples à suivre? Existe-t-il des modèles qui conviennent mieux à la situation canadienne?

Nous avons adopté la méthode exposée dans le document de travail 3-93 de la Direction des politiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, qui a été publié en juin 1993 sous le titre : « Cadre pour l'analyse et la compétitivité du secteur agroalimentaire ». Nous avons puisé une bonne partie de nos données dans des publications ou nous les avons obtenues auprès d'organismes sectoriels danois et néerlandais, ainsi que dans des travaux réalisés sous l'égide du programme "Excellence in the Pacific Research Institute" de l'Université de Lethbridge.

Plusieurs études récentes se penchent sur les préoccupations de l'industrie porcine canadienne, notamment Sparks Companies, Inc. (1993) et Klein et al. (1995). C'est pourquoi nous ne traitons pas ici de questions qui n'intéressent que le Canada.

Lars Brink et Jamie Oxley font partie de la Direction de l'analyse économique et des stratéguque, de la Direction générale des politiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Marc McCarthy oeuvre au sein de la Direction générale de l'examen du même ministère. Jill E. Hobbs fait partie du personnel de la Faculté d'administration et William A. Kerr de celui de la Faculté des Sciences économiques de l'Université de Calgary. Kurt K. Klein, enfin, oeuvre au sein de la Faculté des Sciences économiques de l'Université de Lethbridge.

Nous aimerions remercier Susan Clause pour son professionnalisme et son travail minutieux dans la préparation du rapport pour fin d'imprimerie.

CHAPITRE A: INTRODUCTION

A.1 Antécédents

Notre étude a pour but de mieux faire comprendre la structure de l'industrie porcine du Danemark et des Pays-Bas et d'expliquer comment, dans chacun de ces pays, les politiques gouvernementales et l'environnement institutionnel ont influencé son rendement. Nous avons choisi les industries danoise et néerlandaise en raison de leur grand intérêt pour l'exportation, ainsi que de l'ampleur de leur part de certains marchés étrangers, au chapitre des animaux vivants comme de la viande¹.

Le Danemark et les Pays-Bas totalisaient respectivement 2 et 2,1 p. 100 de la production mondiale de viande de porc² en 1995 et, réunis, 21 p. 100 de celle des 15 pays membres de l'Union européenne. Au sein de celle-ci, ils étaient également à l'origine de 65 p. 100 du commerce de cette denrée. Hormis ces échanges internes, le Danemark a réalisé pas moins du cinquième et les Pays-Bas entre 2 et 3 p. 100 des exportations à l'échelle mondiale.

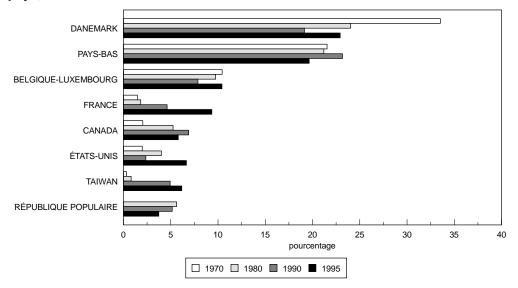
Tous deux conservent une part considérable des marchés d'exportation depuis quelques dizaines d'années, malgré l'apparition de plusieurs nouveaux joueurs de premier plan (figure 1). Entre 1970 et 1995, le Danemark et les Pays-Bas ont carrément dominé tous leurs concurrents.

Dans la période 1980 à 1995, la part danoise du marché, en fait de volume, s'est stabilisée dans la fourchette des 20 à 25 p. 100, après avoir culminé à 34 p. 100 en 1970 (voir la figure 2, où les échanges à l'intérieur de l'Union européenne sont compris dans le commerce mondial). Les Pays-Bas, pour leur part, ont conservé une part de 20 à 25 p. 100 tout au long de la période 1970 à 1995. Les exportations danoises affichent donc un certain déclin depuis les années soixante-dix, malgré une nette reprise entre 1988 et 1993. Les résultats néerlandais sont plus stables, mais affichent une baisse marquée pour les années 1992 à 1996.

¹Notre but était d'analyser le rendement de l'industrie porcine danoise et néerlandaise en faisant abstraction de nombreux autres phénomènes propres au marché mondial de la viande de porc (dont l'accession des États-Unis aux rangs des grands pays exportateurs et l'accroissement de la production et de la consommation chinoises, déjà fort abondantes). À moins d'indication contraire, le mot « porc » désigne les carcasses de cochon ainsi que les parties et les produits connexes.

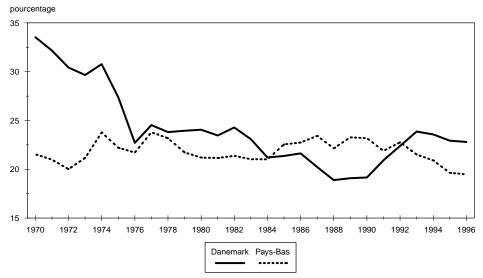
²Les chiffres mentionnés dans le présent paragraphe et le suivant sont tirés de USDA 1996b : « PS&D view ».

Figure 1 : Exportations mondiales de viande de porc, part de marché de certains pays, 1970-1995



Nota: La part de marché représente le volume des exportations, y compris les exportations vers les pays de l'Union européenne. Source: USDA 1996a.

Figure 2 : Exportations mondiales de viande de porc, part de marché du Danemark et des Pays-Bas, 1970-1996



Nota: La part de marché représent le volume des exportations, y compris les exportations vers les pays de l'Union européenne.

Source: USDA 1996a.

Dans les marchés hors de l'Union, la présence du Danemark est beaucoup plus accentuée que celle des Pays-Bas (voir la figure 3, où les échanges à l'intérieur de l'Union sont exclus du commerce mondial). Le Danemark est aussi un important fournisseur de viande de porc pour les autres pays membres de l'Union. Parmi ces derniers, nombreux sont ceux qui, cependant, font venir surtout des Pays-Bas les animaux vivants (adultes et porcelets sevrés) et la viande dont ils ont besoin. Le Danemark et les Pays-Bas livrent donc une vive concurrence aux industries porcines intérieures non seulement sur les marchés outre-mer, mais aussi dans certains des principaux pays membres de l'Union, dont plusieurs ont une industrie porcine avancée.

A.2 Objectifs et aperçu

Le Danemark ne semble pas posséder d'avantage naturel sur les autres pays dans le domaine porcin. En fait, eu égard à tous les intrants conventionnels de coûts, il paraît nettement surclassé par ses principaux concurrents: les terres sont rares et chères, l'évacuation des lisiers est rigoureusement surveillée, les salaires des ouvriers agricoles et du personnel de transformation sont bien plus élevés que dans les autres grands pays producteurs, l'alimentation coûte cher en raison de la Politique agricole commune de l'Union, les chaînes de production des usines de transformation sont lentes et les marchés en croissance de l'Extrême-Orient fort éloignés.

Les Pays-Bas ne semblent guère plus naturellement choyés au plan de la production. Eux aussi doivent composer avec des coûts élevés, la rareté et la cherté des terres, la grande rigueur des règles d'évacuation des lisiers et une imposante masse salariale au niveau primaire et à celui de la transformation.

On peut certes expliquer en partie les succès du Danemark et des Pays-Bas par leurs antécédents en matière de politique agricole,

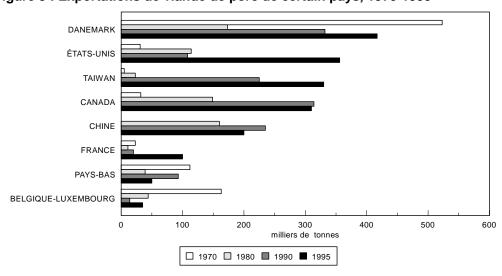


Figure 3: Exportations de viande de porc de certain pays, 1970-1995

Nota : Le volume des exportations exclut les exportations vers les pays de l'Union européenne.

Source: USDA 1996b.

mais il faut aussi chercher plus loin, jusque dans la structure et la conduite de leur industrie, en n'oubliant pas le rôle des pouvoirs publics. C'est alors que se pose la question suivante : grâce à quels facteurs structurels et politiques l'industrie porcine du Danemark et des Pays-Bas a-t-elle pu acquérir et conserver sa forte position concurrentielle sur les marchés étrangers?

Notre étude comprend six chapitres. Chapitre A brosse un tableau sommaire de la situation danoise et néerlandaise et donne notamment un aperçu de l'évolution des politiques agricoles des deux pays. Chapitre B, l'industrie porcine danoise est étudiée sous trois aspects: structure, rendement et facteurs de compétitivité. L'industrie néerlandaise est soumise au même examen dans le Chapitre C. Chapitre D présente certaines caractéristiques de la politique de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne la Politique agricole commune. Par la suite, nous cernons les forces et les faiblesses de chaque industrie nationale, ainsi que ses possibilités et contraintes. Chapitre E et F contient des observations finales sur l'interprétation possible de l'étude.

A.3 Aperçu de l'industrie porcine au Danemark et aux Pays-Bas

A.3.1 Le Danemark : production et exportations actuelles

Le Danemark est formé de la péninsule du Jutland (qui jouxte le nord de l'Allemagne) et de nombreuses îles. Sa superficie de 43 000 kilomètres carrés (environ les six dixièmes du Nouveau-Brunswick) accueille cinq millions d'habitants, pour une densité de 121 personnes au kilomètre carré.

Avec un cheptel porcin de 10,9 millions de têtes, le Danemark a produit 20,6 millions de porcs en 1995 (Agra Europe 1996a).³ Environ 20,2 millions de porcs sont abattus chaque année dans les usines danoises, l'équivalent d'un poids en carcasse de 1,6 million de tonnes; les producteurs en tirent 15,2 milliards de couronnes ou 3,2 milliards de dollars canadiens⁴ (Danske Slagterier 1995). (Voir également la figure 4.)

Le Danemark exporte environ 80 p. 100 de sa production de viande de porc, soit approximativement 1,2 million de tonnes, ce qui lui rapporte quelque 21 milliards de couronnes ou 4,5 milliards de dollars canadiens (Danske Slagterier 1995).

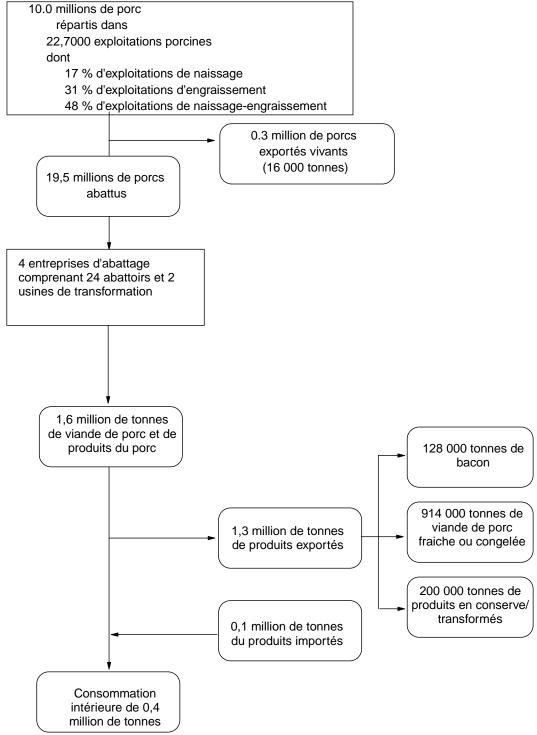
Calculées en quantité ou en valeur, ses exportations vont surtout aux autres membres de l'Union, mais celles qui sont destinées aux autres marchés étrangers représentent un montant quasi égal.

L'industrie danoise de l'élevage, de la transformation et de la commercialisation du porc a la réputation d'être l'une des plus rentables du monde.

³Ce chiffre semble englober tous les porcins abattus au Danemark, ainsi que tous les animaux adultes et procelets servrés ou non qui ont été exportés vivants.

⁴De 1992 à 1995, le dollar canadien valait en moyenne 4,68 couronnes danoises.

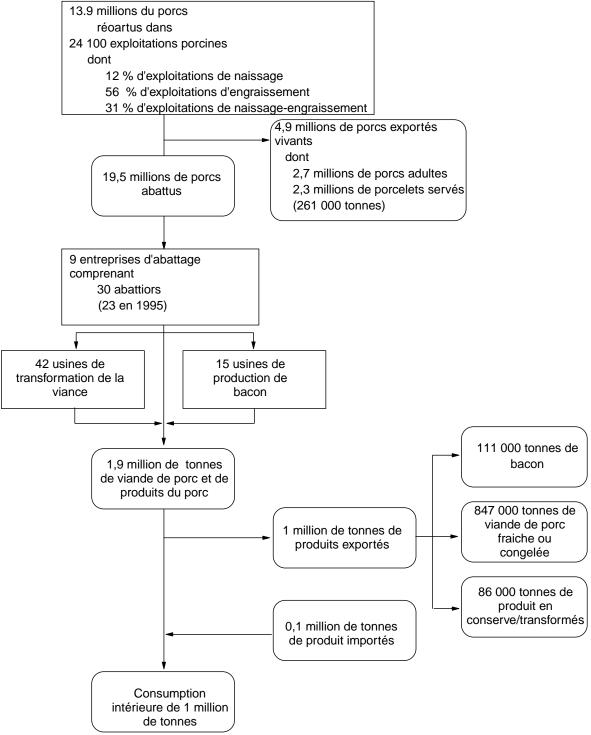
Figure 4 : L'industrie porcine du Danemark, 1994



Nota : La consommation intérieure est obtenue par déduction

Source: Danske Slaterier, 1995

Figure 5 : L'industrie porcine des Pays-Bas, 1994



Nota : La consommation intérieure est obtenue par déduction

Source: PVVE 1995a et PVVE 1995b.

A.3.2 Les Pays-Bas : production et exportations actuelles

Les Pays-Bas, bordés à l'est par l'Allemagne et au sud par la Belgique, donnent sur la mer du Nord. Ils comptent 15 millions d'habitants dans un territoire de 34 000 kilomètres carrés (l'équivalent de la moitié du Nouveau-Brunswick); la densité démographique y atteint donc 453 personnes au kilomètre carré.

Le cheptel porcin néerlandais de 14,1 millions de têtes a permis au pays de produire 23,8 millions de bêtes en 1995 (Agra Europe 1996a).⁵ De ce nombre, 2,3 millions de porcelets et 2,6 millions de porcs commerciaux adultes se sont retrouvés à l'étranger (PVVE 1995a; van Dongen 1996). Il s'agit, dans cette dernière catégorie, de près de dix fois le nombre de bêtes exportées par le Danemark. On comprend donc que les Pays-Bas abattent chez eux moins de porcs (18,7 millions) que le Danemark, même si leur cheptel est plus nombreux. (Voir aussi la figure 5.)

Les Pays-Bas exportent près des trois quarts de leur production de viande de porc (c'est-à-dire environ un million de tonnes de bacon, de viande autrement présentée et de produits divers). La quasi-totalité des exportations (95 p. 100) va chez les autres membres de l'Union européenne. La valeur de ces exportations de produits agricoles, en 1994, a atteint 4,7 milliards de florins (soit quelque 3,5 milliards de dollars canadiens).⁶

Depuis 15 ans, le nombre des exploitations porcines a radicalement diminué aux Pays-Bas, mais encore plus au Danemark (voir le tableau 1). Pendant ce temps, l'ampleur des troupeaux néerlandais comme danois a légèrement augmenté, mais peu si l'on considère le nombre de bêtes abattues, ce qui porte à croire que l'efficacité des producteurs s'est grandement améliorée. Le Danemark exporte des quantités minimes de porcs vivants, contrairement aux Pays-Bas où les exportations de bêtes adultes et de porcelets sevrés sont une caractéristique prédominante du secteur depuis de nombreuses années.

Le nombre de bêtes abattues affiche une progression suivie au Danemark depuis 1970 (figure 6), mais il s'est stabilisé aux Pays-Bas à compter de 1988. Dans les deux pays, ce paramètre augmente un peu plus lentement que la production de viande de porc depuis 1970, comme le démontre l'écart grandissant entre les deux courbes de la figure suivante.

Depuis quelques dizaines d'années, le nombre d'entreprises exploitant des usines d'abattage et de transformation est en rapide déclin au Danemark comme aux Pays-Bas. Il y a aussi radicalement moins d'usines, particulièrement au Danemark.

A.3.3 Danemark et Pays-Bas : évolution de la production et des exportations

⁵Voir la note 3.

⁶Au cours des années 1992-1995, le dollar canadien valait en moyenne 1,35 florin.

Tableau 1. Indicateurs structurels de l'industrie porcine du Danemark et des Pays-Bas, 1980-1994

	Unité	1980	1990	1994
Exploitations porcines	nombre			
Danemark		73 326	29 903	22 716
Pays-Bas		44 127	29 211	24 058
Ampleur des troupeaux	millions de têtes			
Danemark		97	93	109
Pays-Bas		104	140	139
Nombre de porcs abattus	millions de têtes			
Danemark		141	159	195
Pays-Bas		132	199	195
Nombre de porcs exportés vivants	millions de têtes			
Danemark (tous les porcs)		2	0,2 (1991)	3
Pays-Bas (porcs adultes)		27	23	26
Pays-Bas (porcelets sevrés)		N.d.	21	23

Source: Danske Slagterier (diverses années), PVVE 1995a, PVVE 1995b

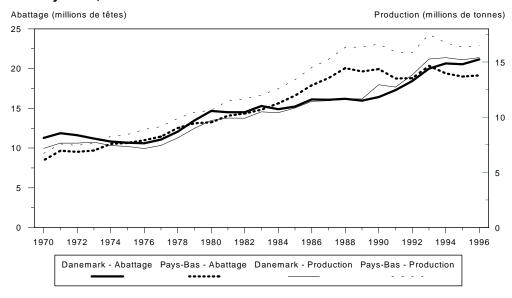


Figure 6 : L'abattage des porcs et la production de viande porcine au Danemark et aux Pays-Bas, 1970-1996

Source: USDA 1996b.

La valeur totale des exportations de viande de porc a triplé de 1980 à 1992 au Danemark et doublé aux Pays-Bas (tableau 2). Les exportations danoises, qu'on les calcule quantité ou en valeur, sont pour plus de la moitié expédiées vers d'autres pays membres de l'Union. Aux Pays-Bas, c'est le cas de la quasi-totalité. Alors que la clientèle du Danemark est diversifiée, même à l'intérieur de l'Union, l'Allemagne est pratiquement la seule cliente des Pays-Bas. Fait intéressant, la valeur unitaire moyenne des exportations danoises de viande de porc, quelle que soit leur destination, est plus élevée que celle de tous les produits similaires exportés par les Pays-Bas.

Le Danemark et les Pays-Bas exportent tous deux du bacon, dont le Royaume-Uni est le plus important acheteur (tableau 3). À ce chapitre, les exportations danoises ont diminué de 1980 à 1992, tandis que celles des Pays-Bas augmentaient plus encore, en dépit

de la supériorité de leur prix (exprimé en valeur unitaire moyenne à l'exportation).

Les exportations néerlandaises de porcs vivants, déjà considérables, ont encore progressé entre 1980 et 1992 (tableau 4) et dans une proportion plus grande vers les autres pays de l'Union européenne que vers l'Allemagne, signalant une légère diversification de la clientèle extérieure. Comparativement aux Pays-Bas, le Danemark exporte peu d'animaux vivants⁷.

⁷Quoique les exportations de porcs vivants du Danemark vers l'Allemange aient considérablement augmenté entre 1994 et 1996 (Agra Europe 1996c), elles restent minimes par rapport à celles des Pays-Bas.

Tableau 2. Exportations danoises et néerlandaises de viande de porc - 1980,1992

	Quant (1 000 to		Valeur (millions \$ US)		Valeur unit- aire (\$ US /kg)
	1980	1992	1980	1992	1992
Exportations da	anoises				
Mondiales	269	614	727	2 118	345
CE	205	414	530	1 261	305
RU.	30	37	74	123	332
Allemagne	80	155	219	477	308
Japon	31	154	117	709	460
Pays hors de la CE	64	200	197	857	429
Exportations ne	éerlandaises	5			
Mondiales	453	761	989	2 004	263
CE	451	751	986	1 988	265
RU.	3	4	7	11	275
Allemagne	209	334	434	832	249
Japon	N.d.	0	N.d.	0	N.d.
Pays hors de la CE	2	10	3	16	160

Nota: En 1980, « viande de porc » se rapporte à « viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées » (011.3 CTCI) et en 1992 à « viandes des animaux de l'espèce porcine » (012.2 CTCI, rév. 3).

Source: Nations Unies, Commodity Trade Statistics, 1980 et 1992.

Tableau 3. Exportations danoises et néerlandaises de bacon - 1980, 1992

	Quantité (1 000 tonnes)			Valeur (millions \$ US)	
	1980	1992	1980	1992	1992
Exportations da	anoises				
Mondiales	194	123	527	458	372
CE	193	121	525	445	368
RU.	193	117	524	424	362
Allemagne	0	2	0	12	600
Japon	N.d.	0	N.d.	0	N.d.
Pays hors de la CE	1	2	2	13	650
Exportations ne	éerlandaises	;			
Mondiales	48	97	135	376	388
CE	48	96	135	375	400
RU.	47	89	132	348	400
Allemagne	0	1	0	2	200
Japon	N.d.	N.d.	N.d.	N.d.	N.d.
Pays hors de la CE	0	1	0	1	1

Nota: « Bacon » se rapporte à « viande de l'espèce porcine, séchée, salée ou fumée » (012.1 CTCl en 1980 et 016.1 CTCl, rév. 3 en 1992).

Source: Nations Unies, Commodity Trade Statistics, 1980 et 1992.

Tableau 4. Exportations danoises et néerlandaises de porcs vivants - 1980, 1992

	Quantité (1 000 tonnes)			Valeur (millions \$ US)		
	1980	1992	1980	1992	1992	
Exportations da	anoises					
Mondiales	17	19	21	35	184	
CE	17	19	21	35	184	
RU.	N.d.	N.d.	N.d.	N.d.	N.d.	
Allemagne	16	17	19	30	180	
Japon	N.d.	N.d.	N.d.	N.d.	N.d.	
Pays hors de la CE	0	0	0	0	N.d.	
Exportations né	erlandaises	3				
Mondiales	287	378	434	749	200	
CE	287	378	434	749	200	
RU.	N.d.	0	N.d.	0	N.d.	
Allemagne	73	170	105	310	182	
Japon	0	N.d.	0	N.d.	N.d.	
Pays hors de la CE	0	0	0	0	N.d.	

Nota: « Porcs vivants » se rapporte à « animaux vivants de l'espèce porcine » (001.3 CTIC en 1980 et 001.3 CTIC, rév. 3 en 1992).

Source: Nations Unies, Commodity Trade Statistics, 1980 et 1992.

A.4 Évolution de la politique agricole du Danemark et des Pays-Bas

A.4.1 Les débuts

De nos jours, les industries porcines danoise et néerlandaise évoluent dans un environnement de politiques qui découle de décisions remontant loin dans le temps. Nous relevons ci-dessous les caractéristiques déterminantes des choix exercés depuis 100 ans, en soulignant les points de convergence entre les deux pays. Notre analyse est inspirée surtout de celle de Tracy (1989).

Au XIXe siècle, le Danemark s'est progressivement doté d'une paysannerie indépendante, où les agriculteurs pouvaient devenir propriétaires d'une exploitation d'un seul tenant. Le même phénomène s'est répandu aux Pays-Bas, quoique les exploitations aient été plus fragmentées. Les céréales étaient la principale denrée commerciale et il y avait peu de barrières aux échanges. Vers la fin de ce siècle, avec la découverte de nouvelles terres arables et avec l'apparition de méthodes de récolte et de transport moins coûteuses, de grandes quantités de céréales se mirent à arriver de pays lointains.

La plupart des pays d'Europe, Allemagne, France et Italie en tête, réagirent à cet afflux de céréales peu chères en érigeant des barrières tarifaires pour freiner l'importation. Le Royaume-Uni, de son côté, refusa de protéger son agriculture et la vit se transformer : les agriculteurs se tournèrent vers d'autres métiers, laissant les terres arables en friche. Dans la foulée, le Danemark s'affirma parmi les principaux

fournisseurs de produits de l'élevage (beurre, fromage, oeufs, bacon) du Royaume-Uni.

Pour y arriver, le Danemark s'appuyait aussi sur une vaste transformation de son propre secteur agricole. Naguère exportateurs de céréales, les fermiers danois profitèrent de la nouvelle modicité des cours pour devenir d'importants exportateurs de produits de l'élevage. Entre 1881 et 1914, le Danemark a quasi triplé sa production de beurre, multiplié par cinq sa production d'oeufs et augmenté celle de la viande de porc et du bacon de presque autant. La consommation intérieure ayant progressé beaucoup plus lentement, les exportations ont connu une expansion phénoménale dans les décennies entourant le tournant du siècle.

L'importance du Royaume-Uni parmi les acheteurs de bacon danois s'est confirmée dans les années 1890, après que l'Allemagne eut interdit l'importation de porcs vivants en 1887, sous prétexte de mieux prévenir les maladies, elle qui jusqu'alors en faisait venir de grandes quantités du Danemark. Ce débouché disparu, le Danemark se vit obligé et l'exportation de vétes vreant par voir maritime étant difficile, le Danemark s'est tourner et préféra se tourner résolument vers la production et l'exportation du bacon (qui risquait moins de se gâter en cours de route).

La production du bacon exigeait des installations industrielles de transformation, car les agriculteurs pouvaient difficilement la réaliser sur place. Ils décidèrent donc de former des coopératives inspirées du secteur laitier.

Tracy (voir la page 115 de son ouvrage de 1989) attribue aux choix faits au tournant du siècle une bonne part du succès continu de l'agriculture danoise :

... le Danemark se tira de la crise avec une agriculture bien adaptée à la nouvelle conjoncture et qui profitait de la possibilité de transformer des céréales peu chères en produits d'élevage de plus en plus recherchés, au rythme de l'accroissement des niveaux de vie, et toujours en grande demande en Angleterre. Les agriculteurs danois s'étaient en outre dotés d'une structure de production, de transformation, de distribution et de mise en marché fort efficace et excellemment intégrée, appuyée sur un système coopératif très développé. C'est cette assise qui a permis au Danemark de devenir un grand exportateur de produits agricoles au XXe siècle...

Les Pays-Bas faisaient aussi partie des rares pays européens ayant résisté au mouvement de limitation des importa-tions de céréales. Aux dires des associations d'agriculteurs, une protection tarifaire ferait monter le prix des intrants agricoles et nuirait à la compétitivité des exportations néerlandaises. Les exploitants se regroupèrent par la suite afin d'améliorer la transformation de leurs produits, tandis que le gouverne-ment ouvrait des instituts de formation agricole. Les exportations de produits d'élevage, de fruits et de légumes augmentèrent.

Pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918) et les années qui l'ont suivie, le cours des denrées était élevé et les droits qui les frappaient ont été pour la plupart suspendus. Dans la décennie suivante, bon nombre de pays d'Europe réinstaurèrent leurs mesures de protection contre l'importation; le Royaume-Uni leur emboîta

le pas en 1931. Les Pays-Bas et le Danemark, pour leur part, refusèrent de suivre le mouvement et attendirent respectivement jusqu'en 1933 et en 1938 pour finalement réglementer l'exploitation des meuneries⁸.

Ces deux pays, quoique ayant hésité plus longtemps que leurs voisins à imposer des obstacles au commerce, adoptèrent diverses mesures de réglementation des marchés afin de pallier la crise qui frappa le monde agricole dans les années trente.

Tôt dans cette décennie, le Danemark parvint à obtenir l'abolition des droits britanniques sur son bacon et son jambon, mais dut consentir à diminuer radicalement ses exportations (à environ la moitié de leur volume antérieur). Devant de ce fait réduire sa production, il instaura un régime de contingentement à la commercialisation des animaux vivants⁹. La répartition des contingents avantageait les petites exploitations où l'élevage occupait plus de place que les grandes cultures.

Aux Pays-Bas, le gouvernement décida, afin de pallier la difficulté d'exporter, de s'ingérer résolument dans la réglementa-tion des marchés agricoles. Il créa un office chargé de veiller à ce que la production du secteur de l'élevage ne dépasse pas les possibilités de vente et mit sur pied un monopole d'exportation et d'importation

⁸En exigeant qu'elles emploient une proportion donnée de céréales d'origine intérieure.

⁹Tracy, dans son ouvrage de 1989, prétend qu'il s'agit là du premier système de ce genre à être utilisé dans le monde.

pour les animaux vivants et la viande¹⁰. « Les Pays-Bas devenaient ainsi l'un des premiers pays à recourir largement à la planification dans l'organisation de ses marchés agricoles. » (Tracy, 1989, p. 126).

A.4.2 La politique agricole après la Seconde Guerre mondiale

Une fois le conflit 1939-1945 terminé, le Danemark démantela son système de réglementation centrale des marchés agricoles. De nombreux pays européens ayant conservé diverses barrières à l'importation, l'exportation devint difficile pour le secteur de l'élevage. Dans le domaine du bacon, en particulier, une vive concurrence lui vint de la part des producteurs britanniques et des pays du Bloc de l'Est. C'est pourquoi le Danemark décida, au tournant des années soixante, de remettre en place certaines mesures de réglementation des marchés, tout en instaurant un « fonds de rationalisation » afin de venir en aide aux agriculteurs. Le fonds non seulement permit aux prix intérieurs du porc de surpasser le prix moyen à l'exportation, mais contribua à la promotion des ventes à l'étranger et à la recherche en vue d'améliorer la qualité des produits.

Les Pays-Bas n'imitèrent pas le Danemark et conservèrent les systèmes de régie des marchés agricoles institués avant la guerre. Bien plus, ils les renforcèrent par voie législative en 1957 et adoptèrent de nouvelles dispositions visant à reconduire les diverses formes d'intervention de l'État.

En 1962, la Communauté européenne établit ses propres systèmes de réglementation, notamment pour le commerce de la viande de porc (voir le chapitre E). Les Pays-Bas faisaient partie des six pays qui étaient à l'origine de ce marché commun et le Danemark s'y intégra à son entrée dans la CE en 1973.

A.4.3 Répercussions des décisions antérieures de la politique agricole

D'une étude de la politique agricole en Europe de l'Ouest dans les cent dernières années, il ressort clairement que le Danemark et les Pays-Bas se sont démarqués de leurs voisins, petits ou grands, dans les décisions politiques prises pour composer avec la chute rapide des cours céréaliers à la fin du XIX^e siècle¹¹. Ces décisions, par lesquelles ils refusaient l'isolationnisme, ont renforcé leur vocation commerçante et pavé la voie à d'importants redressements structurels dans le secteur agricole. Elles ont permis aux exploitants de tirer avantage de la faiblesse du prix des céréales pour se lancer dans l'élevage et mettre sur pied des entreprises de transformation vouées et inextricablement liées au commerce extérieur.

D'autres facteurs ont joué un rôle important dans l'évolution de l'économie du secteur agricole au Danemark et aux Pays-Bas. Y figurent notamment, au Danemark, un penchant précoce pour le recours à la

¹⁰Il existait également des offices du même genre, dotés de compétences similaires, pour le bétail et les produits laitiers.

¹¹Dans son ouvrage de 1989, Tracy démontre que le Danemark et les Pays-Bas ont évolué en parallèle et que leurs décisions contrastent nettement avec celles d'autres pays européens comme la France, l'Allemagne, l'Italie et, dans une certaine mesure, le Royaume-Uni.

Chapitre A: Introduction

coopération afin de résoudre les problèmes de commercialisation (alors que les Pays-Bas ont eu davantage tendance à s'en remettre à l'action gouvernementale). Les caractéristiques physiques des pays (rareté des terres arables et forte densité démographique aux Pays-Bas, nécessité pour le Danemark de recourir au transport maritime pour tirer parti de bons débouchés) entraient également en jeu.

Les décisions en matière de politiques antérieures du Danemark et des Pays-Bas, ainsi que les ajustements qu'elles ont entraîné, expliquent en partie qu'ils se soient à un tel point spécialisés dans la production et l'exportation du porc. En corollaire, on peut comprendre pourquoi d'autres pays d'Europe (comme le Royaume-Uni et la Suisse) n'ont pas fait de même.

CHAPITRE B: L'INDUSTRIE PORCINE DU DANEMARK

B.1 Introduction

Nous décrirons d'abord la structure de l'industrie porcine danoise et son évolution. Nous examinerons ensuite les résultats obtenus par le Danemark au sein de l'Union européenne et sur les marchés internationaux afin de suivre la croissance du secteur et d'étudier sa viabilité. Nous analyserons ensuite sa position concurrentielle. En conclusion, nous mettrons en relation les notions d'efficience économique et de différenciation des produits, afin de jeter la lumière sur l'orientation stratégique choisie par les intervenants sectoriels danois¹².

B.2 Structure de l'industrie

<u>B.2.1 Caractéristiques générales des exploitations agricoles</u>

Le Danemark compte un nombre considérable d'exploitations mixtes où l'on se livre aux grandes cultures et à l'élevage du porc. Les terres agricoles occupent 64 p. 100 de la superficie totale du pays. De celles qui sont cultivées, environ 60 p. 100 sont consacrées aux céréales, dont une forte proportion est transformée en alimentation pour animaux.

On retrouve des éleveurs de porcs dans tout le pays, mais 76 p. 100 du cheptel porcin est

concentré dans la péninsule du Jutland; l'île de Fyn en abrite 9 p. 100 et celle de Sjaelland près de 7 p. 100, contre moins de 2 p. 100 pour l'île de Bornholm, plus éloignée.

Au Danemark, l'élevage du porc est essentiellement l'affaire d'exploitations familiales appartenant à des membres de l'Union danoise des producteurs agricoles. Cette dernière, principale représentante des agriculteurs du pays, est une fédération de syndicats locaux.

On retrouve des animaux destinés à l'abattage dans 17 700 fermes et 6 900 d'entre elles n'interviennent qu'à ce stade de la production (c'est-à-dire qu'elles se spécialisent dans l'engraissement). L'élevage porcin est à l'origine de 32 p. 100 de la valeur de la production agricole danoise. En chiffres bruts, c'est le plus important secteur de l'industrie. Il est suivi de la production laitière, avec 26 p. 100 (Union danoise des producteurs agricoles, 1992).

Depuis 20 ans, la production porcine se rationalise et se concentre à un rythme accéléré au Danemark. Entre 1980 et 1994, le nombre d'exploitations se livrant à l'élevage a décliné de près de 70 p. 100 (tableau 1), tandis que le cheptel national s'accroissait légèrement, passant de 9,7 à environ 10,9 millions de bêtes. En 1974,

¹²Pour le présent chapitre, nous nous sommes en grande partie inspirés de Hobbs *et al.* (1995).

Tableau 5. Caractéristiques générales des exploitations porcines danoises selon l'ampleur des troupeaux - 1970, 1994

	19	1970		30	199	93	19	994	
	Part du nombre de			Part du nombre de		Part du nombre de		Part du nombre de	
	Fermes	Porcs	Fermes	Porcs	Fermes	Porcs	Fermes	Porcs	
				(pour	centage)				
1-49 porcs	51	17	43	6	27	1	26	1	
50- 199 porcs	43	59	36	25	28	7	22	6	
200- 499 porcs	5	20	15	32	20	15	19	13	
500 porcs +	0	4	7	36	36	77	30	80	
	100	100	100	100	100	100	100	100	

Source: Danske Slagterier 1995

les abattoirs comptaient 84 429 fournisseurs¹³; en 1994, il n'en restait plus que 27 446.

La taille des troupeaux a considérablement augmenté entre 1970 et 1994 (tableau 5). En 1994, 30 p. 100 d'entre eux comptaient au moins 500 bêtes et regroupaient 80 p. 100 du cheptel du pays; il ne restait donc que 20 p. 100 de celui-ci pour 70 p. 100 des exploitations. Cette tendance est calquée sur l'évolution qu'ont connue d'autres pays producteurs comme les Pays-Bas et l'Allemagne. Les progrès des techniques de reproduction et de production ont permis

d'augmenter considérablement la

productivité depuis 1970. Ainsi, le nombre

de porcelets sevrés par chaque truie est passé de 14 en 1975 à 19,9 en 1994, selon les chiffres publiés en 1995 par l'Institut danois

Les inquiétudes d'ordre environnemental soulevées par la production porcine (contamination des eaux souterraines et de ruissellement, etc.) ont donné lieu à l'instauration d'une gamme de contraintes qui freinent aujourd'hui la croissance et la concentration de l'industrie porcine danoise. En raison des problèmes inhérents à l'évacuation des lisiers, par exemple, la réglementation limite à 1,7 unité animale par

chargé de l'économie de l'agriculture et de la pêche.

B.2.2 Évacuation des lisiers

Les inquiétudes d'ordre environnemental

¹³Le « nombre de fournisseurs des abattoirs » et le « nombre d'exploitations se livrant à l'élevage du porc » sont des variables différentes; cela peut entraîner le comptage en double de certaines exploitations.

hectare la densité des troupeaux, quelle que soit la qualité des terres et des sols. L'expression « unité animale », dans le cas des porcins, désigne une truie et l'engraissement de sa progéniture¹⁴.

Les grandes fermes d'élevage sont tenues d'être propriétaires de 75 p. 100 de leurs terres. Pour prévenir le lessivage des nutriments, l'épandage des rebuts ne peut être effectué qu'à certaines périodes de l'année et sans excéder les volumes prescrits. Les producteurs dont le troupeau compte plus de 200 bêtes doivent construire des citernes à lisier aptes à retenir les matières pendant au moins neuf mois. De cette façon, il est possible de ne procéder à l'épandage qu'au moment où les dommages environnementaux resteront relativement mineurs.

B.2.3 Structure de l'industrie porcine

La production de l'industrie porcine danoise est acheminée à près de 97 p. 100 vers les quatre coopératives d'abattage et de transformation suivantes : Danish Crown, Vestjyske (Foodane), Steff-Houlberg et Thisted-Fjerritslev (Tican). On rapporte que leurs usines fonctionnent à plus de 90 p. 100 de leur capacité (Buhl, 1996).

Ces quatre coopératives sont les seules qui restent dans cette industrie qui, en 1970, regroupait pas moins de 54 entreprises (tableau 6). C'est dire la profondeur de sa

Danish Crown est la plus puissante, avec près de la moitié de toute la production des coopératives (tableau 7). Vestjyske est aussi une intervenante de première force. Danish Crown a été fondée en 1990 et a fusionné avec deux concurrentes en 1994. Vestjyske, créée en 1986, s'est unie à deux autres sociétés au début de la présente décennie. Quant à Steff-Houlberg, qui existe depuis 1968, elle a fusionné avec un autre abattoir coopératif en 1987. La plus petite des coopératives, Thisted, a été créée en 1978.

C'est une industrie à structure fortement régionalisée. Danish Crown évolue surtout dans l'est du Jutland et sur l'île de Fyn. Dans le Jutland, on compte actuellement neuf abattoirs lui appartenant (en plus d'une usine semblable consacrée uniquement aux truies à Skærbæk). Danish Crown possède aussi un abattoir à Odense sur l'île de Fyn et un autre à Samsø, sur l'une des îles situées au nord de celle de Fyn. Vestjyske exploite huit abattoirs, la plupart dans l'ouest du Jutland (sauf celui d'Allingåbro, qui est situé dans l'est). Elle est copropriétaire, avec Thisted, de l'abattoir de truies de Silkeborg, dans le Jutland central. Steff-Houlberg ne possède que deux abattoirs, le plus important à Ringsted sur l'île de Sjaelland et l'autre à Rønne, sur une île relativement éloignée.

réorganisation. Le quatuor exploite en tout aujourd'hui 24 usines, contre 60 en 1970.

¹⁴Si une truie produit 20 porcelets par an, une exploitation qui produit 4 000 porcs dans la même période représente 200 unités animales. Pour respecter le rapport de 1,7 unité animale à l'hectare, il lui faudrait s'étendre sur au moins 118 hectares ou 290 acres.

Tableau 6. Nombre d'entreprises et d'usines d'abattage au Danemark, 1962-1994

	1962	1970	1980	1993	1994
Entreprises					
Coopératives	62	50	18	5	4
Entreprises privées	15	4	2	0	0
Nombre total d'entreprises	77	54	20	5	4
Usines					
Nombre d'usines coopératives	62	56	34	24	24
Nombre d'usines privées	15	4	2	0	0
Nombre total d'usines	77	60	36	24	24

Nota : Ces chiffres tiennent compte seulement des entreprises membres de la *Danske Slagterier* qui, néanmoins, effectuent la quasi-totalité de l'abattage.

Source : Danske Slagterier 1995

Tableau 7. Nombre de porcs abattus par les principales entreprises d'abattage du Danemark, 1994

Entreprise d'abattage	Nombre de porcs abattus	Part
	(milliers de têtes)	(pourcentage)
Danish Crown	9 570	49
Vestjyske (Foodane)	6 200	32
Steff-Houlberg	2 778	14
Thisted-Fjerritslev (Tican)	886	5
Total	19 434	100

Source : Danske Slagterier 1995.

Enfin, Thisted exploite aussi un abattoir dans la ville dont elle porte le nom, dans le nord-ouest du Jutland.

Les entreprises de transformation sont propriétaires de quelques établissements de transformation secondaire et de distribution qui, souvent, appartiennent aussi conjointement à deux, trois ou quatre des grandes coopératives. Les sociétés Tulip et ESS-Food en sont de bons exemples. La seconde appartient à Danish Crown, Steff-Houlberg et Thisted. Ces établissements de transformation secondaire possèdent à leur tour des entreprises de transformation et de distribution sur les marchés d'exportation. Prenons le Royaume-Uni pour exemple : ESS-Food y est propriétaire de Danish Bacon Company Plc, qui fabrique du bacon et des viandes précuites et fraîches. ESS-Food, Danish Crown, Steff-Houlberg et Thisted sont copropriétaires de Danish Bacon Independent (DBI) UK Ltd., fournisseur de bacon. Celebrity Food Factories (UK) Ltd., filiale à part entière de Danish Crown, dessert le secteur des restaurants et des chaînes d'épiceries.

La structure de la propriété, dans la chaîne danoise de commercialisation de la viande de porc, est donc très complexe. On peut cependant affirmer sans crainte de se tromper que les quatre coopératives de transformation possèdent des intérêts commerciaux communs dans certains de ces établissements de transformation secondaire; vu la portée de ces intérêts, il est difficile d'établir dans quelle mesure elles se concurrencent réellement sur le marché.

Les quatre coopératives sont des membres de premier plan de la Fédération danoise des producteurs et abattoirs de porcs, qui s'appelle en danois la Danske Slagterier (DS). La Fédération, dans son rôle d'association sectorielle, a pour objectifs de veiller aux intérêts commerciaux de l'industrie porcine danoise, à l'intérieur du pays comme à l'étranger, et d'agir de façon à améliorer les conditions économiques dans lesquelles évoluent les secteurs de l'élevage et de la transformation. Ceux-ci sont représentés au sein des divers comités responsables des activités de la Fédération.

B.2.4 Prix et classement

Les quatre coopératives recrutent leurs fournisseurs sans se concurrencer à l'échelle des prix. Ceux-ci sont fixés au même niveau dans tout le système coopératif par la DS. Le cours hebdomadaire est établi par un comité spécial formé de quatre représentants des éleveurs et de trois délégués des entreprises d'abattage. Il est calculé d'après le revenu tiré de la vente d'une carcasse au cours de la semaine précédente. Tous les propriétaires d'abattoirs notent la valeur marchande des carcasses, en déduisent leurs frais de production et communiquent ces chiffres chaque semaine à la DS. De là est établi le prix que recevront les agriculteurs dans la semaine suivante. Le prix au producteur, pour les porcs vivants, suit donc celui des produits avec un retard d'une à deux semaines.

Le cours établi par le comité devient un prix de référence offert à tous les éleveurs. Les entreprises d'abattage versent des bonis pour les carcasses de première qualité, mais font aussi des retenues en cas de nonconformité. Le montant que reçoit le producteur est donc fonction de la qualité de ses bêtes. Deux critères président à la détermination de celle-ci : le poids de la carcasse et le pourcentage de viande.

Le premier critère entre en jeu pour les bêtes d'abattage pesant entre 50 et 99,9 kg (figure 7). Le poids carcasse chaude idéal se situe entre 67 et 77,9 kg. Les animaux qui sont conformes à cette exigence ne sont frappés d'aucune retenue. Ceux qui n'atteignent pas le poids minimum rapporteront moins au producteur. S'ils pèsent enre 66,9 et 63 kg, la pénalité sera de 10 øre (environ 0,021 \$ canadien) pour chaque kg manquant. Les cochons qui pèsent moins de 63 kg sont achetés à 50 øre sous le prix de référence. Les bêtes pesant plus de 77,9 kg donnent également lieu à une pénalité. Chaque kg excédentaire, à concurrence d'un poids de 86,9 kg, entraîne une réduction de 10 øre. Les carcasses

exceptionnellement lourdes - 87 kg et plus - sont pénalisées au total d'une couronne (environ 0,21 \$ canadien) le kg.

Le système de paiement au poids s'accompagne d'une tarification au pourcentage de viande et c'est ainsi qu'on en arrive au prix définitif de chaque bête (figure 8). Les bêtes qui affichent un pourcentage de 59 p. 100 s'achètent au prix de référence. Pour chaque tranche de 1 p. 100 en sus, le producteur a droit à un boni de 10 øre, à concurrence d'un maximum de 60 øre pour un pourcentage de 65 p. 100. Les carcasses contenant moins de 59 p. 100 de maigre sont pénalisées à raison de 10 øre pour chaque tranche de 1 p. 100; la retenue maximale est de 110 øre le kg et s'applique aux bêtes à teneur en maigre inférieure à 48 p. 100.

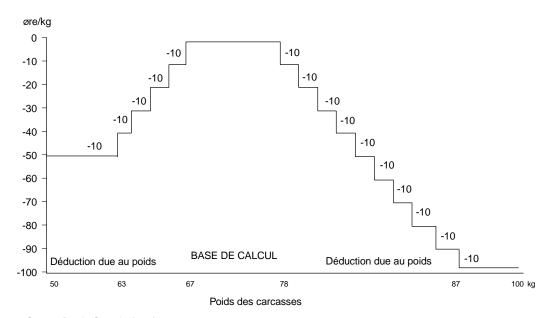


Figure 7 : Taux de déduction selon le poids des carcasses

Source: Danske Slagterier (1995)

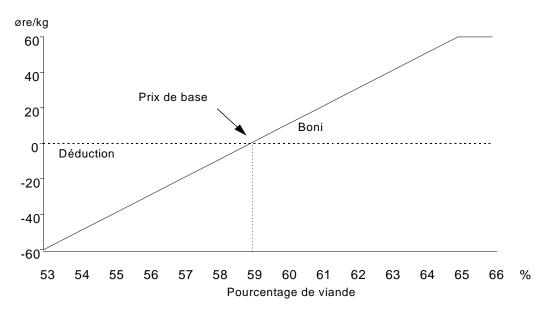


Figure 8 : Taux de bonification et de déduction selon le pourcentge de viance

Source: Danske Slagterier 1995

Ce système de rémunération basé sur le classement des animaux encourage donc les producteurs à offrir des carcasses pesant entre 67 et 78 kg et contenant au moins 59 p. 100 de maigre, puisque toutes les bêtes de cette catégorie se vendent à meilleur prix. Le poids de carcasse moyen des porcs danois avoisine les 75 kg (Commission européenne, 1994, tableau 4.16.1.1). Les abattoirs peuvent couper le prix payé pour des carcasses de moindre qualité, mais ils doivent accepter tous les porcs que leur amènent les producteurs (Danske Slagterier, 1995).

En fin d'année, les bénéfices réalisés par les coopératives sont répartis entre leurs membres au prorata du nombre de porcs qu'ils auront vendus par leur intermédiaire. Les paiements versés aux producteurs sont le principal moyen qu'emploient les coopératives de transformation pour se faire concurrence dans le recrutement de leurs fournisseurs. En 1996, Danish Crown,

Vestjyske et Tican ont toutes versé un boni de 80 øre le kg de porc livré. Steff-Houlberg a pour sa part remis 70 øres le kg à ses membres (Agra Europe, 1997).

B.2.5 Marchés et exportations

L'industrie porcine danoise ne pourrait survivre si elle négligeait ou perdait les marchés d'exportation qu'elle exploite avec succès. Les autres pays membres de l'Union européenne lui ont acheté 60 p. 100 de sa production de porc en 1994, l'équivalent de 53 p. 100 de la valeur de celle-ci(tableau 8). Parmi eux, ses meilleurs clients sont l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et l'Italie.

Tableau 8. Exportations danoises de viande de porc vers les principaux pays importateurs, 1994

Destination	Qu	antité	Valeur		
	Poids (milliers de tonnes)	Part (pourcentage)	Valeur (millions de couronnes)	Part (pourcentage)	
Allemagne	247	20	3 517	17	
RU.	238	19	3 874	18	
France	122	10	1 807	9	
Italie	94	7	1 298	6	
Autres pays de l'Union européenne	54	4	685	3	
Total pour l'Union européenne	755	60	11 171	53	
Russie	69	5	805	4	
Pologne	55	4	564	3	
États-Unis	93	7	1 648	8	
Japon	143	11	4 841	23	
Autres pays hors de l'Union européenne	142	11	1 932	9	
Total pour les pays hors de l'Union européenne	503	40	9 789	47	
Total	1 258	100	20 960	100	

Source : Danske Slagterier 1995

Tableau 9. Composition et destination des exportations danoises de porcs vivants et de produits du porc, 1994

Destination	Porcs et truies vivants	Bacon	Carcasses fraîches/ congelées	Viande en morceaux	Sous- produits	Viande en conserve	Autres produits préparés	Total
			(m	nilliers de tonne	es)			
Allemagne	12	4	22	152	33	21	2	246
RU.	-	119	-	56	25	33	5	238
France	0	2	0	98	11	2	9	122
Italie	0	0	-	85	6	3	0	94
Autres pays de l'Union européenne	4	1	0	35	10	4	1	55
Total pour l'Union européenne	16	126	22	426	85	63	17	755
Russie	0	1	2	30	6	14	17	70
Pologne	0	-	1	53	1	0	0	55
États-Unis	0	0	-	51	1	40	1	93
Japon	0	0	0	133	3	6	1	143
Autres pays hors de l'Union européenne	0	1	2	72	28	20	19	142
Total pour les pays hors de l'Union européenne	0	2	5	339	39	80	38	503
Total	16	128	27	765	124	143	55	1 258

Source : Danske Slagterier 1995

Les pays de l'Union ont agrandi leur place parmi les marchés d'exportation du Danemark en 1995, ayant porté leurs achats à 823 000 tonnes pendant que ceux des autres pays chutaient à 402 000 tonnes. Cette situation peut être imputable à l'élargissement de l'Union, qui est passée de 12 à 15 pays membres. Le Danemark effectue à lui seul entre 65 et 70 p. 100 des exportations de l'Union.

L'industrie danoise réussit extrêmement bien à différencier ses produits en fonction des exigences de ses marchés spécialisés. Les exportations destinées à l'Allemagne et au Royaume-Uni en sont deux bons exemples. L'Allemagne reçoit 20 p. 100 de la quantité des exportations danoises et 18 p. 100 de leur valeur. Parmi ses importations de porc danois, 60 p. 100 (en quantité et en valeur) lui arrivent sous forme de morceaux, contre environ 2 p. 100 sous forme de bacon (tableau 9). Le Royaume-Uni achète 19 p. 100 de la quantité des exportations danoises et il acquitte 17 p. 100 de leur valeur. Ses exportations sont toutefois fort différentes de celles de l'Allemagne. En fait de valeur et de quantité, la moitié sont constituées de bacon et 23 p. 100 de viande en morceaux.

Le Danemark comble 26 p. 100 de la demande britannique de bacon, contre 20 p. 100 pour les Pays-Bas, 42 p. 100 pour la production intérieure et 11 p. 100 pour d'autres pays. Les exportations danoises de cette denrée sont cependant en déclin depuis environ vingt ans, car les achats britanniques ont diminué en même temps que s'accroissaient les expéditions

néerlandaises¹⁵. Cette évolution est en partie attribuable à une consommation stagnante et même déclinante, car les Britanniques ont considérablement diversifié leur menu du petit déjeuner.

Le Danemark exporte relativement peu de bacon ailleurs qu'au Royaume-Uni. Cette denrée a été pratiquement remplacée par le flanc à côté unique, notamment en Corée et au Japon.

Ce dernier pays est de loin celui où les exportations danoises s'accroissent le plus rapidement. Avant 1972, elles étaient inexistantes. Dès 1980, leur valeur représentait tout juste moins de 7 p. 100 des revenus totaux tirés par le Danemark de cette catégorie de produits. En 1994, elle en atteignait pas moins de 23 p. 100.

Les progrès réalisés par le Danemark dans ses exportations au sein de l'Union européenne lui viennent de sa capacité à tailler la viande en morceaux convenant aux exigences des différents marchés. Ses expéditions vers la France, par exemple, sont à 80 p. 100 constituées de tels morceaux. L'industrie danoise de l'abattage et du découpage a mis au point plusieurs produits fins spécialement pour le marché français.

L'industrie porcine danoise a bien su s'adapter à la diversification des exigences

¹⁵Les exportations danoises de bacon vers le Royaume-Uni, par exemple, sont passées de 208 000 à 119 000 tonnes entre 1976 et 1994, selon les chiffres publiés par la Danske Slagterier pour différentes années. Entre-temps, celles des Pays-Bas augmentaient, passant de 25 000 à 84 000 tonnes. Elles sont cependant en déclin constant depuis quelques années, ayant chuté de 111 000 à 84 000 tonnes entre 1990 et 1994 (PVVE 1995b).

de ses marchés d'exportation toujours plus nombreux. En 1970, le bacon constituait 47 p. 100 du volume de ses exportations de porc (tableau 10). En 1980, il n'en représentait plus que 29 p. 100; en 1994, la proportion était passée à 10 p. 100 seulement. Ces chiffres démontrent l'importance déclinante du marché britannique du bacon pour le Danemark.

Au cours de la même période (1970-1994), les exportations de morceaux coupés sur mesure ont connu une hausse équivalente. De 5 p. 100 des exportations totales de porc en 1970, elles sont passées à 31 p. 100 en 1980 et atteignaient 61 p. 100 en 1994 (tableau 10). C'est la nécessité d'offrir aux marchés étrangers des produits à valeur ajoutée de grande qualité qui est à l'origine de cette réorientation.

Hors de l'Union, le Danemark possède plusieurs bons clients en Europe même et dans les régions avoisinantes. Il s'agit notamment de la Pologne, de la Russie, de la République tchèque et de la Hongrie. Ses exportations vers les pays de l'ancien Bloc communiste sont en hausse rapide depuis quelques années. Cependant, ces exportations constituent des produits de plus ou moins bonne qualité. Comme les institutions juridiques et financières y sont généralement inopérantes ou peu fiables, les exportateurs danois exigent un règlement anticipé au comptant avant de faire une livraison.

En termes de valeur, c'est le Japon qui importe le plus de viande de porc danoise, dépassant même l'Allemagne. Ses importations sont composées de produits relativement dispendieux, car elles représentent environ 11 p. 100 de la quantité des expéditions danoises, mais 23 p. 100 de leur valeur, ce qui dénote des prix unitaires très élevés. On estime que le marché japonais accepte de payer jusqu'à 8 à 10 couronnes (de 1,70 à 2,10 dollars canadiens) le kg de plus que les autres (Stenbæk, 1995). Il est particulièrement friand de viande désossée et coupée en morceaux.

En fait, la viande en morceaux occupe de loin la plus grande place dans les importations japonaises, atteignant 92 p. 100 de leur quantité et 97 p. 100 de leur valeur. Les pièces de flanc, de longe, de filet et de collet sont les plus en demande. La plupart des produits sont congelés puis expédiés par voie maritime pour être remis à l'industrie japonaise de la transformation. Le Danemark semble être en mesure d'offrir des produits qui répondent aux rigoureuses exigences des acheteurs japonais (la longueur des longes, par exemple, doit être de 54 cm). Le souci du détail, la qualité uniforme et la justesse de la gamme offerte compteraient parmi les motifs du succès obtenu par le porc danois au Japon.

En 1994, Taiwan était le principal fournisseur de ce pays et le Danemark se classait au deuxième rang (tableau 11). L'avance du premier, en termes de valeur des expéditions, est moins considérable quand on sait qu'il fournit une gamme plus variée de morceaux, tandis que le Danemark

Tableau 10. Composition des exportations danoises de porcs vivants et de produits du porc, 1979-1990

Produit	1979		1980		1994	
	Quantité (milliers de tonnes)	Part (pourcen- tage)	Quantité (milliers de tonnes)	Part (pource ntage)	Quantité (milliers de tonnes)	Part (pource ntage)
Porcs et truies vivants	22	4	17	2	16	1
Viande de truie	18	3	36	5	-	-
Bacon	284	47	214	29	128	10
Carcasses ^a	14	2	13	2	26	2
Viande en morceaux	29	5	228	31	765	61
Sous-produits	55	9	70	10	123	10
Viande en conserve	171	28	137	19	144	11
Autres viandes préparées	12	2	14	2	56	5
Total	605	100	729	100	1 258	100

^a Fraîches et congelées

Source : Danske Slagterier 1995

Tableau 11. Importations américaines et japonaises de viande de porc en provenance de certains pays, 1994

	Importation	s japonaises	Importations américaines		
	Quantité	Part	Quantité	Part	
Provenance					
Taiwan	234 800	48	0	0	
Danemark	133 500	27	51 200	25	
ÉU.	72 300	14	-	-	
Canada	29 400	6	153 400	74	
Autres	23 900	5	3 600	1	
Total	493 900	100	208 200	100	

Sources : Danske Slagterier 1995; ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches, 1996.

vend au Japon un éventail moins large de produits plus chers¹⁶.

Les exportations danoises vers d'autres marchés de l'Asie-Pacifique sont également en progression. En Corée, la libéralisation de l'importation sera achevée vers la mi-1997 et le Danemark compte parmi les fournisseurs qui voient de grandes possibilités dans ce pays. En 1994, il y a expédié 23 000 tonnes de viande de porc. La hausse de ses exportations dépend évidemment de son aptitude à satisfaire les exigences particulières des consommateurs coréens.

Le négociant danois ESS-Food possède un bureau à Hong Kong, d'où il dirige une partie de son commerce dans l'Asie-Pacifique. Les exportations danoises à Hong Kong même sont minimes, n'ayant été que de 0,7 p. 100 des expéditions totales en 1994; Singapour, de son côté, ne reçoit que 0,4 p. 100 des exportations.

En 1994, le Danemark a exporté 93 188 tonnes de viande de porc aux États-Unis et guère plus de 5 656 tonnes au Canada (l'équivalent, respectivement, de 7,5 et de 0,4 p. 100 de ses exportations totales). Les États-Unis font venir pratiquement toutes leurs importations de porc frais et congelé du Canada et du Danemark dont les parts de mardré sont de 73 p. 100 et 24 p. 100, respectivement (tableau 11). Ce dernier est donc le principal concurrent du Canada dans le marché américain.

Vu la récente accession des États-Unis au rang des grands exportateurs de porc, les exportations du Canada aux États-Unis ont supplanté en partie les produits européens, de telle sorte que notre part du marché américain s'est améliorée. On prévoit que le déclin des ventes danoises aux États-Unis se poursuivra.

B.3 Critères de mesure du rendement de l'industrie

B.3.1 Croissance de la production

La production mondiale de viande de porc s'est accrue au rythme de 2,5 p. 100 par année entre 1973 et 1993. Dans le domaine de la volaille, du mouton et de l'agneau et du boeuf, la progression s'établit respectivement à 5, à 1,6 et à 0,5 p. 100, soulignant la tendance générale à délaisser le boeuf au profit d'autres sources de protéines. La production de porc est également en hausse en Europe, quoique à un rythme plus lent (22 p. 100 pour les vingt années en cause).

Au Danemark, la production de porc a augmenté au rythme frappant de 3,5 p. 100 par année pendant la même période; elle a donc doublé, passant de 774 000 à 1 558 000 tonnes (figure 6). Une bonne part des progrès ont été accomplis dernièrement, car les résultats se sont améliorés de 360 000 tonnes entre 1989 et 1993.

B.3.2 Croissance des exportations

Depuis vingt ans, le quantité du commerce mondial des viandes est passée de 5,5 à 13 millions de tonnes, affichant un taux de

¹⁶II serait difficile d'interpréter les chiffres comparatifs de 1995, car le Japon a instauré des contraintes à l'importation du porc. Il semble cependant que les exportations danoises en aient été considérablement affectées.

croissance annuel moyen de 4,7 p. 100. Le porc y est pour beaucoup : dans ce secteur, les quantités échangées ont progressé de 2 à 4,8 millions de tonnes, pour un accroissement annuel moyen de 4,3 p. 100.

Les exportations danoises de viande de porc ont suivi le mouvement, après un déclin initial à 0,5 million de tonnes en 1976. Par la suite, les quantités ont assez régulièrement progressé jusqu'en 1990, puis le taux d'accroissement a fait un bond et les exportations ont atteint 1,3 million de tonnes en 1994.

Les exportations mondiales se développant plus rapidement, la part danoise a reculé; d'un sommet de 34 p. 100 en 1970, elle est tombée au plus bas (19 p. 100) en 1990. Une récente reprise l'a cependant portée à près de 25 p. 100 du commerce mondial (figure 1).

B.3.3 Intensification de la concurrence

Depuis deux décennies, le Danemark se maintient en première place du palmarès des exportations mondiales de viande de porc, malgré une légère baisse de sa part de marché. À ce dernier égard, les États-Unis, le Canada, la France et Taiwan ont tous fait des progrès, contrairement à la Chine qui a subi un net recul (figure 1).

Les États-Unis et Taiwan sont les plus grands concurrents du Danemark au Japon. Taiwan, qui est moins éloignée que les autres exportateurs et qui est autorisée à offrir une plus large gamme de morceaux de viande, a porté sa part des importations japonaises de porc frais et réfrigéré à 57 p. 100 en 1994. Le porc réfrigéré américain est en mesure de rivaliser avec le porc frais

taiwanais. Le produit américain est en fait de la viande fraîche à durée de conservation prolongée jusqu'à six à neuf semaines¹⁷. L'industrie danoise s'affaire à maîtriser cette technique afin de conserver sa présence sur le marché japonais, auquel elle fournit surtout des produits congelés.

En 1994, année qui marque l'ouverture du marché coréen au porc étranger, le Danemark n'a pas tardé à s'imposer comme principal fournisseur, captant 77 p. 100 de la demande. Un an plus tard, cependant, sa part du marché était tombée à 35 p. 100 (avec 11 900 tonnes), tandis que les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni s'en accaparaient respectivement 30, 14 et 13 p. 100. La Corée doit abandonner le 30 juin 1997 son système d'importation sur appel d'offres et la concurrence entre les fournisseurs risque alors de s'accentuer. Devant composer avec des rivaux plus puissants au Japon et en Corée, l'industrie danoise s'empresse de mettre au point de nouvelles méthodes de transport et de réfrigération (Agra Europe 1996a).

B.3.4 Coûts de production des éleveurs

Il est difficile, sinon impossible, de comparer directement les frais de production d'un pays à l'autre. Les fluctuations des taux de change, les disparités des méthodes comptables et une définition différente des postes de trésorerie et hors caisse compliquent la tâche de repérer les coûts comparables. Par ailleurs, les descriptions nationales des produits finaux ne

¹⁷Grâce à un procédé mis au point en Nouvelle-Zélande pour l'agneau et adapté aux États-Unis et au Canada pour le porc.

concordent pas toujours. En Amérique du Nord, par exemple, les porcs arrivent souvent au marché à un poids plus élevé et à un âge plus avancé qu'au Danemark.

Dans ce pays, les coûts de production des éleveurs (c'est-à-dire les sommes à investir pour engraisser un porcelet au poids suffisant pour le marché) sont dans une proportion de 86 p. 100 reliés à l'achat des porcelets et à leur alimentation. Les frais d'entretien, d'intérêt et de dépréciation représentent 9 p. 100 des dépenses et 4 p. 100 vont à d'autres postes comme les services vétérinaires, les prélèvements exigés des producteurs, l'impôt, l'assurance et l'énergie (tableau 12).

La Politique agricole commune de l'Union européenne, par ses mesures conçues pour soutenir le revenu des producteurs de céréales et d'oléagineux, gonfle les frais d'alimentation. Par exemple, l'orge offert à environ 100 \$ US la tonne (prix CAF à Rotterdam) avant l'intervention de ces mesures revenait à 228 \$ US pour les éleveurs danois et néerlandais 18. Au même moment, une tonne d'aliment de composé complet pour l'engraissement des porcins coûtait 263 \$ US au Danemark et 271 \$ US aux Pays-Bas.

B.4 Facteurs de compétitivité

B.4.1 Compétitivité des coûts et compétitivité des produits

On peut améliorer une position concurrentielle en réduisant les coûts de production et en différenciant les produits pour accroître leur valeur. Dans le cas des denrées, qui sont relativement homogènes, le coût de revient est généralement reconnu comme le principal facteur de compétitivité. Son importance et celle du prix peuvent néanmoins être atténuées par la différenciation, qui consiste à conférer au produit des caractéristiques distinctives qui ne sont pas liées à son prix, telles que les propriétés physiques, les services de livraison, les garanties ou quelque autre condition de vente (Agriculture Canada, 1993).

La stratégie commune de l'industrie porcine danoise <u>n'est pas</u> de produire la plus grande quantité possible d'un produit homogène, mais plutôt d'offrir un éventail de produits distinctifs de première qualité, bien adaptés au marché visé. La compétitivité repose donc sur le produit, non sur le coût de revient. Dans les paragraphes qui suivent, nous analysons les facteurs qui ont fait de cette stratégie une réussite. Nous examinerons particulièrement la question sous l'angle du coût des facteurs, de la demande, de la structure, des relations et des stratégies du secteur et, enfin, des politiques gouvernementales.

¹⁸Ces chiffres correspondent à 1992 (Commission européenne, 1994). Pour l'orge, le prix CAF Rotterdam non soutenu se situait alors à quelque 77,42 écus la tonne (tableau 4.1.5.5), tandis que l'orge de provende, au Danemark et aux Pays-Bas, atteignait 175,80 écus la tonne (tableau 3.3.5). Le prix d'une tonne d'aliment de composé complet pour l'engraissement des porcins était au même moment de 202,50 écus au Danemark et de 208,80 écus aux Pays-Bas (tableau 3.3.5). Taux de change : 0,77 écu au dollar US (tableau 1.0.2).

Tableau 12. Coûts d'élevage des porcs au Danemark, 1993-1994

Poste	\$/porc vivant ¹	Portion du coût total (pourcentage)
Porcelets sevrés ²	65,50 \$	45
Alimentation ³	59,87 \$	41
Services vétérinaires	0,95	1
Énergie	1,10	1
Contrats de société	0,54	<1
Cotisations	0,15	<1
Impôt sur le CO2	0,10 \$	<1
Assurance	0,93	1
Divers	2,45	2
Entretien	2,34	2
Matériel 1,70		
Machinerie 0,64		
Total partiel	133,93	93
Intérêts	5,26	4
Bétail 1,26		
Matériel 0,77		
Machinerie 3,23		
Dépréciation	5,56	4
Matériel 2,99		
Machinerie 2,56		
Coût total (excluant la main- d'oeuvre)	144,75	100

Nota:

Source : Institut danois chargé de l'économie de l'agriculture et de la pêche, 1995.

¹ Taux de change : 0,2073 \$ CAN pour 1 couronne danoise.

² Valeur pondérée des prix du marché et des coûts ventilés afférents aux porcelets sevrés fournie par les naisseurs-engraisseurs.

³ Comprend le coût des aliments cultivés sur place et des aliments commerciaux.

B.4.2 Coût des facteurs

Main-d'oeuvre: Les méthodes d'élevage danoises sont assez semblables à celles qui ont cours en Amérique du Nord et en Europe. Par contre, dans une perspective internationale, les frais de main-d'oeuvre y sont élevés (comme ailleurs en Europe). Cette situation peut être imputable au fait que le personnel d'élevage provient d'un bassin de main-d'oeuvre hautement qualifié, ce qui incite par ailleurs d'autres secteurs non agricoles à le convoiter.

Le Danemark accorde beaucoup d'importance à l'éducation et à la formation de sa main-d'oeuvre agricole. Quiconque veut acheter une exploitation de plus de 30 hectares doit réussir les programmes pédagogiques offerts dans les 28 collèges d'agriculture du pays. Le programme de base comprend à la fois une formation pratique et des cours magistraux, le tout étalé sur 18 mois. Les élèves qui désirent obtenir un certificat « d'agriculteur qualifié » doivent s'inscrire à un second programme d'enseignement professionnel et technique, qui exige encore deux années d'études. Ces programmes mènent à des emplois d'ouvrier agricole.

Le futur acheteur d'une exploitation est tenu de s'inscrire à un programme supplémentaire qui porte surtout sur la gestion. Ce programme dure 18 mois et réunit l'acquisition d'une expérience pratique de la gestion agricole et des cours de niveau collégial. L'étudiant qui le termine avec succès se voit remettre un « certificat vert », sans lequel il est impossible de se porter acquéreur d'une exploitation de plus

de 30 hectares ni d'avoir accès aux prêts à taux préférentiel.

Les étudiants doivent faire des stages dans plusieurs exploitations, dont au moins une d'élevage et une de grandes cultures. Ils sont également tenus de s'engager dans au moins une exploitation qui n'est pas la leur et de ne pas passer plus de 24 mois dans une autre exploitation. Le gouvernement assure l'essentiel du financement des écoles d'agriculture, mais il y a des frais de scolarité à acquitter et l'employeur de l'étudiant doit participer au financement des programmes de formation.

Parmi ces derniers, ceux qui s'adressent aux exploitants établis sont financés conjointement par le ministère de l'Agriculture et celui de la Culture. Le premier rembourse une partie des frais de scolarité et indemnise l'exploitant qui doit engager un ouvrier de remplacement.

La formation n'est pas réservée aux nouveaux exploitants. L'industrie a instauré un projet relatif à la norme ISO 9002, qui a pour objectif de répandre la culture de la « gestion de la qualité totale » chez les éleveurs de porcs¹⁹. Le Comité national pour l'élevage, la santé et la production du porc a rapporté en 1994 que 93 troupeaux avaient reçu l'agrément ISO pendant le déroulement du projet (soit de 1992 à octobre 1994). Les producteurs ont été amenés à respecter une série de méthodes et de normes dans leur travail afin de démontrer leur connaissance

¹⁹Ce programme a été réalisé sous l'égide conjointe de Steff-Houlberg, de l'Institut danois de la recherche sur les viandes et du Comité national pour l'élevage, la santé et la production du porc (Hansen et Hansen, 1994).

de la gestion de la qualité et l'attention qu'ils lui portaient. Le coût de l'obtention du certificat variait de 12 000 à 20 000 couronnes (entre 2 600 et 4 300 \$ canadiens); pour le conserver, il fallait débourser en sus quelque 5 000 à 10 000 couronnes (entre 1 100 et 2 100 \$ canadiens) par année.

Il est probable que la norme de gestion de la qualité sera plus largement adoptée si les producteurs y voient un moyen de gagner en efficacité ou de bonifier le prix des bêtes. La faible participation au projet de 1992-1994 laisse planer des doutes à ce sujet. Néanmoins, le fait que le Comité national ait été à l'origine de l'initiative démontre que l'amélioration de la qualité figure au haut de la liste des priorités de l'industrie (Hansen et Hansen, 1994).

Dans le secteur de la transformation, le coût de la main-d'oeuvre est également considérable. Le salaire horaire moyen des quelque 15 600 travailleurs des abattoirs danois s'établissait à 150,59 couronnes (32 \$ canadiens) en 1994 (Danske Slagterier, 1995). Les bons spécialistes du découpage, qui sont payés à la tâche, peuvent gagner beaucoup plus. Les avantages sociaux sont un autre fardeau que l'employeur doit prendre à sa charge.

Le coût de la main-d'oeuvre est donc considérablement plus élevé au Danemark que dans bien des pays concurrents (dont le Canada)²⁰. À cela s'ajoute le fait que, depuis dix ans, le salaire horaire y a progressé plus rapidement qu'aux Pays-Bas et aux États-

Unis (Danske Slagterier, 1995). Le Danemark a un taux d'impôt élevé sur le revenu et une forte taxe de vente, ce qui réduit la valeur réelle des salaires versés aux travailleurs, mais il n'en demeure pas moins que l'industrie est aux prises avec une imposante masse salariale.

Dans les abattoirs, il en coûte entre 25 000 et 40 000 couronnes (5 300 à 8 500 \$ canadiens) pour embaucher un nouvel employé (Stenbæk, 1995). Les entreprises ont donc intérêt à faire une sélection minutieuse. Le personnel doit, indépendamment de la nature de ses tâches, se soumettre à un perfectionnement constant afin de rester au fait des nouvelles méthodes de transformation, des normes d'hygiène et des caractéristiques des produits.

Le succès de l'industrie danoise repose en partie sur son souci de la qualité et sur son aptitude à offrir des produits qui répondent fidèlement aux attentes de sa clientèle. C'est notamment parce qu'elle dispose d'une main-d'oeuvre qualifiée et souple qu'elle peut y parvenir. Elle peut également tirer parti d'un système bien organisé de formation des travailleurs d'abattoirs. Comment en est-elle arrivée à ce point?

Au début des années soixante, les abattoirs danois ont admis qu'ils avaient besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée, vu l'importance des exportations pour l'industrie qui écoule 80 p. 100 de sa production à l'étranger. En 1964, ils ont créé le Collège danois des métiers de la viande (qui est situé à Roskilde, dans l'île de Sjaelland). Le Collège est aujourd'hui réputé dans le monde entier pour la qualité de son enseignement, qu'il s'agisse de techniques

²⁰En guise de comparaison, le salaire horaire moyen, dans les abattoirs canadiens, oscille autour de 12,50 \$.

d'abattage ou de découpage, de produits à valeur ajoutée comme les charcuteries, les conserves, les pâtés, etc., de vente au détail, de services de traiteur ou de formation en microbiologie pour les superviseurs de production et les techniciens de laboratoire. Tout le personnel des abattoirs danois doit suivre des cours de formation. Le Collège reçoit près de 6 000 étudiants par année - certains y sont inscrits à temps plein, d'autres le fréquentent brièvement pour apprendre les procédés qu'exploite un abattoir particulier.

Le quart environ des travailleurs d'abattoir apprennent leur métier sous l'égide du Collège, dans le cadre d'un programme de quatre ans. Ces apprentis s'y inscrivent généralement à l'âge de 16 à 18 ans et doivent avoir conclu une entente avec une entreprise de transformation avant la fin de leur première année de scolarité. Le programme comprend des cours et des stages en milieu de travail. Les cours s'étendent sur au total 40 semaines, soit 20 semaines au début de l'apprentissage et le reste en blocs de 5 semaines au cours des autres années du programme.

Tous les étudiants acquièrent d'abord en classe des notions élémentaires de sécurité et d'hygiène avant d'être répartis en groupes selon la nature de leur futur emploi en usine. Certains par exemple se destinent au nettoyage des intestins, d'autres à l'abattage des porcs ou des bovins ou à la fabrication des charcuteries, et ainsi de suite. Environ 30 p. 100 des étudiants inscrits abandonnent le programme avant de l'avoir terminé. Tous les coûts de la formation des apprentis sont acquittés par le ministère de l'Éducation.

À la fin du programme, les apprentis sont devenus des ouvriers spécialisés dans l'abattage, le découpage ou tout autre domaine. Ils peuvent suivre des cours supplémentaires afin de devenir superviseurs de production, techniciens de laboratoire, etc. Ces cours (étalés sur deux ans et demi) leur permettent de se spécialiser dans les techniques alimentaires, l'inspection des viandes, la supervision, etc.

Le Collège danois des métiers de la viande offre également des cours spéciaux, de courte durée et conçus pour des abattoirs particuliers. Ces cours s'adressent aux futurs employés qui n'ont pas suivi la filière de quatre ans des apprentis. Le programme comprend un cours élémentaire de cinq semaines, suivi de l'apprentissage des techniques particulières à un volet de la production. Il est financé par le gouvernement. Les étudiants ont droit à des prestations de chômage et, s'ils terminent le programme avec succès, se voient offrir un emploi par l'entreprise qui les parraine. Cette dernière n'est tenue de payer que les vêtements de travail de l'étudiant, les matières premières et le coût de l'utilisation de ses installations d'abattage.

Le Collège organise aussi des cours qui se tiennent dans les abattoirs mêmes, à intervalle régulier; ils ont notamment pour but de perfectionner le personnel dans les cas où l'entreprise acquiert de nouveaux clients exigeant l'emploi de procédés différents ou à l'occasion de l'imposition de nouvelles techniques d'hygiène ou de contrôle de la qualité.

Le Collège évolue en étroite liaison avec l'industrie. Cette dernière a formé des comités chargés de veiller à ce que les cours soient compatibles avec les exigences des employeurs. À Roskilde, le Collège possède ses propres installations d'abattage (les seules du monde qui soient exclusivement vouées à l'enseignement). Les étudiants y apprennent à abattre les animaux, à désosser les carcasses et à les découper conformément à des normes distinctes, comme celles de l'Union européenne ou des États-Unis. Le Collège entretient également des relations suivies avec l'Institut danois de la recherche sur les viandes (également établi à Roskilde) et met souvent les nouvelles technologies à l'épreuve dans son abattoir. De cette façon, les étudiants se familiarisent avec les derniers progrès de la technique. Selon Jensen (1995), le budget total du Collège s'élève à 235 millions de couronnes (50 millions de dollars canadiens).

L'établissement possède également un organe international, qui organise des cours et exécute des études de faisabilité pour le compte d'entreprises de transformation étrangères. Certains de ces cours sont dispensés à Roskilde même, mais d'autres le sont à l'étranger afin d'optimiser l'adaptation aux exigences de l'entreprise requérante. Plusieurs pays figurent parmi sa clientèle passée, dont l'Islande, la Norvège, la Suède, l'Irlande, le Japon, l'Ouganda, le Pakistan, l'Indonésie, le Botswana, la Thaïlande, la Chine, le Népal, la Corée, les Philippines, le Vénézuela, l'Équateur, la Russie, l'Estonie, la Lithuanie, la Hongrie, la Pologne, la Bulgarie, le Portugal, la France et le Royaume-Uni. Le Danemark y voit évidemment un moyen de se tenir au

courant des développements de la technique sur ses marchés d'exportation.

Capital: Le secteur de l'élevage porcin a connu de profonds changements structurels depuis 20 ans. La production moyenne des fournisseurs est pratiquement sept fois plus importante, étant passée de 110 à 700 porcs par année. Il s'ensuit que nombre d'exploitations sont fortement endettées et doivent composer avec d'importants coûts en capital. Cela peut être vu comme un désavantage pour la production, puisque l'industrie serait asservie aux fluctuations des taux d'intérêt, mais c'est aussi le reflet de la confiance qu'ont les producteurs et les investisseurs dans l'avenir du secteur porcin.

La structure du domaine de la transformation a également subi d'importants remaniements. Le nombre d'abattoirs a chuté de 60 à 24 en vingt ans, tandis que celui des entreprises passait de 54 à 4. Durant cette période de transition, on a beaucoup investi dans la modernisation des installations²¹. Les quatre entreprises d'abattage, par exemple, ont toutes recours aux services automatisés du Centre de classement des carcasses de porc, même si l'installation du système a coûté à chacune 2,9 millions de dollars canadiens. Les systèmes fortement automatisés d'exploitation en usine sont également très dispendieux.

Ils procurent toutefois des économies au chapitre des frais de main-d'oeuvre, tout en favorisant l'efficacité, et cela équilibre le considérable investissement qu'ils exigent au

²¹Madsen et Jensen (1994) donnent un aperçu de cette évolution.

départ. Malgré tout, la fabrication à façon de produits de qualité supérieure oblige les entreprises danoises à fonctionner à un rythme plus lent que leurs concurrentes étrangères. La production est donc moins considérable et les coûts unitaires plus élevés. La préférence accordée aux solutions techniques a accentué l'endettement des abattoirs, où le ratio correspondant s'établit à 9 pour 1.

Programme d'amélioration génétique : Le Danemark possède un programme bien structuré de zootechnie, qui est supervisé par le Comité national pour l'élevage, la santé et la production du porc. Ce Comité a été formé conjointement par la DS et par deux des plus importants regroupements d'agriculteurs, l'Union danoise des producteurs agricoles et l'Association des exploitations agricoles familiales du Danemark. Ses activités sont financées principalement à même des prélèvements calculés selon l'ampleur des troupeaux et la valeur des fonds de terre et grâce à des contributions versées par les organismes fondateurs et les autorités publiques. Le Comité tire de plus en plus de revenus des frais associés à l'utilisation de ses services.

L'une des tâches du Comité consiste à enregistrer les troupeaux reproducteurs et les troupeaux multiplicateurs. Au delà de 95 p. 100 des bêtes de reproduction sont ainsi enregistrées. Au Danemark, le secteur de l'élevage de reproduction regroupe environ 170 troupeaux, fondés génétiquement sur quatre races pures : le Landrace danois, le Yorkshire, le Duroc et le Hampshire. Approximativement 60 p. 100 de ces troupeaux sont gérés selon la

méthode SPF et sont ainsi exempts de pathogènes spécifiques. Les propriétaires de troupeaux reproducteurs vendent leur production à des établissements multiplicateurs ou la conservent s'ils se livrent à cette activité.

Le Danemark abrite environ 370 troupeaux multiplicateurs, dont 120 appartiennent au propriétaire d'un troupeau reproducteur. Les troupeaux multiplicateurs sont soit de race pure, soit hybrides. La seconde catégorie est la plus nombreuse : elle regroupe 70 p. 100 des établissements et plus de 90 p. 100 des truies. Comme dans le cas des troupeaux reproducteurs, la production est aux trois quarts assujettie à la méthode SPF. Les animaux produits dans un élevage multiplicateur sont soit mis en vente, soit intégrés à un troupeau commercial.

Tous les progéniture des troupeaux de reproduction sont contrôlés, à raison de 5,5 porcelets par portée en moyenne. Les résultats sont versés dans une banque centrale de données grâce à laquelle il est possible de suivre les rendements d'une génération à l'autre. Le Comité parraine aussi quelques projets qui ont pour but d'étudier les caractéristiques de reproduction et de production d'animaux de race pure et hybrides.

Le système d'enregistrement et de contrôles du Comité, ainsi que ses autres activités, ont contribué à l'amélioration et à l'uniformisation de produits de qualité supérieure. La reproduction par croisements a particulièrement favorisé une hausse rapide du nombre de porcelets par portée (Walter-Jergensen, 1993). Les subventions qui, jusqu'en 1990, favorisaient l'achat de verrats auraient facilité la dissémination des améliorations génétiques (Comité national pour l'élevage, la santé et la production du porc, 1990).

B.4.3 Évolution de la demande

La demande intérieure (selon son ampleur, sa composition, son taux de croissance, etc.) peut favoriser le développement de l'industrie et l'innovation. Au Danemark, qui ne compte que quelques millions d'habitants, elle est faible par rapport à l'ampleur de la production de viande de porc. Il ne faut cependant pas sous-estimer son importance, puisque la consommation annuelle s'élève jusqu'à 60,8 kg par personne²².

Au Danemark comme dans le reste de l'Union, le porc se vend cher en raison de la régie des marchés découlant de la PAC. En 1994, le prix moyen du filet était de 76 couronnes le kg (16 \$ canadiens) et celui du porc émincé atteignait 31 couronnes ou 7 \$ canadiens le kg (Danske Slagterier, 1995). Dans ce pays, les supermarchés écoulent environ 60 p. 100 des viandes et des produits à base de viande, contre 35 p. 100 pour les magasins de détail et 5 p. 100 pour les boucheries-charcuteries.

L'industrie porcine danoise exporte la plus grande partie de sa production depuis au

delà de quarante ans, réussissant ainsi à relever les défis que lui opposent la demande intérieure et les exigences étrangères. En examinant ses résultats en Corée, on peut se faire une idée de son aptitude à s'adapter à l'apparition de nouveaux débouchés.

En Corée, la consommation individuelle de viande de porc est longtemps restée à quelque 8 kg par année, mais, en 1995, elle se trouvait déjà à près du double, soit 14,2 kg. Dès 1994, année où ce pays s'est ouvert à quelques produits importés, l'industrie porcine danoise a réagi avec célérité et s'est accaparé 77 p. 100 du marché. Malgré un recul à 35 p. 100 en 1995, le porc danois est désormais bien connu en Corée et peut aspirer à de nouveaux succès lorsque d'autres contraintes à l'importation seront levées, comme la Corée s'est engagée à le faire dans le cadre de l'accord sur l'agriculture du GATT.

B.4.4 Structure, liens et stratégies du secteur

Le Danemark ne semble pas doté d'atouts particuliers qui puissent lui conférer un avantage dans l'élevage et la production du porc. On estime plutôt que ses succès répétés sont attribuables à la structure du secteur et à sa capacité de nouer des liens stratégiques dans toute la chaîne de mise en marché, grâce aux principes de la coopération.

La caractéristique distinctive de l'industrie porcine danoise réside dans sa structure de propriété coopérative. On retrouve des coopératives dans tout le secteur agricole danois, mais c'est dans le domaine du porc et des produits laitiers qu'elles sont les plus

²²Ce chiffre de 60,8 kg par année (une prévision pour 1996) est faible par rapport au record de 75,8 kg atteint en 1993. La consommation individuelle est plus élevée au Danemark que dans tout autre pays de l'Union européenne (où elle se situe à 40,8 kg) et même dans le monde entier.
Référence : USDA (1996).

puissantes. Le mouvement coopératif danois est né vers la fin du XIX^e siècle et il a ouvert son premier abattoir en 1897. Dès 1903, il en comptait 27, qui appartenaient à 65 824 exploitants agricoles, alors que le pays tout entier n'abritait que 15 établissements privés du même genre.

De profondes rationalisations ont marqué le secteur coopératif danois. Dès 1994, environ 97 p. 100 de la production totale de l'industrie était dirigée vers seulement quatre grandes coopératives de transformation des viandes, appartenant à quelque 26 000 membres et exploitant 24 usines.

Les coopératives agissent uniquement à l'échelle de la transformation, de la distribution et de la commercialisation. Il n'existe pas d'exploitations agricoles coopératives - l'agriculture danoise est organisée selon le modèle familial. Les agriculteurs possèdent une part d'une coopérative de transformation et doivent lui livrer tous leurs porcs. La coopérative est obligée de les accepter.

Le Danemark n'a pas prévu d'encadrement législatif particulier pour les coopératives. Toutes sont assujetties, comme les autres entreprises, aux dispositions générales régissant l'impôt, le marché du travail et la protection de l'environnement. Les principes de coopération de l'industrie danoise sont semblables à ceux qui ont cours dans le monde. Le droit de vote ne dépend pas de la taille des exploitations; chacune dispose d'une voix. L'adhésion à une coopérative est libre et ouverte.

Les agriculteurs ne sont en effet pas obligés de devenir membres d'une coopérative, mais rien ne peut les en empêcher. Ayant adhéré, ils sont cependant liés à la coopérative de leur choix pendant deux ou trois ans; au bout de cette période, ils peuvent en solliciter une autre. Chaque membre investit un peu d'argent dans sa coopérative, mais l'intérêt qu'il en tire reste négligeable. Les bénéfices réalisés par les coopératives sont redistribués aux membres au prorata des ventes que ceux-ci leur ont faites. Le taux de partage des bénéfices est le principal moyen auquel les coopératives ont recours pour se concurrencer dans le recrutement.

Toutes les coopératives danoises sont membres de la Fédération nationale, qui est chargée de les représenter auprès des divers paliers de gouvernement lorsqu'il est question d'impôt, de législation et de réglementation. La Fédération informe également ses membres sur des sujets aussi divers que les politiques de tarification et les modalités de financement.

Le joueur le plus important du secteur porcin danois est la Fédération danoise des producteurs et abattoirs de porcs du Danemark (Danske Slagterier ou DS). C'est un organisme qui chapeaute toutes les coopératives²³ et accomplit diverses fonctions : représentation de l'industrie lors de consultations et de négociations avec des instances externes, formulation des stratégies sectorielles, mise au point de

²³Les membres les plus importants de la DS sont les quatre grands de l'abattage, soit Danish Crown, Vestjyske, Steff-Houlberg et Tican. Au second palier, on retrouve des entreprises de distribution et de transformation (ESS-Food, DAT-Schaub, Tulip International, DAK A/S et 3-Stjernet Salami) et d'autres sociétés comme SFK et Hudecentralen.

nouveaux produits et services pour les producteurs et resserrement des liens entre tous les maillons de la chaîne de production et de mise en marché.

La DS est dirigée par un conseil d'administration formé de quatorze membres. Chacune des coopératives y possède au moins un représentant, mais peut en avoir plus selon son apport à la production totale de l'industrie. Les autres membres sont délégués par des entreprises de transformation ou d'exportation et par d'autres qui oeuvrent dans des secteurs apparentés (même si bon nombre d'entre elles appartiennent aux quatre coopératives). Chacune des deux grandes associations d'exploitants agricoles est également représentée au sein du conseil. On peut donc dire que la DS parle au nom de tous les volets de l'industrie porcine.

La DS joue un rôle central dans la coordination du développement technologique dans le domaine de la production et de la transformation, des études de marché et de la formation professionnelle. Étroitement liée à tous les secteurs de la chaîne de commercialisation, elle se tient parfaitement au courant de l'actualité interne et peut s'adapter instantanément à l'évolution du milieu de la production et de la mise en marché. En outre, comme elle représente plusieurs paliers de cette chaîne, elle semble généralement à l'abri des conflits qui opposent acheteurs et vendeurs et qui sont fréquents dans l'industrie de la viande de plusieurs autres pays. Au contraire, la DS

encourage l'esprit coopératif, qui imprègne toute l'industrie porcine danoise²⁴.

La DS puise ses fonds principalement de trois sources: prélèvements à l'abattage de porcs et de bovins, redevances foncières²⁵ et cotisations de ses entreprises membres. Elle évolue surtout dans le domaine de la promotion des ventes sur le marché intérieur et à l'étranger, de la recherche en matière d'élevage et de production, des services vétérinaires aux abattoirs, ainsi que du contrôle de la qualité des viandes et de la formation, activités dans lesquelles elle investit respectivement 30, 28, 10 et 7 p. 100 de son budget de dépenses.

Son intervention est déterminante dans le domaine de la commercialisation et des relations qui mènent à l'élaboration des politiques commerciales, ainsi que dans le rassemblement et la diffusion de renseignements sur l'industrie porcine danoise, au pays comme à l'étranger. Au Royaume-Uni, ses campagnes de promotion des exportations s'adressent surtout aux détaillants et aux consommateurs. En Allemagne, elle sollicite le secteur de la transformation et de la vente au détail, en mettant en lumière les garanties de qualité offertes à tous les paliers de l'industrie

²⁴La DS n'est pas seule à représenter l'industrie porcine danoise. L'Association nationale des producteurs de porcs commerciaux (Landsforeningen af Danske Svineproducenter) regroupe, dit-on, le cinquième des éleveurs, dont certains sont également membres de la DS (Svensson, 1992). Ce regroupement a proposé certains changements à la structure et à la conduite de la DS afin de corriger diverses faiblesses inhérentes à la grande taille et à la vocation universelle de l'organisme.

²⁵Au début des années 1990, le taux de ces redevances avoisinait 0,5 p. 100 de la valeur du fonds de terre.

danoise. Au Japon, elle cible les mêmes segments de marché, en plus de souligner la provenance danoise du porc offert aux consommateurs.

La DS est responsable de l'Institut danois de la recherche sur les viandes. Fondé en 1954, cet organisme est dédié à l'amélioration de la position concurrentielle de l'industrie danoise par le biais de projets conjoints de recherche et de développement, de transferts de technologies et de services conseils (ces renseignements sont tirés d'une publication non datée de l'Institut). Son budget annuel, en 1994, s'établissait à quelque 25 millions de dollars canadiens. Il se finance par l'intermédiaire de prélèvements à l'abattage de porcs et de bovins (dans des proportions respectives de 45 et de 5 p. 100) et, pour le reste, de fonds autogénérés, de subventions gouvernementales et de l'octroi de permis.

L'Institut agit sur l'avis de plusieurs comités consultatifs issus de son propriétaire et bailleur de fonds, le secteur danois des viandes. L'étroitesse de cette relation assure son pragmatisme. Les programmes de l'Institut touchent surtout les domaines suivants : santé et protection des animaux, qualité des viandes, classement des carcasses de porcins et de bovins, procédés de transformation, techniques de réfrigération et gestion de la production (Institut danois de la recherche sur les viandes, 1994).

Le service qui, au sein de la DS, s'intéresse aux lois régissant la qualité des produits alimentaires donne un autre exemple des efforts que fait l'industrie pour assurer le respect et le perfectionnement des normes

de qualité et d'hygiène. Un Comité spécial coordonne les activités d'amélioration de la qualité à tous les stades de la production, de la transformation et de la distribution, qu'il s'agisse de la reproduction des porcins, de l'inspection des viandes ou du développement des produits. Les directeurs généraux des quatre coopératives y siègent en compagnie de délégués de la DS et de scientifiques. Le Comité veille à la mise en oeuvre d'un programme permanent à six grands volets : 1) paramètres de contrôle des carcasses, 2) innocuité des produits, 3) réduction des résidus, 4) questions biotechniques, 5) assurance de la qualité et 6) nutrition.

Les activités de recherche en cours portent sur les sept aspects suivants de l'amélioration des carcasses : pourcentage de maigre, poids, viande pâle, molle et exsudative (PSE), couleur, niveau d'acidité, gras intersticiel, saveur et tendreté. Elles ont notamment pour but d'accroître la teneur en viande maigre des porcs; à cet égard, le Comité a fixé le pourcentage optimal à 61 p. 100, tout en proposant que le seuil de 60,5 p. 100 soit atteint en 1998 (Larsen, 1995). En 1995, la moyenne se situait à 59 p. 100. Le Comité compte y arriver par un recours accru à la science dans la reproduction (celle-ci, au Danemark, se fait à 95 p. 100 sous l'égide de la DS) et en faisant intervenir le système de paiements, plus généreux à l'endroit des fournisseurs d'animaux à la chair plus maigre. Ces derniers offrent l'avantage d'exiger moins de dégraissage après le découpage. Au Japon, par exemple, on ne tolère pas plus de 3 mm de gras sur les morceaux de porc. Ceux qui en contiennent

plus soit se vendent à prix considérablement plus bas, soit doivent être délardés.

L'industrie porcine danoise consacre de grands efforts à l'élimination de la viande PSE, en partie dans le but de satisfaire le marché japonais. Ce dernier est particulièrement sensible à ce problème qui nuit à la qualité des produits surtransformés. On voit souvent, chez les entreprises de transformation danoises qui exportent au Japon, un représentant de l'importateur qui surveille les activités de découpage et qui contrôle notamment la présence de viande PSE.

L'élimination du gène HAL, dans les troupeaux de reproduction, a contribué à remédier au problème. L'industrie a aussi amélioré les conditions de transport des porcins; 95 p. 100 d'entre eux sont désormais abattus moins de trois heures après leur livraison. Le producteur doit avertir l'abattoir au moins quatre jours avant d'y expédier des animaux et cesser de les nourrir au moins douze heures avant l'abattage.

L'industrie danoise sait que les exigences des marchés en matière de pigmentation de la viande peuvent varier. Les Japonais préfèrent une teinte d'un rose ou d'un rouge plus prononcé, tandis que d'autres pays, et notamment les États-Unis, exigent une chair plus pâle. Des recherches ont récemment été entreprises pour trouver un moyen objectif de mesurer la pigmentation des viandes. Par l'intermédiaire du programme d'amélioration génétique de la DS, il pourra ensuite être possible de choisir la couleur des carcasses; pour l'instant, les entreprises de transformation trient simplement les

produits selon leur coloration si on le leur demande.

Comme le niveau d'acidité a une incidence sur la saveur de la viande, certains marchés expriment aussi des préférences particulières en cette matière. En France, par exemple, les fabricants de jambon cuit exigent une viande au taux de pH plus élevé. Ce taux acquiert encore plus d'importance du fait que la réglementation interdit l'usage de phosphates lors de la production. Le Japon préfère également un taux relativement élevé (plus de 5,6). Le niveau d'acidité dépend du pourcentage de sucre dans le muscle et ce pourcentage est à son tour lié au glycogène. Des recherches en matière de génétique s'intéressent actuellement à cet aspect de la qualité des viandes.

La saveur et la tendreté de la viande, chez les porcins, dépendent de la race, du poids des carcasses et de la technique utilisée pour le refroidissement et la maturation de ces dernières. Ces qualités sont particulièrement importantes sur le marché danois et sur celui de l'Allemagne. Grâce à l'amélioration des pratiques de production, les abattoirs peuvent maintenant mieux contrôler les produits et ont même résolu le problème de l'odeur sexuelle des verrats.

Dans le domaine du contrôle de la qualité et de la recherche, les activités se concentrent en deuxième lieu sur l'innocuité des produits. Au début de 1995, la DS a entrepris un programme de contrôle des salmonelles qui vise toute l'industrie. Elle a agi ainsi d'une part en réponse au resserrement des lois du pays et d'autre part dans le cadre d'une de ses propres initiatives d'amélio-

ration de la qualité. Le programme prévoit une surveillance de tous les troupeaux regroupant au delà de 100 bêtes d'abattage et entraîne la recherche de pathogènes microbiologiques dans 5 p. 100 de la production qui en est issue. En cas de contrôle positif, l'exploitant doit consulter un vétérinaire et établir un plan d'éradication, sous peine d'une amende.

Toutes les bêtes issues d'un troupeau porteur sont retirées de la chaîne et abattues en fin de journée. La bactérie se logeant dans l'intestin, ce dernier est extrait intact afin d'éviter la contamination. On contrôle également les produits finis afin de détecter toute trace de salmonelles. Au cours des quatre premiers mois suivant le début du programme, 840 000 échantillons ont été prélevés. La présence de salmonelles a été réduite à 0,7 p. 100. Les abattoirs danois fonctionnent à un rythme beaucoup plus lent qu'ailleurs dans le monde : la moyenne est de 360 carcasses à l'heure, comparativement à 1 000 dans bien des usines américaines. Au Danemark, il est plus facile de réaliser des contrôles microbiologiques et de prévenir les problèmes.

L'industrie danoise possède également un programme de réduction des résidus, aspect fort important aux yeux de ses clients japonais. On recherche dans les produits les traces d'antibiotiques, de produits chimiques thérapeutiques, d'hormones de croissance, de pesticides, de métaux lourds et de mycotoxines. Depuis dix ans, les seules matières ainsi détectées ont été des antibiotiques. Les contrôles, faits au hasard,

portent sur environ 0,1 p. 100 des animaux abattus.

Les producteurs qui ne respectent pas la réglementation et livrent des bêtes qui ont été exposées aux substances susmentionnées sont passibles d'une amende. On a constaté une hausse des concentrations d'antibiotiques en 1993 et certains exploitants ont été pénalisés. Dans les six premiers mois de 1995, aucun contrôle n'a donné de résultats positifs.

Depuis quelques années, le consommateur danois se préoccupe de plus en plus du bienêtre des animaux d'élevage. Il porte un regard plus critique sur les conditions de vie des porcs (âge du sevrage, espace disponible pour chaque bête, accès à l'eau, etc.) et sur les méthodes de transport entre les fermes et vers l'abattoir (voir par exemple Gade *et al.*, 1994). C'est une question de fond qui gagne en importance sur certains marchés (dont celui du Royaume-Uni). L'industrie y a réagi : elle propose la mise en oeuvre d'un programme national susceptible de répondre aux les inquiétudes des consommateurs au pays comme à l'étranger.

Dans l'industrie porcine en général, la possibilité de retracer les bêtes et les produits est également un élément de plus en plus critique. En Europe, les détaillants réclament plus fréquemment que les grossistes et les entreprises de transformation les renseignent sur leurs méthodes de production et de traitement. Dans certains pays comme le Royaume-Uni, cet intérêt découle d'obligations légales (Hobbs et Kerr, 1991). Grâce à l'intégration

verticale, il est plus facile de se conformer à ces exigences.

La coordination verticale assurée par la DS a renforcé les liens entre tous les maillons de la chaîne de mise en marché, permettant une transmission plus rapide des messages du consommateur au producteur et à tous les intermédiaires. Il est également possible qu'elle ait diminué la concurrence destructive sur les marchés internationaux - là où les entreprises danoises s'affrontaient, elles approvisionnent désormais les marchés dans la collaboration.

B.4.5 Politiques gouvernementales

Législation environnementale : Au Danemark, les troupeaux porcins sont disséminés dans tout le territoire et font souvent partie d'exploitations mixtes, de sorte qu'une partie considérable des déjections animales peut être épandue sur des superficies arables ou des pâturages. Le coût de la conformité aux lois environnementales, notamment en ce qui concerne l'évacuation des lisiers, est donc beaucoup moins élevé dans ce pays que chez d'autres membres de l'Union. Le gouvernement danois, imitant en cela ses homologues nordiques, cherche néanmoins ardemment à circonscrire les répercussions négatives de l'agriculture sur les milieux naturels.

La mesure législative la plus importante que le Danemark ait prise à cet égard date de 1987. Elle créait le Programme de protection de l'environnement aquatique. En agissant ainsi, le gouvernement voulait prévenir l'effet contaminant de l'agriculture sur les cours d'eau et les nappes souterraines. La loi visait à supprimer les

effluents d'élevage et à réduire de moitié au moins le lessivage azotique. Cette réglementation est aujourd'hui jugée peu efficace, vu la persistance de nombreux problèmes environnementaux. Les associations d'agriculteurs s'attendent donc à de prochains resserrements des règles.

La loi oblige les éleveurs qui possèdent plus de 30 unités animales (c'est-à-dire plus de 90 porcs) à se doter de citernes aptes à stocker les lisiers pendant au moins 90 jours et à adopter un plan global de fertilisation intégrée si leur exploitation recouvre au delà de 10 hectares. Dans ce plan, il faut préciser les besoins nutritionnels des aires cultivées et décrire comment on compte les combler au moyen des lisiers et d'engrais inorganiques. L'ensemencement de 65 p. 100 de la superficie de l'exploitation en plantes fourragères, à l'automne, est également obligatoire.

L'agriculteur doit aussi établir dans quelle mesure l'azote des lisiers sera utilisé, c'est-àdire le pourcentage qui en sera absorbé par les cultures compte tenu des pertes survenant pendant le stockage et l'épandage. À compter de 1998, le pourcentage minimal d'absorption par les cultures de l'année suivante, pour les élevages porcins, sera de 50 p. 100. Il a été fixé à 45 p. 100 pour les bovins, à 15 p. 100 pour les systèmes à litière accumulée et à 40 p. 100 pour les autres types de lisiers.

Chaque exploitation doit déposer un bilan annuel de fertilisation au plus tard le 31 décembre et y préciser ses besoins en azote, ainsi que sa consommation prévue d'engrais azotés et inorganiques. Des subventions permettent de récupérer jusqu'à 30 p. 100 des frais engagés pour respecter les rigoureuses exigences de la loi, mais celles-ci imposent néanmoins un lourd fardeau financier aux éleveurs de porc danois.

Le stockage des lisiers est assorti d'autres conditions, dont les suivantes :

1) l'exploitant doit conclure un contrat d'au moins cinq ans avec les autres exploitations ou les installations biogaz qui lui fournissent une capacité de stockage d'appoint; 2) à compter de 1997, la solidité et l'étanchéité des citernes de stockage doivent être vérifiées à intervalle de dix ans et 3) une marge de retrait de 15 mètres de tout cours d'eau, voie publique ou terrain voisin est obligatoire.

Contrôles vétérinaires: Le Danemark consacre beaucoup de ressources à l'inspection vétérinaire. Il obtient ainsi des produits de haute qualité et c'est une des raisons pour lesquelles il lui est possible d'exporter dans tant de pays. Dans chaque abattoir, on retrouve en permanence des vétérinaires inspecteurs et surveillants qui contrôlent la présence de maladies et d'anomalies dans tous les animaux abattus et garantissent la salubrité de l'exploitation.

Il est impossible d'établir avec précision quelle proportion des dépenses gouvernementales en services vétérinaires va à la production et à la transformation du porc et dans quelle mesure ces sommes sont récupérées auprès de l'industrie.

Propriété et métayage : Depuis 1995, tout éleveur de plus de 500 unités animales (c'est-

à-dire 1 500 porcs) doit être propriétaire de 100 p. 100 des terres nécessaires à l'épandage des lisiers. Pour les exploitations moins importantes, la proportion requise varie suivant un barème dégressif. L'industrie prévoit que les pays moins exigeants en matière de protection de l'environnement et de bien-être des animaux lui livreront à l'avenir une plus vive concurrence. Une « règle d'harmonisation » établit la superficie des exploitations d'élevage de manière qu'elles soient aptes à absorber l'azote contenu dans les lisiers. Les agriculteurs qui ne possèdent pas suffisamment de terres doivent conclure des ententes écrites avec d'autres exploitations ou des installations biogaz.

Aide à l'investissement : Le gouvernement danois soutient l'investissement dans la production porcine dans le respect des règles édictées par l'Union européenne. Pour être admissible, un investissement ne doit pas entraîner un accroissement de la capacité de production, ni faire en sorte que l'exploitation ne puisse plus combler au moins 35 p. 100 de ses exigences totales en matière d'alimentation des animaux, et il ne doit pas dépasser 90 000 écus par ouvrier employé à l'année ou 180 000 écus par exploitation (soit respectivement environ 160 000 et 320 000 \$ canadiens). La subvention peut généralement atteindre au maximum 35 p. 100 des dépenses en immobilisations et 20 p. 100 des sommes engagées à d'autres postes. La Commission européenne en finance le quart et le reste provient des deniers publics nationaux.

Au Danemark, le paiement de telles subventions est échelonné sur sept ou dix ans (il n'y a aucun versement forfaitaire), en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent. Les mouvements de trésorerie des agriculteurs sont donc soutenus par une aide gouvernementale pouvant atteindre plusieurs centièmes du coût original de l'investissement.

La relève agricole est également admissible à un appui supplémentaire, sous la forme d'un versement forfaitaire équivalant à 25 p. 100 de la subvention accordée. Le gouvernement garantit aussi tout prêt contracté par un nouvel agriculteur à des fins d'investissement.

Recherche et développement: Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche finance environ les deux tiers de la recherche publique en agriculture, en partie du fait qu'il assure le fonctionnement des instituts qui relèvent de sa compétence (Conseil danois pour la politique de recherche, 1992). Le tiers restant provient du ministère de l'Éducation et de la Recherche, qui intervient surtout en soutenant financièrement l'Université royale d'art vétérinaire et d'agriculture et le Conseil danois de recherches agricoles et vétérinaires.

Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche utilise en priorité deux moyens pour contribuer au développement de l'industrie : son règlement sur le perfectionnement des produits (*Produktudviklingsordningen*) et son programme de R-D en matière de technologie alimentaire (*Fødevareteknologiske Forsknings- og Udviklingsprogram - FØTEK*). Le règlement a pour but de promouvoir la qualité dans la production et la

commercialisation des aliments, tandis que le programme FØTEK vise à consolider et à agrandir la présence de l'industrie alimentaire danoise sur le marché intérieur et international.

Le règlement facilite l'amélioration des produits et des procédés, de même que la réalisation d'études de marché et d'essais de commercialisation et l'élaboration de stratégies commerciales. Les fonds dont il est doté sont destinés principalement aux établissements primaires, aux entreprises de transformation, aux fournisseurs industriels et aux instituts de recherche et de développement. L'aide à la réalisation de projets peut généralement atteindre jusqu'à 40 p. 100 de leur coût.

Le Ministère accorde une attention particulière à l'expansion des marchés et à la commercialisation. Il accorde la priorité aux stratégies entourant les marques danoises afin de leur gagner une meilleure part de marché et de réduire l'importance du prix dans la sollicitation des entreprises de surtransformation et des détaillants. Le Ministère a conclu une entente avec deux cabinets de conseillers en commercialisation, qui mettent leur compétence à la disposition des entreprises et des regroupements industriels.

Le programme FØTEK, créé en 1990, était au départ financé par les ministères de l'Agriculture et de la Pêche, de la Recherche et de l'Industrie et du Commerce. Celui de l'Éducation y apporte une contribution depuis 1994. L'initiative a pour but de faciliter la réalisation de projets conçus pour rehausser le recours aux résultats de

recherches danoises et étrangères dans l'industrie alimentaire du pays et d'accroître la collaboration entre les établissements de recherche, les entreprises et les divers maillons de la chaîne d'ajout de valeur dans le secteur alimentaire. Le programme a aussi pour objectifs prioritaires de faire en sorte que l'industrie se tourne plus résolument vers le marché international et de jeter les bases d'une contribution danoise aux programmes de R-D alimentaire de l'Union européenne.

Entre 1988 et 1994, le règlement sur le perfectionnement des produits a entraîné l'investissement de fonds publics totalisant 156 millions de couronnes (33 millions de dollars canadiens) dans l'industrie de la viande de porc et 16 millions de couronnes (3,4 millions de dollars canadiens) dans l'élevage porcin (Landbrugs- og Fiskeriministeriet, 1995a). De 1991 à 1994, 40 millions de couronnes (9 millions de dollars canadiens) s'y sont ajoutées grâce au programme FØTEK. L'investissement annuel moyen résultant de ces deux initiatives avoisine donc les 30 millions de couronnes (6 millions de dollars), et il est en hausse. En 1993, 32 millions de couronnes (7 millions de dollars) ont été consacrés à FØTEK et 15 millions de couronnes (3 millions de dollars) à des projets d'agriculture primaire soutenus par le règlement, ce dernier ayant aussi permis l'octroi de pas moins de 154 millions de couronnes (33 millions de dollars) à des établissements de transformation secondaire.

Le financement consenti aux exploitations mêmes en vertu du règlement sur le perfectionnement des produits a principalement servi à la mise au point de systèmes de prévention des infections aux salmonelles dans les troupeaux de race pure et de production. Le soutien accordé aux entreprises de transformation va de plus en plus dans le sens d'une adaptation des matières premières aux exigences du marché aux plans de la qualité des viandes, de l'hygiène, du bien-être des animaux et de la protection de l'environnement.

L'aide que le programme FØTEK apporte à l'industrie de la viande de porc lui parvient généralement par le truchement de l'Institut danois de la recherche sur les viandes. Le règlement sur le perfectionnement des produits vient aussi en aide aux projets réalisés en collaboration avec ce dernier, notamment pour la cueillette, l'arrangement et la diffusion de renseignements sur les principaux marchés clients et pour la promotion de l'emploi d'études de marché par les abattoirs dans leurs activités de développement de produits et de commercialisation. D'autres projets ont pour but d'implanter des techniques de prévention des salmonelles dans les troupeaux de reproduction et de mettre au point des procédés plus rapides de détection des concentrations de résidus dans les viandes. Une initiative à forte saveur commerciale vise à donner aux abattoirs le moyen de garantir l'absence de l'odeur sexuelle du verrat dans leurs produits.

L'aide publique consentie à l'industrie porcine a pour priorité supplémentaire de favoriser les initiatives qui pourront l'accompagner dans son évolution vers une concurrence fondée sur les caractéristiques des produits plutôt que sur la faiblesse de leur prix.

Promotion du commerce international et aide financière à l'exportation : Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche fixe les priorités des activités de promotion de l'exportation en collaboration avec ceux de l'Industrie et du Commerce et des Affaires étrangères et les instances sectorielles. Des experts en exportation de produits alimentaires sont notamment mis en poste à l'étranger. Il est remarquable qu'à peine 17 p. 100 des fonds consacrés par le Danemark à la promotion de ses exportations industrielles vont à l'agroalimentaire (Landbrugs- og Fiskeriministeriet, 1995a).

Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche possède un service d'experts dans ce domaine, dont les quelque 12 membres sont disséminés dans les ambassades danoises. Le ministère des Affaires étrangères emploie également d'autres spécialistes dans quelques capitales. Ces gens tiennent le Ministère et les regroupements du secteur au courant de l'évolution des marchés étrangers et aident les entreprises en réalisant des études commerciales ou en faisant ressortir les débouchés éventuels. Dans la plupart des cas, les bénéficiaires de ces services doivent en acquitter le coût.

Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche veille aussi à la présence d'une relève compétente pour ce service. Il y procède notamment en permettant à certains étudiants universitaires de faire des stages de 6 à 12 mois à l'étranger, à leurs propres frais; les stagiaires sont tenus d'exécuter des

recherches, par exemple une étude du marché.

Le Conseil danois des crédits à l'exportation vient en aide aux exportateurs surtout par le truchement de deux programmes. Le premier peut les indemniser à la suite d'une perte de revenus imputable à l'insolvabilité de l'acheteur étranger ou à l'impossibilité de recouvrer les sommes dues en raison de problèmes politiques; cette assurance comporte une prime et l'exportateur doit assumer une partie du risque (de l'ordre de 10 p. 100). Le second offre aux producteurs et exportateurs danois une garantie à l'égard de prêts contractés en vue d'un projet de vente à l'étranger, rendant ainsi le crédit plus facilement accessible et faisant en sorte que la prime de risque exigée par le bailleur de fonds soit moins élevée.

Éducation : Pour le Danemark, l'éducation et la formation des propriétaires d'entreprises agricoles et de leur main-d'oeuvre sont prioritaires comme nulle part ailleurs. Le gouvernement prend à sa charge le coût des programmes de formation intensive. La plupart des étudiants reçoivent un salaire de l'entreprise au sein de laquelle ils font un stage pratique. L'employeur est défrayé par l'intermédiaire d'un fonds spécial de remboursement constitué de cotisations patronales. Les étudiants qui sont inscrits au programme menant au « certificat vert » en gestion agricole et ceux qui ne reçoivent aucun salaire ont droit à une aide financière gouvernementale.

A tous les paliers de la chaîne de production du porc, on voit régulièrement le gouvernement financer des programmes d'éducation et de formation au bénéfice de l'entreprise privée. Celle-ci obtient ainsi une main-d'oeuvre qualifiée à peu de frais. Cela permet à l'ensemble de l'industrie de réagir plus rapidement à l'évolution du marché, puisque les agriculteurs peuvent avec plus de facilité adapter leurs méthodes de production au moindre symptôme de changement.

Services de consultation : Le Service danois de consultation agricole a été formé par les associations d'agriculteurs (Union danoise des producteurs agricoles et Association des exploitations agricoles familiales du Danemark), qui le dirigent toujours. Les syndicats locaux d'agriculteurs emploient des conseillers qui dispensent une aide directe aux exploitants. À l'échelle nationale, le Service possède ses propres spécialistes qui mettent leur compétence à la disposition des conseillers locaux.

Approximativement les trois quarts du financement du Service viennent des frais imposés aux utilisateurs; le reste est assuré par des subventions gouvernementales ou puisé à même les cotisations versées par les agriculteurs à leur syndicat local. Le Service facture ceux qui s'adressent à lui notamment pour des analyses comptables et financières, des programmes de gestion de l'élevage et des formulations de rations alimentaires. C'est le ministère de l'Agriculture et de la Pêche qui fixe les règles d'exploitation et les objectifs du Service, tandis que les associations d'agriculteurs sont chargées d'élaborer les programmes et de les mettre en oeuvre.

B.5 Résumé

Pour la production et la mise en marché du porc et de la viande de porc, le Danemark possède l'une des structures les mieux intégrées et coordonnées du monde entier. Il y est parvenu principalement grâce aux coopératives d'abattage et à la création de la DS. Abstraction faite de l'application de la réglementation commerciale prévue dans la Politique agricole commune de l'Union européenne (dont les effets sont moins sensibles dans le secteur porcin que dans bien d'autres), l'intervention gouvernementale se manifeste surtout à l'échelle de la recherche, de l'éducation et de l'inspection des produits, sans toutefois oublier l'adoption de lois permettant aux regroupements industriels de faire des prélèvements à la production et de s'autoréglementer.

Chapitre B : L'industrie procine d	lu Danemark		

CHAPITRE C: L'INDUSTRIE PORCINE DES PAYS-BAS

C.1 Introduction

Nous décrirons d'abord la structure de l'industrie porcine néerlandaise et son évolution. Nous examinerons ensuite le rendement des Pays-Bas tant au sein de l'Union européenne que sur le marché international et analyserons finalement sa position concurrentielle.

C.2 Structure de l'industrie et liens

C.2.1 Élevage du porc

Les terres agricoles, qui occupent 60 % de la superficie totale des Pays-Bas, sont consacrées à l'horticulture (6 %), aux grandes cultures (41 %) et au pâturage (53 %). L'élevage du porc se pratique principalement dans les régions orientale et méridionale du pays, se concentrant dans une proportion de 64 % dans deux provinces : le Noord-Brabant et le Gelderland (PVVE, 1995a).

Entre 1980 et 1995, le nombre de porcs destinés à l'engraissement a augmenté de 17 % aux Pays-Bas et l'ampleur des troupeaux de porcelets a presque doublé. Cependant, depuis 1990, le nombre de porcs à engraisser s'est stabilisé à un peu plus de sept millions, fait principalement imputable aux contraintes environnementales relatives à l'évacuation des lisiers.

La restructuration de l'industrie porcine a été considérable, le nombre d'exploitations porcines ayant chuté de 45 % entre 1980 et 1994. Les Pays-Bas comptaient quelque 24 700 entreprises de naissage en 1980 et 10 500 quatorze ans plus tard. Pendant ce temps, le nombre d'entreprises d'engraissement a diminué plus lentement, passant de 28 600 à 21 100. Par ailleurs, la baisse du nombre d'exploitations de naissage-engraissement, qui sont passées de 9 500 à 7 500, a été moins prononcée (PVVE, 1995a).

Le nombre moyen de porcs par exploitation a donc augmenté de 235 à 586 entre 1980 et 1995. Environ la moitié des entreprises de naissage comptent actuellement plus de 100 truies et un cinquième, plus de 200, ce qui représente au total plus de 80 % de l'ensemble des truies de reproduction. Le cinquième des entreprises d'engraissement disposent d'un troupeau de plus de 500 porcs (PVVE, 1995a).

Cette concentration est stimulée par la réglementation sur la santé du bétail. Afin de limiter les dangers pour la santé, le gouvernement néerlandais favorise la création d'entreprises de naissage-engraissement. À l'heure actuelle, les entreprises d'engraissement doivent limiter à trois le nombre de leurs fournisseurs (exploitations de naissage). Ce nombre passera à deux dès l'adoption de la nouvelle

réglementation. Le nombre demandé de proclets d'une entreprise de naissage est donc appelée à augmenter. Les petites entreprises d'engraissement qui comptent moins de 80 à 100 truies auront plus de difficultés à trouver des acheteurs de porcelets. Si elles sont incapables d'accroître leur production, elles chercheront à engraisser leurs propres porcelets, c'est-à-dire à devenir des entreprises de naissage-engraissement (Agra Europe, 1994).

La productivité dans l'élevage de porcelets a augmenté sensiblement aux Pays-Bas, comme ailleurs en Europe. En 1993, le nombre de porcelets sevrés par truie atteignait 21,5 par année et le nombre de mise bas par truie, 2,25.

C.2.2 Commercialisation du porc

Il existe deux voies de commercialisation des porcs commerciaux aux Pays-Bas, soit la vente directe par l'éleveur à l'abattoir, soit la vente à un intermédiaire qui les revend ensuite à des abattoirs au pays ou à l'étranger. Environ 85 % des porcs d'abattage sont abattus au pays, le reste étant expédié vivant à l'étranger. Les intermédiaires exportent des porcelets sevrés en Belgique, en Espagne et en Italie principalement.

Aux Pays-Bas, l'élevage porcin s'effectue en grande partie dans le cadre d'ententes contractuelles conclues entre les éleveurs et les fabricants d'aliments composés pour animaux, les entreprises de reproduction et les abattoirs (Hughes *et al.*, 1993).

Les coopératives de fabrication d'aliments pour animaux maintiennent des mécanismes de stabilisation des prix du porc à l'intention de leurs membres. Ces derniers déposent ou retirent un montant de leur compte selon que la différence entre le prix de base fixé et le prix courant du porc est positive ou négative. Le gouvernement ne semble pas financer ce mécanisme.

Des 3 000 intermédiaires que comptait l'industrie porcine en 1970, il n'en restait plus que 600 en 1995. La moitié d'entre eux se spécialisaient dans le commerce de porcelets sevrés et de porcs vivants. Environ 80 % des animaux vendus à l'étranger par des entreprises spécialisées avaient d'abord passé entre les mains d'intermédiaires néerlandais.

Depuis l'introduction du système de contrôle de la qualité IKB (voir plus loin la section sur la structure, les liens et les stratégies du secteur), le rôle et les responsabilités des intermédiaires sont en train d'évoluer. Ces derniers concluent davantage de transactions à commission que pour leur propre compte. De plus, ils sont appelés à remplir de nouvelles fonctions, notamment conseiller les éleveurs de porcs et planifier les approvisionnements des abattoirs et des exportateurs de porcs vivants.

En 1995, les Pays-Bas comptaient quelque 80 exportateurs de porcs vivants. La moitié d'entre eux vendaient plus de 10 000 bêtes par année à l'étranger, représentant 90 % des exportations totales néerlandaises de porcs vivants. Ils exportaient en moyenne 62 000 bêtes par année. Neuf sociétés étaient suffisamment grandes pour exporter plus de 100 000 porcs vivants, la moyenne par entreprise étant de 170 000.

C.2.3 Industrie de l'abattage

L'abattage du porc a augmenté de plus de 40 % entre 1980 et 1995. Le nombre de bêtes abattues chaque année semble s'être stabilisé à un peu moins de 20 millions de porcs après avoir atteint un sommet de 20,3 millions en 1993. La plupart des abattoirs sont situés dans les régions orientale et méridionale du pays où se concentre l'élevage de porcs. La quasitotalité des abattoirs sont approuvés par l'Union européenne, ce qui leur permet de vendre leurs produits aux autres pays membres. Les cinq plus grands abattoirs néerlandais effectuent 65 % des abattages au pays.

À la fin de 1994, l'industrie de l'abattage du porc regroupait 30 grands abattoirs, chacun effectuant plus de 100 000 abattages par année (tableau 13). Un an plus tard, il n'en restait plus que 23²⁶. Cette baisse du nombre d'abattoirs a touché les usines de toutes tailles : même le nombre des grandes entreprises qui abattaient plus de 600 000 porcs par année est passé de 13 à 12. Les sept abattoirs qui ont cessé leurs activités en 1994 et 1995 abattaient 3,6 millions de porcs par année.

À la fin des années quatre-vingt, on s'est rendu compte que l'industrie néerlandaise de l'abattage du porc était aux prises avec un important problème de surcapacité. Pour le résoudre, l'industrie et l'Office des produits d'élevage et des viandes (PVV) ont donc

²⁶Il est intéressant de comparer cet indicateur de concentration avec ceux du Danemark. En effet, dans ce pays, tous les abattages, soit environ le même nombre qu'aux Pays-Bas, sont effectués par 24 abattoirs.

dressé, en 1989, un plan de restructuration visant à réduire cette surcapacité. L'année suivante, la capacité d'abattage s'établissait à 480 000 crochets de boucherie par semaine de travail de 40 heures²⁷. À la fin de 1993, la capacité était passée à 440 000, ce qui représente une diminution de 8 % sur trois ans

En 1994, on estimait la surcapacité de l'industrie à 80 000 porcs par semaine; pour l'éliminer, il fallait réduire la capacité de près de 20 %. L'année suivante, l'industrie de l'abattage et le PVV ont donc présenté un plan de restructuration plus ambitieux. Celui-ci prévoyait la création d'un fonds de restructuration qui faciliterait le rachat des usines d'abattage de porcs de manière volontaire²⁸. Ce fonds aurait accès à 113 millions de florins sur cinq ans.

Le fonds de restructuration obtient du financement auprès des banques en vue de l'achat des usines d'abattage. L'amortissement et les intérêts sont financés au moyen d'un prélèvement de 1,5 FL (1,11 dollars canadien) par porc abattu²⁹. Ce prélèvement

est imposé par le PVV qui jouit d'un pouvoir d'imposition délégué par le gouvernement.

montant plus élevé pour couvrir les intérêts et autres frais.

²⁷Ce n'est pas très clair de quelle façon cette mesure de capacité se traduit, par exemple, en nombre d'abattages par année. Cependant, il est possible de comparer dans le temps la capacité exprimée en crochets de boucherie par semaine.

²⁸Stichting Saneringsfonds
Varkensslachtsector (SSV) ou Fonds d'ajustement
structurel de l'industrie de l'abattage du porc. Des
mesures similaires ont été prises afin de réduire de
près d'un tiers la capacité d'abattage des bovins.

²⁹Il existe plusieurs calculs permettant d'établir un rapport entre les 113 millions de florins et le nombre de porcs abattus (disons 20 millions de bêtes par année), à 1,5 FL par porc pendant un certain nombre d'années (disons 5). Le total serait de 150 millions de florins. On a laissé entendre que même si le coût d'achat des usines d'abattage s'élevait à 113 millions de florins, on avait besoin d'un

Tableau 13. Nombre d'usines d'abattage de porcs aux Pays-Bas, 1994-1995

Taille de l'usine (nombre de porcs	Nombre d'usines à la fin de l'année		
abattus par année)	1994	1995	
100 000 - 300 000	6	5	
300 000 - 500 000	7	3	
500 000 - 600 000	4	3	
Plus de 600 000	13	12	
Total	30	23	

Sources: PVVE (1995a), van Dongen 1996.

Ce prélèvement n'est pas transmis directement aux éleveurs de porcs, mais provient des revenus de l'abattoir (la logique est que la restructuration bénéficie directement à l'industrie de l'abattage et que celui-ci doit donc en assumer le coût). Les abattoirs de petite taille ne sont pas assujettis à ce prélèvement jusqu'à concurrence de 50 000 porcs par année. Le gouvernement ne finance pas directement le fonds de restructuration.

Pour être admissible à ce fonds, le propriétaire qui désire vendre un abattoir en exploitation doit présenter une offre secrète. On procède alors à une évaluation du bâtiment et du matériel comme si l'usine n'était pas en exploitation. La différence entre le prix offert et la valeur résiduelle est versée au propriétaire qui ferme alors l'usine. En pratique, les rachats de cette nature se sont avérés particulièrement efficaces lorsqu'ils s'inscrivent dans le cadre de fusions d'entreprises.

C.2.4 Industrie du découpage et de la transformation de la viande

Aux Pays-Bas, comme dans certains autres pays européens, il existe une industrie chargée du découpage ou du désossage au cours de la transformation des carcasses brutes. La plupart des entreprises de désossage néerlandaises appartiennent aux propriétaires des abattoirs. Cependant, un certain nombre d'entreprises de désossage sont indépendantes en raison de leur emplacement ou de leur propriété.

Les carcasses sont exportées entières ou en morceaux après leur découpage dans les abattoirs. Elles peuvent également être transformées par les entreprises de découpage ou de désossage spécialisées avant leur exportation. Sur le marché intérieur, les abattoirs et les entreprises de découpage vendent la viande autant aux grossistes qu'aux détaillants de grande taille. On retrouve aux Pays-Bas quelque 650 grossistes, dont 300 fournissent uniquement de la viande et 350 vendent également d'autres produits.

Les entreprises de découpage et d'abattage vendent en outre une grande quantité de viande à des transformateurs secondaires. Le porc constitue 90 % de la viande utilisée dans les produits transformés et en conserve. La production industrielle de ces produits, ce qui comprend le bacon, totalise quelque 400 000 tonnes par année, environ 10 % du porc produit aux Pays-Bas y étant consacré. De la production totale, 260 000 tonnes sont exportées. Quelque 30 000 autres tonnes de viande transformée sont produites par les boucheries-charcuteries et destinées à la consommation des ménages.

Le secteur néerlandais du commerce de détail compte quelque 5 500 points de vente, surtout des boucheries-charcuteries et de petits supermarchés dont un grand nombre, soit 4 500, ne comptent qu'un seul magasin.

Jusqu'en 1995, la plupart des grands abattoirs de porcs appartenaient à l'une des six organisations ombrelles, dont deux coopératives. À la suite des fusions réalisées en 1995, la structure de propriété a changé de manière considérable (Agra Europe 1995). Deux grandes coopératives d'agriculteurs (Coveco et Encebe) ont fusionné avec une entreprise privée, Gupa, ce qui a donné naissance à Dumeco.

Dumeco abattrait chaque année quelque 5,7 millions de porcs, ce qui représenterait une diminution de capacité (probablement imputable à la fermeture de certaines usines). Coveco et Encebe exploitent chacune deux abattoirs et Gupa, une seule. Le nouveau groupe Dumeco possède, outre

les abattoirs, plusieurs usines de transformation.

Outre les deux coopératives Coveco et Encebe, les partenaires au sein du groupe Dumeco comprennent une coopérative de cultivateurs et un organisme de défense des agriculteurs. Coveco et Encebe ne représentent pas seulement des éleveurs de porcs. La première compte 10 000 membres, dont 5 000 éleveurs de porcs. La seconde regroupe deux fois plus de membres, soit 20 000, dont 7 000 éleveurs de porcs. La structure de propriété est donc mixte, s'appuyant à la fois sur des intérêts privés et des coopératives d'éleveurs de porcs et d'agriculteurs en général.

C.2.5 Classement et inspection

L'Office des produits d'élevage et des viandes (PVV) régit l'abattage et le pesage des porcs abattus selon une méthode d'évaluation uniforme et objective. En vertu des règlements en vigueur, les porcs doivent être abattus de manière convenable et les éleveurs doivent recevoir un paiement approprié. C'est un organisme indépendant, le Bureau central des services d'abattage du bétail (CBS)³⁰, qui se charge de les faire appliquer pour le compte du PVV. Le CBS relève de la Commission de classification et du contrôle de la qualité (CKC)³¹ mise sur pied par le gouvernement néerlandais.

Des normes d'abattage et de pesage uniformes sont imposées aux abattoirs qui

³⁰Stichting Centraal Bureau Diensten aan Slachtdieren (CBS).

³¹Commissie Kwaliteitsbewaking Classificatie (CKC).

transforment plus de 1 500 animaux par année. Les carcasses sont classées par le CBS en fonction de leur état et du pourcentage de maigre. Tous les abattoirs néerlandais mesurent le rapport muscle/graisse à l'aide des appareils Hennessey-Europe.

Il est possible de retracer l'origine de chaque animal à l'aide du numéro d'identification étiqueté sur son oreille. Le classement détermine le prix final de plus de 95 % de toutes les carcasses classées. Aux Pays-Bas, une carcasse de porc pèse environ 84 kg. Il s'agit d'un poids plus élevé que celui du porc danois et à peu près semblable à la moyenne de l'ensemble de l'Union (Commission européenne, 1994, tableau 4.16.1.1).

Chaque entreprise oeuvrant dans le domaine du bacon et de la viande transformée est soumise à des règles rigoureuses en matière d'hygiène et de qualité. L'Agence gouvernementale chargée de l'inspection du bétail et de la viande (RVV)³² inspecte chaque animal à son arrivée à l'abattoir ainsi que tout au long de la chaîne de transformation. La RVV doit assurer la comestibilité de la viande et des produits dérivés. Les inspecteurs du bureau d'inspection vétérinaire du ministère du Bien-être social, de la Santé publique et de la Culture y voient également.

Au fil des ans, l'industrie s'est dotée, de sa propre initiative, d'organismes de contrôle distincts afin d'assurer la qualité du produit transformé à destination. L'un de ces organismes, le Bureau néerlandais de contrôle de la viande transformée³³, est responsable des activités de contrôle de la qualité. La production de bacon qui porte un sceau de qualité (comme Royal Crest) est assujettie à des normes de qualité additionnelles. La Fondation néerlandaise du contrôle du bacon³⁴ est chargée de faire respecter ces normes.

C.2.6 Marchés et exportations

Les Pays-Bas exportent environ 75 % de leur production porcine, surtout des porcelets sevrés et des porcs commerciaux vivants ainsi que de la viande fraîche et transformée. Quelque 10 % des porcelets sevrés et 12 % des porcs commerciaux sont exportés vivants vers les pays européens. En 1994, la valeur des exportations de porcelets sevrés et de porcs vivants totalisait respectivement 212 millions de florins (157 millions de dollars canadiens) et 880 millions de florins (652 millions de dollars) (PVV 1995b), ce qui correspondait à 18 % de la valeur totale des exportations de porc (porcelets sevrés, porcs adultes, viande fraîche et transformée).

Les porcelets sont exportés principalement vers la Belgique, l'Espagne et l'Italie, l'Allemagne représentant moins de 10 % des exportations. Les Pays-Bas expédient les deux tiers des porcs vivants en Allemagne, l'Italie et la France se contentant de parts moindres. Les Pays-Bas fournissent des porcs de qualité uniforme et peuvent remplir sur-le-champ les commandes provenant de l'étranger. Le Conseil néerlandais d'exportation du bétail (BNV), le

³²Rijksdienst voor de Keuring van Vee en Vlees (RVV).

³³Nederlandse Vleeswaren Kontrole.

³⁴Stichting Nederlandse Baconcontrole.

Conseil sectoriel de l'industrie du bétail, l'Association néerlandaise des intermédiaires de l'industrie du bétail et un certain nombre d'organismes privés (intermédiaires) s'occupent tous de la promotion et de l'exportation de porcs vivants.

Les Pays-Bas exportent plus de 65 % de leur production de viande de porc, soit 1,3 million de tonnes. En 1994, la valeur de leurs exportations se répartissait comme suit : 3,8 milliards de florins (2,8 milliards de dollars canadiens) de porc frais et congelé, 434 millions de florins (321 millions de dollars) de produits du porc et 465 millions de florins (344 millions de dollars) de bacon³⁵ (PVV 1995b). Plus de 99 % de la viande fraîche et congelée est vendue en Europe, dont 68 % est destinée à l'Allemagne et à l'Italie. Dans le secteur des produits transformés, y compris le bacon, les expéditions vers le Royaume-Uni représentent quelque 89 % des exportations totales (FAO [1996] et Statistiques sur le commerce des marchandises des Nations Unies [diverses années]).

Les Pays-Bas font partie des grands producteurs de bacon, avec 15 entreprises dont la production dépasse le millier de tonnes par année. Quatre d'entre elles en produisent plus de 7 000 tonnes. Le pays exporte près de 90 % de sa production totale. En 1994, ses exportations de bacon ont totalisé 90 000 tonnes (PVVE, 1995a). Environ 93 % du bacon exporté était destiné au Royaume-Uni et portait le sceau de

C.3 Critères de mesure du rendement de l'industrie

C.3.1 Croissance de la production

La production mondiale de viande de porc s'est accrue au rythme de 2,5 % par année entre 1973 et 1993. Pendant ce temps, la production néerlandaise de porc a augmenté au rythme de 3,8 % par année, ce qui a eu pour effet de presque doubler la production annuelle qui est passée de 812 000 tonnes à 1 570 000 tonnes en 20 ans. Cette croissance relativement constante au cours de cette période a atteint un sommet en 1990, avant de fléchir légèrement (USDA, 1995).

La production européenne, à l'exclusion des Pays-Bas, a augmenté également, mais moins rapidement. Par conséquent, la part néerlandaise de la production européenne est passée de 5,2 à 7,6 %.

C.3.2 Croissance des exportations

Le commerce mondial de la viande de porc a augmenté au cours des 20 dernières années, passant de 2 millions à 4,8 millions de tonnes par année, ce qui représente un taux de croissance annuelle moyen de 6,9 %. Les exportations néerlandaises affichent une croissance du même ordre, soit de 6,5 %. Elles ont augmenté régulièrement jusqu'en 1987, mais se sont stabilisées depuis (USDA, 1995).

Les Pays-Bas détenaient une part du marché mondial de la viande de porc qui oscillait

qualité Royal Crest, ce qui représente quelque 25 % du marché britannique.

³⁵Les statistiques néerlandaises distinguent souvent le bacon des autres produits du porc.

entre 21 et 24 %. Mais depuis la stagnation de leurs exportations, elle a glissé sous la barre des 21 %.

C.3.3 Intensification de la concurrence

De manière générale, les Pays-Bas ont su maintenir leur position parmi les pays exportateurs de porcs vivants et de viande de porc, malgré une récente baisse de leur part du marché de la viande. Ce sont surtout les autres pays membres de l'Union européenne qui importent leurs produits. Les gouvernements de ces pays offrent un soutien à la production de viande de porc qui est similaire; un certain nombre de mesures à la frontière qui faussent les échanges entre les pays membres de l'Union et les autres et qui ne s'appliquent pas au commerce au sein de l'Union. Il est donc plus facile pour les Pays-Bas d'exporter leurs produits vers les pays membres qu'ailleurs dans le monde.

Comme l'indique le tableau 14, les Pays-Bas arrivent au premier rang des exportateurs de porcs vivants au sein de l'Union (leurs exportations de porcelets, de porcelets sevrés ou d'adultes vivants à l'extérieur de l'Union seraient minimes). Pendant de nombreuses années, ce pays était le principal fournisseur de cochons vivants en Belgique, en France, en Allemagne et en Italie, étant à l'origine de beaucoup plus de la moitié des importations de chacun de ces pays (à l'exception de la France). Les importations de ces pays se sont accrues pendant cette période.

Les importations de viande de porc de la France, de l'Allemagne et de l'Italie n'ont cessé de croître au cours des 20 dernières

années. Bien que petites en comparaison, les importations espagnoles se sont accrues de façon considérable au milieu des années quatre-vingt et se sont stabilisées à environ 65 000 tonnes par an. Les Pays-Bas étaient leur principal fournisseur de viande de porc pendant cette période. Malgré l'augmentation des expéditions, la part de marché que détenaient les Pays-Bas a diminué quelque peu.

La Belgique et le Danemark constituent les principaux concurrents des Pays-Bas au sein de l'Union européenne. Pour leur part, l'Allemagne et la France ont intensifié récemment leur présence, en particulier sur le marché italien.

Environ 93 % du bacon exporté par les Pays-Bas est destiné au Royaume-Uni. Au cours des années quatre-vingt, les Pays-Bas ont réussi à porter de 16 à 50 % leur part des importations britanniques. Ce gain a été réalisé alors que le marché britannique du bacon et de la viande de porc fumée reculait à un rythme annuel moyen de 1,2 % depuis le début des années soixante-dix.

Cependant, les exportations néerlandaises de bacon vers le Royaume-Uni ont diminué progressivement, passant de 111 000 à 84 000 tonnes entre 1990 et 1994 (PVVE 1995b), ce qui a entraîné une baisse de la part de marché. De 1993 à 1994, par exemple, les Pays-Bas ont vendu 5 000 tonnes de bacon de moins, alors que le Danemark a augmenté de 18 000 tonnes ses expéditions de bacon vers le Royaume-Uni. La concurrence que se livrent les pays de l'Union européenne pour s'accaparer une part des marchés des autres pays membres est déterminée par de nombreux facteurs,

Tableau 14. Part des importations françaises, allemandes et italiennes de viande de porc et de porcs vivants en provenance de certains pays, 1980-1990.

	Viande de porc		Porcs vivants		
	1980	1990	1980	1990	
	(pourcentage)				
Part des importations <u>françaises</u> Provenance :					
Pays-Bas	39	36	45	46	
Danemark	19	25	-	-	
Belgique	28	30	39	39	
Autres	14	8	16	15	
	100	100	100	100	
Part des importations <u>allemandes</u> Provenance :					
Pays-Bas	53	47	77	88	
Danemark	27	21	14	0	
Belgique	12	20	8	7	
Autres	8	12	1	5	
	100	100	100	100	
Part des importations <u>italiennes</u> Provenance :					
Pays-Bas	49	45	64	60	
Danemark	16	14	0	0	
Belgique	17	15	20	22	
Autres	18	26	16	19	
	100	100	100	101	

Source : Calculé à partir des Commodity Trade Statistics, (Nations Unies) 1980 et 1990.

notamment les différents rythmes de croissance de la production, la consommation et l'accès aux débouchés hors de l'Union. De plus, les taux de change des différentes monnaies des pays membres de l'Union influent sur les résultats des exportations de chacun des pays.

C.4 Facteurs de compétitivité

C.4.1 Aperçu

La stratégie commune de l'industrie porcine néerlandaise est de desservir un ensemble de marchés divers, que ce soit celui des porcelets, des porcs d'abattage, des carcasses entières ou des viandes préparées. Malgré une conception des exportations moins bien définie que celle du Danemark, les Pays-Bas ont réussi à conserver leur part de marché avec tout autant de succès. Dans les paragraphes qui suivent, nous analyserons les facteurs fondamentaux qui ont contribué à cette réussite. Nous examinerons particulièrement la question sous l'angle du coût des facteurs, de la demande, de la structure, des relations et des stratégies sectorielles et, enfin, des politiques gouvernementales.

C.4.2 Coût des facteurs

Main-d'oeuvre: Dans une perspective internationale, les frais de main-d'oeuvre aux Pays-Bas sont élevés comme dans les autres pays du nord de l'Europe. Par conséquent, le coût de la main-d'oeuvre salariée est tout aussi élevé que le coût de renonciation pour le travail de l'exploitant. Aux Pays-Bas, la plupart des fermes porcines sont exploitées en propre. Bien que

le niveau d'instruction des éleveurs néerlandais soit inférieur à la moyenne de la population active, ils font bonne figure par rapport aux éleveurs des autres pays de l'OCDE.

Outre le cursus de base, le système d'éducation néerlandais offre une formation spécialisée et professionnelle en agriculture aux niveaux secondaire de premier et deuxième cycle, collégial et universitaire. Un grand nombre d'établissements d'enseignement à chacun de ces niveaux offrent une formation continue et des cours du soir. De plus, les syndicats de producteurs agricoles, les offices de produits et les coopératives donnent des conseils par l'intermédiaire de plusieurs centaines de représentants.

L'âge moyen des travailleurs agricoles néerlandais est supérieur à celui de la maind'oeuvre non agricole. Ce phénomène, qui n'est pas exclusif aux Pays-Bas, est imputable à deux facteurs. D'une part, la proportion de propriétaires-exploitants par rapport aux travailleurs salariés est considérablement plus élevée dans le secteur de l'agriculture. Si l'on compare l'âge médian des travailleurs agricoles autonomes à celui de la main-d'oeuvre non agricole, la différence n'est pas aussi importante. D'autre part, les jeunes travailleurs ont eu de meilleures chances de travailler dans d'autres secteurs que les propriétairesexploitants bien établis.

La répartition selon l'âge des salariés et des travailleurs autonomes dans l'industrie de la transformation des produits alimentaires ressemble à peu près à celle de la population active. Cependant, le niveau d'instruction y est plus faible; il se compare néanmoins à celui des propriétaires-exploitants. Cette situation reflète peut-être une différence dans la proportion d'ouvriers non qualifiés et de travailleurs de bureau que l'on retrouve au sein de l'industrie de la transformation par rapport aux autres secteurs de l'économie néerlandaise.

Terres: Bien que la terre ne constitue pas directement un facteur de production aux Pays-Bas, l'évacuation des lisiers est devenue un problème environnemental important. L'élevage intensif du bétail a entraîné une production excessive d'urine et de lisiers. Même si la production de déjections a chuté de 12 % depuis le milieu des années 1980, tous les secteurs de l'élevage affichent un excédent. Les exploitations porcines et les entreprises de naissage³⁶ réalisent les surplus les plus élevés, soit 42,5 et 30,5 % respectivement.

Le manque de terres associé aux exploitations porcines et la réglementation environnementale que doivent respecter les éleveurs pourraient avoir des conséquences à long terme sur la compétitivité au plan des coûts.

Capital: Les Pays-Bas abritent l'une des plus grandes institutions financières au monde dans le domaine des produits alimentaires et de l'agro-alimentaire, la Rabobank³⁷. Ce groupe comprend quelque 850 banques de

crédit agricole indépendantes et fonctionne selon les principes d'une coopérative.

Oeuvrant depuis plus de 90 ans au sein du secteur agricole néerlandais, la Rabobank consent plus de 95 % de tous les prêts agricoles aux Pays-Bas. Elle détient environ 40 % des comptes d'épargne du pays, ce qui en fait beaucoup plus qu'une banque de crédit agricole. La Rabobank offre de nombreux produits et services financiers tant aux entreprises qu'aux consommateurs (Rabobank 1996).

En raison des liens étroits qu'elle a tissés avec les collectivités, la Rabobank a pu devenir une source de financement en vue de la réalisation de projets d'investissement en régions rurales. Bon nombre de ces projets sont bien entendu reliés à l'agriculture et aux produits alimentaires. En outre, comme les propriétaires de cette banque coopérative sont souvent des agriculteurs, ils ont tendance à prendre des décisions sur les prêts agricoles qui reflètent une meilleure connaissance de la nature du marché, à la différence des autres banques. Comme les agriculteurs possèdent également des coopératives de commercialisation et de transformation, les prêts consentis à ces entreprises reposent sur une connaissance des problèmes agricoles en amont.

On ne peut expliquer le succès de la Rabobank comme prêteur auprès des agriculteurs et de l'industrie de l'alimentation aux Pays-Bas par le simple fait qu'il s'agit d'une banque coopérative. D'autres banques sont également en mesure de leur consentir des prêts. D'autres facteurs, notamment les méthodes de gestion, ont pu

³⁶On entend sans doute par «pig and pig breeding operations » les exploitations porcines et les entreprises de naissage.

³⁷Rabobank : Coöperatieve Centrale Raiffeisen-Boerenleenbank.

aider la Rabobank à devenir un chef de file comme prêteur et fournisseur de services financiers à ces industries.

On a aussi observé que le secteur néerlandais de l'agriculture a su tirer profit des frais d'intérêt plus faibles (ou du moins des taux d'intérêt nominaux plus faibles) comparativement à d'autres pays (Hughes *et al.*, 1993, et van Gaasbeek *et al.*, 1993).

Alimentation: L'industrie des aliments composés nourrit une grande partie du bétail néerlandais. Le grain fourrager qui entre dans la composition de ces aliments est devenu plus coûteux à la suite de la réglementation des marchés dans le cadre de la Politique agricole commune de l'Union européenne. Par exemple, lorsque le prix non soutenu de l'orge (prix CAF à Rotterdam) s'élevait à 100 \$ US la tonne, le prix de l'orge destiné aux animaux était de 228 \$ US la tonne au Danemark et aux Pays-Bas³⁸. Le prix du composé complet destiné aux porcs à engraisser était encore plus élevé: 263 \$ US la tonne au Danemark et 271 \$ US aux Pays-Bas.

Aux Pays-Bas, cependant, la plupart des aliments composés ne sont pas faits de grains fourragers, mais d'autres matières brutes importées qui entrent au pays par le port de Rotterdam. Parmi ces matières brutes, on retrouve l'aliment de gluten de Les aliments composés produits aux Pays-Bas sont soumis à un contrôle rigoureux. Toutes les entreprises de ce secteur se sont dotées d'un système de contrôle interne qui prévoit notamment l'inspection des produits à leur arrivée dans l'entreprise. Elles exercent un contrôle de la qualité des produits finis ainsi que tout au long de la production. On y effectue également des essais rigoureux afin de détecter la présence de matières indésirables. Outre le contrôle volontaire mis en place par l'industrie, le gouvernement néerlandais surveille l'utilisation des additifs et les méthodes de commercialisation des produits.

maïs, la farine de graines oléagineuses et un certain nombre d'autres aliments autres que des grains (comme les granules de tapioca et la pulpe d'agrumes). Bien que la valeur nutritive de ces ingrédients soit souvent inférieure à celles des grains fourragers, ils sont moins coûteux que ces derniers³⁹. C'est pourquoi les éleveurs de porcs néerlandais bénéficient d'un avantage au plan du coût par rapport aux éleveurs des autres pays membres de l'Union. Cet avantage s'est effrité quelque peu depuis la réforme de 1992 de la Politique agricole commune, qui a abaissé les prix des céréales européennes (toutes choses restant égales).

³⁸II s'agit de données de 1992 (Commission européenne, 1994). Le prix non soutenu de l'orge (prix CAF à Rotterdam) était de 77,42 écus la tonne (tableau 4.1.5.5), tandis que le prix de l'orge destiné aux animaux au Danemark et aux Pays-Bas s'élevait à 175,80 écus la tonne (tableau 3.3.5). Le prix des composés complets destinés aux porcs à engraisser était fixé à 202,50 écus la tonne au Danemark et à 208,80 écus aux Pays-Bas (tableau 3.3.5). Taux de change : 0,77 écu = 1 \$ US (tableau 1.0.2).

³⁹Lorsque les prix mondiaux des céréales sont faibles, le prix des grains fourragers au sein de l'Union européenne est maintenu considérablement au-dessus du niveau mondial au moyen de la réglementation des marchés et de mesures à la frontière.

L'Office des aliments pour animaux⁴⁰ et les diverses associations sectorielles défendent les intérêts de cette industrie.

Programmes d'amélioration génétique : Le porc néerlandais est le résultat d'un croisement double similaire à celui employé au Danemark. La sélection des animaux repose principalement sur l'indice de consommation, la qualité de la viande et la résistance aux maladies et au stress. De nombreux organismes effectuent des recherches génétiques sur les animaux. Parmi ceux-ci, la station expérimentale de reproduction du porc joue un rôle important.

Outre le bureau néerlandais chargé du livre généalogique du porc⁴¹, il existe neuf groupes d'amélioration génétique reconnus aux Pays-Bas. Ils relèvent tous de la Fondation de l'industrie de la reproduction du porc⁴². Les principales races sont le Landrace néerlandais et le Yorkshire.

C.4.3 Évolution de la demande

Les Pays-Bas comptent un marché intérieur de 15 millions d'habitants, ce qui est peu par rapport à l'ampleur de la production de viande de porc. Chaque consommateur néerlandais dépense environ 600 FL (444 \$ CAN) à l'achat de viande fraîche et 300 FL à l'achat de produits de viande et de

produits en conserve. En 1996, la consommation de viande de porc dans ce pays s'élève à 43,6 kg par personne par année, ce qui est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et plus élevé que la consommation tant en Amérique du Nord qu'ailleurs dans le monde⁴³. Le porc représente plus de la moitié de la consommation totale de viande.

De plus en plus, les consommateurs néerlandais optent pour les aliments prêts à cuire et les amuse-gueule. Ils sont plus exigeants au plan de la qualité. En plus de se soucier de leur santé, ils portent une attention accrue à l'environnement, au bienêtre des animaux, à l'aspect pratique et au choix. L'industrie a donc mis au point de nouveaux produits et mis en oeuvre un programme de contrôle de la qualité tout au long de la chaîne de production.

Aux Pays-Bas, les supermarchés réalisent 64 p. 100 des ventes au détail de viande fraîche et les boucheries-charcuteries, 31 p. 100 (PVV, 1994). Dans le domaine des produits de viande, leurs parts des ventes sont de 78 p. 100 et 18 p. 100 respectivement.

La viande de porc néerlandaise est considérée de moins bonne qualité que celle provenant du Danemark (Kearney 1994). Par exemple, le pourcentage de viande PSE est de 10 à 15 p. 100 (par rapport à 2 p. 100 au Danemark). À la différence du porc danois, seulement 30 p. 100 de la viande porte un sceau de qualité. En Allemagne, la viande de porc d'origine néerlandaise ne jouit pas

⁴⁰Produktschap voor Veevoeder (PVV). Le sigle de cet organisme est le même que celui de l'Office des produits d'élevage et des viandes (Produktschap voor Vee en Vlees).

⁴¹Nederlandse Varkensstamboek.

⁴²Stichting voor het Fokkerijwezen in de Varkenshouderij.

⁴³En 1993, la consommation néerlandaise de viande de porc a atteint un sommet, soit 54,1 kg par personne (USDA 1996).

d'une bonne réputation compte tenu de l'absence de sceaux de qualité.

Comme la viande de porc néerlandaise est mal perçue, il est difficile de la vendre aux chaînes de magasins de détail haut de gamme. On s'attend à ce que le porc soit livré principalement aux détaillants à escompte (Kearney 1994). Le problème de la qualité est accentué par le fait que les détaillants se soucient de plus en plus de l'origine de la viande et des conditions d'élevage et de transport des porcs.

Depuis longtemps, l'industrie néerlandaise de la viande de porc accorde moins d'importance à l'approvisionnement de la demande intérieure. Depuis plus de 40 ans, la majoritié du porc produit aux Pays-Bas est exportée. Grâce aux liens établis avec les pays importateurs (principalement au sein de l'Union), l'industrie porcine des Pays-Bas se tient au courant de l'évolution des goûts et des préférences des consommateurs.

Par ailleurs, l'industrie néerlandaise prospecte de nouveaux marchés d'exportation, notamment le Japon et la Corée de même que la Russie et les pays d'Europe de l'Est. À cet égard, les Pays-Bas doivent faire concurrence aux autres pays exportateurs sur ces marchés.

Après avoir réglé certains problèmes de longue date sur les soins vétérinaires et la santé des animaux, les Pays-Bas ont exporté en 1992 moins de 100 tonnes de viande de porc au Japon et 1 700 tonnes l'année suivante. L'industrie néerlandaise prévoit en exporter 50 000 tonnes. Les Pays-Bas y ont ouvert un bureau de soutien technique qui

assure la liaison entre leur industrie et les grossistes japonais. Ce bureau fournit, d'une part, de l'information sur les marchés japonais et les exigences vétérinaires aux exportateurs néerlandais et, d'autre part, de l'information sur l'industrie néerlandaise aux importateurs japonais de viande de porc.

Dans sa stratégie d'exportation, l'industrie néerlandaise met davantage l'accent sur la vente de morceaux désossés que sur les carcasses, demi-carcasses et morceaux non désossés. Elle sent peut-être le besoin de faire concurrence aux exportations danoises de morceaux haut de gamme sur les marchés situés hors de l'Union européenne.

C.4.4 Structure, liens et stratégies du secteur

Office des produits d'élevage et des viandes (PVV): L'industrie porcine des Pays-Bas fonctionne selon les règles du marché dans le cadre de la politique de réglementation de l'Union européenne. Il existe un nombre considérable d'organismes indépendants à chaque étape de la chaîne de commercialisation, allant de la reproduction des animaux jusqu'à la vente au détail et à l'exportation. Les Pays-Bas ont adopté une approche coordonnée grâce à leur réseau d'offices de produits, de conseils sectoriels et de syndicats de producteurs agricoles⁴⁴. Les offices de produits jouissent d'un pouvoir de réglementation à toutes les étapes de la chaîne de production.

⁴⁴On peut la comparer au modèle utilisé au Danemark où la coordination verticale est réalisée grâce à l'expansion verticale des coopératives et à l'organisation ombrelle, Danske Slagterier.

Fondé dans les années 1950 afin d'encourager la production pendant la période d'après-guerre, le PVV cherche aujourd'hui à promouvoir la valeur ajoutée en apportant son soutien tout au long de la chaîne de commercialisation. En qualité d'organisme vertical représentant les éleveurs et les producteurs de viande, le PVV remplit diverses fonctions, notamment celle de centre de liaison des entreprises et des organismes privés et publics.

Bien que le gouvernement néerlandais assume certains des frais d'administration du PVV, surtout ceux associés à l'exécution des politiques et des programmes agricoles de l'Union, le PVV finance la plupart de ses dépenses au moyen de prélèvements obligatoires sur l'abattage et l'exportation de bétail. Les prélèvements sont perçus à l'abattoir, mais ce dernier est tenu de les refiler à l'éleveur de porcs⁴⁵.

En 1994, le PVV prévoyait percevoir 53,5 millions de florins (40 millions de dollars canadiens) auprès des éleveurs (PVV 1994). Plus de 80 p. 100 de cette somme, soit 43,9 millions de florins (32,5 millions de dollars), proviendraient de l'industrie porcine. De plus, le prélèvement sur le bacon permettrait de recueillir deux millions de florins. Les différents prélèvements constituaient 88 p. 100 des revenus du PVV en 1994, le reste étant des revenus d'intérêt et des revenus divers.

Le prélèvement imposé sur le porc était fixé à 1,86 FL (1,38 \$ canadiens), alors que celui

sur le porcelet était un peu moins élevé. Ce montant est réparti entre les fonds A et B pour le porc, le contrôle de la qualité et le fonds de promotion.

En 1994, les principaux postes de dépenses du PVV se répartissaient comme suit : promotion commerciale et relations publiques (27 p. 100), réglementation sur la qualité et les aspects techniques (27 p. 100) et les soins de santé (20 p. 100). Ces postes de dépenses étaient tout aussi importants au cours des premières années, mais moins élevés. En 1993, le PVV a versé 58 millions de florins (48 millions de dollars canadiens) au titre des mesures de soutien à l'industrie du porc dans le cadre de la réglementation de l'Union européenne.

Le PVV se distingue par son rôle d'autoréglementation de l'industrie des produits d'élevage et des viandes. En effet, en vertu de la loi néerlandaise, les offices de produits sont autorisés à réglementer leur industrie. Le gouvernement considère que les décisions doivent être prises par les organismes ou les entreprises et les employés, car ceux-ci sont mieux en mesure de servir leurs intérêts et, par conséquent, de favoriser la viabilité de l'industrie.

Dans l'industrie des produits d'élevage et des viandes, le contrôle de la qualité, l'inspection, les soins et le bien-être des animaux, l'environnement et l'amélioration de l'industrie relèvent, à divers degrés, du PVV. Ce dernier a notamment mis au point un système intégré de contrôle de la qualité qui régit tout le processus de production. Par ailleurs, il participe à divers projets de recherche visant à améliorer la qualité. Afin

⁴⁵Seul le droit perçu par le PVV aux fins du Fonds de restructuration n'est pas répercuté aux éleveurs de porcs.

de prévenir les pratiques commerciales déloyales, le PVV impose des règlements obligatoires et des mesures d'application volontaire sur l'abattage, le pesage et le classement des animaux vivants et des carcasses.

Le PVV mène des campagnes de publicité tant aux Pays-Bas qu'à l'étranger et joue un rôle déterminant dans l'ouverture de nouveaux marchés. Par exemple, il a participé aux consultations intensives avec les autorités vétérinaires japonaises et néerlandaises qui ont mené, en 1992, aux premières exportations de porc vers le Japon.

Le PVV se préoccupe également des soins et du bien-être des animaux. Il consacre une partie des prélèvements recueillis à la prévention des maladies. Il finance en partie le Comité national de la santé ainsi que le fonds d'indemnisation des entrepreneurs qui ont subi des pertes financières à la suite de poussées épidémiques.

À la suite notamment des pressions exercées par les organismes sociaux, le bien-être des animaux est en train de devenir une priorité. Le PVV, qui est responsable de la réglementation dans ce domaine, représente l'industrie au sein du Conseil sur le bien-être animal qui constitue une tribune de discussion sur la santé et le bien-être des animaux. Le PVV contribue financièrement à un certain nombre de projets visant à régler le problème des lisiers avec lequel sont aux prises les éleveurs de bétail. Dans le domaine de la transformation, le PVV collabore avec le gouvernement et un certain nombre d'organismes du secteur privé afin

de réduire de 20 p. 100 la consommation d'énergie.

Le PVV soutient et oriente les initiatives qui ont pour but de réduire la surcapacité dans les abattoirs, comme le Fonds de restructuration. Il réalise des rapports sur la structure sectorielle ainsi que des études comparatives sur les abattoirs afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie. De plus, le PVV exerce des pressions auprès des politiciens et des fonctionnaires en tant que représentant de l'industrie des produits d'élevage et des viandes.

L'une des fonctions les plus importantes des offices de produits est la mise en oeuvre de la réglementation de l'Union européenne dans les secteurs des produits d'élevage, des viandes et de la volaille. Pour ce faire, ils jouent un rôle de cogestionnaire au nom du gouvernement néerlandais et ont pour tâches notamment de verser les paiements de transfert et de percevoir les droits d'importation. Le gouvernement néerlandais assume le coût de ces activités.

Contrôle intégré de la qualité (IKB): Les Pays-Bas ont élaboré un programme de contrôle de la qualité appelé IKB⁴⁶, après avoir reconnu que la faible qualité de leurs produits de viande nuisait à leur positionnement sur les marchés d'exportation⁴⁷. L'objectif premier du système IKB n'est pas d'améliorer tant la qualité des produits que les garanties en

⁴⁶Integrale Ketenbeheersing.

⁴⁷Aux fins de la présente section, les auteurs ont beneficé des renseignements fournis par M. Jerry Bouma, de Toma and Bouma Management Consultants, à Edmonton (Alberta).

matière de sécurité et de qualité que les grossistes et les exportateurs offrent à leurs clients.

À la demande de l'industrie, le PVV a élaboré des normes de contrôle de la qualité de la viande de porc. Le gouvernement supervise le fonctionnement du système IKB qui définit les responsabilités des intervenants tout au long de la chaîne de production, tant par rapport au produit qu'entre eux. La participation à ce système est volontaire, mais en 1996, plus de la moitié de la production porcine néerlandaise y était soumise.

Le système IKB a pour objet d'améliorer les garanties de sécurité et de qualité, l'image de la viande de porc auprès des consommateurs, les soins et le bien-être des animaux et la gestion de la production agricole (van Dongen, 1996). Il permet à l'industrie néerlandaise de donner des garanties aux acheteurs quant à l'origine de l'animal, aux aliments consommés pendant l'élevage, aux conditions sanitaires au cours de la production et de la transformation, à l'utilisation ou non de certains produits vétérinaires et à l'absence de résidus. Le système couvrira bientôt d'autres aspects du bien-être des animaux, en plus de ceux touchant déjà l'élevage et le transport. De plus, dans le cadre de ce système, les différents intervenants dans le processus de valeur ajoutée peuvent s'échanger des renseignements.

Ce système fonctionne selon une méthode poussée d'identification et d'enregistrement des animaux. Aux Pays-Bas, chaque cochon est identifié à l'aide d'une étiquette d'oreille. On projette de mettre sur pied une méthode d'enregistrement qui prévoit l'implantation d'une puce sous la peau de tous les porcelets âgés de quatre semaines. Ce type d'enregistrement accélérera la lecture et le traitement des données à l'abattoir.

Dans le cadre du système IKB, un certificat de livraison est délivré à l'arrivée du porc à l'abattoir. Ce certificat garantit que tous les renseignements sur le porc ont été saisis dans le système IKB et que toutes les normes ont été respectées. Si le porc est livré à l'abattoir par un intermédiaire, ce dernier doit devenir le propriétaire légal de l'animal. Cette condition vise à faire en sorte que tous les intervenants s'acquittent de leurs obligations en aval ou en amont de la chaîne de production. À l'abattoir, les porcs enregistrés dans le système IKB sont traités séparément des autres porcs.

En vertu du système IKB, les éleveurs de porcs recevaient une prime de 3 FL (2,22 \$ canadiens) par porc enregistré (van Dongen, 1996), mesure qui avait pour objet d'inciter les éleveurs à participer au système. Ce dernier procure vraisemblablement des avantages à l'éleveur, au reproducteur et aux autres intervenants qui permettraient de contrebalancer les coûts additionnels qu'entraîne la conformité aux normes de contrôle de la qualité.

On a commencé à diffuser de l'information sur la qualité de la viande de porc aux acheteurs néerlandais en 1995 et aux détaillants en janvier 1996. Les acheteurs étrangers pourront obtenir cette information sous peu. On prévoit cibler les acheteurs japonais dans le cadre de l'expansion de ce système.

Les activités des offices de produits néerlandais ressemblent d'une certaine façon à celles de la Danske Slagterier, coopérative ombrelle danoise qui assure la liaison verticale entre les membres de l'industrie porcine, leurs fournisseurs et leurs marchés ainsi que l'intégration horizontale par le biais de la réglementation touchant tous les intervenants à la même étape de la chaîne de commercialisation.

Bien que la structure, les relations et les stratégies de l'industrie néerlandaise puissent être considérées comme ayant de nombreux points forts, certains estiment qu'elles comportent considérablement plus de points faibles à cet égard que celles du Danemark. Kearney (1994), par exemple, décrit ainsi les points faibles de l'industrie néerlandaise: selon lui, les éleveurs se préoccupent davantage des bénéfices à court terme que du succès à long terme; la chaîne de la valeur ajoutée est fragmentée et fait face à de graves problèmes organisationnels; la surcapacité demeure un problème, et les abattoirs allemands jouissent d'une grande influence sur le prix des matières premières (porcs) dans le domaine de la transformation.

Par ailleurs, d'autres analystes tirent des conclusions différentes quant à la structure et à l'intégration du secteur agricole, ce qui comprend l'industrie porcine. Par exemple, Hughes *et al.* (1993) soulignent la portée de l'intégration verticale et horizontale aux Pays-Bas. Selon eux, les bienfaits de l'intégration seraient attribuables à la

présence non seulement de coopératives et d'offices de produits, comme le PVV, mais aussi de conseils sectoriels qui auraient permis d'améliorer la communication entre les intervenants au sein de la chaîne de commercialisation.

Les conseils sectoriels (bedrijfschapen) assurent une certaine forme d'intégration horizontale puisqu'ils possèdent les pouvoirs nécessaires pour émettre des directives à l'intention des membres d'une même profession (comme les détaillants qui vendent le même produit). Il existe, par exemple, trois conseils sectoriels distincts qui servent les intérêts des bouchers indépendants, de l'industrie de la viande transformée et des produits en conserve et des intermédiaires dans le commerce du bétail⁴⁸ (PVVE, aucune date). On retrouve, à diverses étapes de la chaîne de la valeur ajoutée, un certain nombre d'associations sectorielles dont le mandat chevauche celui des conseils sectoriels. Pour faciliter la coordination, les associations et les conseils sectoriels peuvent partager les mêmes locaux et les mêmes numéros de téléphone, comme c'est le cas du Conseil sectoriel et de l'Association de l'industrie de la viande transformée et des produits en conserve, de l'Association des producteurs de bacon et du Bureau de contrôle de la viande transformée.

Le Conseil de l'agriculture (*Landbouwschap*) chapeaute les syndicats de producteurs agricoles. Il est possible, une fois membre d'un office de produits (ce qui est

⁴⁸Ce sont respectivement Bedrijschap Slagersbedrijf, Bedrijfschap voor de Vleeswarenindustrie et Bedrijfschap voor de Handel in Vee.

obligatoire), d'adhérer au Conseil de l'agriculture. Ce dernier est chargé de défendre les intérêts de l'ensemble du secteur de l'agriculture. Il n'a pas fait un grand usage du pouvoir de réglementation économique que lui confère la loi, sauf récemment lorsqu'il s'en est prévalu en matière de protection de l'environnement.

C.4.5 Politiques gouvernementales

Les Pays-Bas ont toujours maintenu une économie relativement ouverte pour des raisons culturelles et géographiques.
Reconnaissant l'importance des échanges commerciaux, les gouvernements néerlandais tant anciens qu'actuels ont favorisé l'intégration du pays à l'Europe de même que le libéralisme commercial. Cela a mené à des échanges commerciaux et à une politique gouvernementale axés sur les règles du marché dans le cadre de la politique relativement protectrice de l'Union européenne.

Il y a plus de 100 ans, la Commission d'État sur l'agriculture avait recommandé la création de coopératives, l'implantation d'un système de crédit agricole et des mesures gouvernementales en vue de stimuler l'innovation au moyen de l'enseignement, de l'éducation permanente et de la recherche dans le domaine de l'agriculture. Ces recommandations sont encore considérées comme les principes fondamentaux des politiques actuelles.

Environ 25 p. 100 des abattoirs sont exploités par des coopératives. La Rabobank, constituée en coopérative il y a 90 ans, offre un éventail de services financiers, allant du crédit agricole au crédit à l'exportation.

Éducation : Grâce à leur système d'enseignement agricole des plus complets, les Pays-Bas se classent parmi les pays de l'OCDE qui dépensent le plus au titre de l'éducation en pourcentage du PIB. C'est le ministère de l'Agriculture, de la Gestion des ressources naturelles et des Pêches qui est responsable de l'enseignement dans ce domaine, en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation. L'enseignement de l'agriculture est structuré dans une large mesure selon les principes des autres types d'enseignement et est régi par les mêmes règles. Dans les domaines propres à l'agriculture, le ministère de l'Agriculture, de la Gestion des ressources naturelles et des Pêches poursuit une politique correspondant aux objectifs généraux de la politique agricole.

L'enseignement de l'agriculture prépare les étudiants aux spécialités suivantes :

- production agricole primaire;
- planification, développement et gestion des régions rurales;
- industries satellites, transformation et commercialisation;
- services horticoles.

L'enseignement de l'agriculture compte plusieurs niveaux : pré-professionnel, secondaire (programmes à temps plein de deux, trois et quatre ans et stages de formation), post-secondaire, centre de formation pratique, programmes professionnels, programme international et universitaire de premier, deuxième et troisième cycles. La plupart des écoles de formation pré-professionnelle et des écoles secondaires de deuxième cycle ont fusionné en Centres d'enseignement de l'agriculture

qui offrent également des cours aux adultes. Un institut spécialisé offre une formation dans le domaine de la viande.

La plus grande part des dépenses au titre de l'enseignement de l'agriculture est affectée aux écoles secondaires, suivies des universités, comme l'indique le tableau 15.

Services consultatifs: Le Service de vulgarisation agricole (DLV)⁴⁹ (fondation) est privatisé depuis 1990. Il est financé en grande partie par le ministère de l'Agriculture dont la contribution diminuera à 50 p. 100 d'ici 2002. On s'attend à ce que l'Union des producteurs agricoles (Landbouwschap) assume le reste du financement. Le conseil d'administration du DLV reflète ce partage des coûts, puisqu'il compte un nombre égal de représentants du Ministère et du syndicat des producteurs agricoles, en plus du président qui est nommé par le ministre, en consultation avec les organismes agricoles.

Le DLV offre des services de vulgarisation de nature générale selon le principe du partage des coûts avec le gouvernement et le *Landbouwschap*. Il fournit en outre des services consultatifs moyennant rétribution, qui portent notamment sur la conception structurelle, la comptabilité agricole et la lutte antiparasitaire.

Les regroupements locaux de producteurs agricoles, financés à 50 p. 100 par le gouvernement, exploitent un certain nombre de bureaux de tenue de livres. La plupart des producteurs font appel à leurs services en matière de comptabilité pour fins d'impôt.

Deux Centres d'information (IKC)⁵⁰, l'un sur l'élevage et l'autre sur les grandes cultures, se spécialisent dans le transfert de technologies et collaborent étroitement avec l'Université agricole et les stations

Tableau 15. Dépenses afférentes à l'enseignement de l'agriculture aux Pays-Bas, 1993

	(millions de florins)
Enseignement général	87,8
Enseignement secondaire	329,3
Enseignement post-secondaire	109,0
Centres de formation pratique	44,5
Université de l'agriculture	236,8
Total	807,4

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Gestion des Ressources naturelles et des Pêches, 1994.

⁴⁹Dienst Landbouw Voorlichting.

⁵⁰Informatie- en Kenniscentrum Centraal.

expérimentales et de recherche. Les IKC font partie du ministère de l'Agriculture.

Outre les activités de vulgarisation financées en totalité ou en partie par le gouvernement, il existe environ 1 500 conseillers privés, plus quelque 300 conseillers spécialisés dans les domaines de la gestion des exploitations agricoles et les technologies de production aux Pays-Bas.

Recherche: De concert avec les offices de produits, les syndicats de producteurs agricoles et les entreprises agro-alimentaires, le gouvernement soutient un réseau intégré et avancé d'organismes de recherche et de développement. Le gouvernement assume la moitié des dépenses annuelles de recherche, l'autre moitié étant engagée par les offices de produits (financés principalement par l'industrie) et le secteur privé.

Parmi les organismes de recherche, le Département de la recherche agricole (DLO) représente 45 p. 100 des dépenses totales qui y sont consacrées et qui s'élèvent à quelque 700 millions de florins (519 millions de dollars canadiens), l'Université agricole de Wageningen, 20 p. 100, l'Organisation TNO, 10 p. 100 et les stations expérimentales, 10 p. 100. La plupart des travaux de recherche effectués par le DLO portent sur les applications dans les domaines de l'agriculture et de l'horticulture (DLO-NL 1996).

Le DLO travaille en étroite collaboration avec les stations expérimentales et l'Université agricole dans le cadre des programmes de recherche financés soit par le Ministère, soit par l'industrie. D'autres organismes de recherche participent également à ces programmes dont la durée moyenne est de quatre ans. Afin de coordonner les efforts de recherche de manière efficace dans le respect des politiques générales du ministère de l'Agriculture, de la Gestion des ressources naturelles et des Pêches, les différentes directions chargées des politiques, le secteur agricole et un vaste éventail d'organismes socio-économiques participent à la planification et à la programmation des travaux de recherche.

Il y avait en 1993 environ 150 programmes de recherche portant, notamment, sur l'alimentation du bétail, les soins et le bienêtre des animaux, le traitement des lisiers, la protection et la sélection des cultures, la mécanisation, la gestion des ressources naturelles, les forêts et les pêches.

En outre, le DLO conseille le gouvernement en matière de contrôle des maladies animales, effectue des recherches diagnostiques et met au point et fabrique des vaccins et des produits diagnostiques. Dans l'ensemble, quelque 600 personnes travaillent à l'Institut, dont plus de 100 dans les laboratoires de virologie. Outre le personnel régulier, le nombre d'emplois temporaires a augmenté à la suite de la signature de contrats de recherche avec l'industrie, l'Union européenne et les offices de produits néerlandais.

Les contrats de recherche et la fabrication de vaccins et de produits diagnostiques permettent au laboratoire vétérinaire de recouvrer près de 50 p. 100 de ses frais d'exploitation.

Sneep (1994) a constaté que les directeurs de l'innovation dans le secteur de l'agro-alimentaire dépendent fortement des organismes publics. Les sommes investies par l'industrie de la transformation au titre du développement et de la commercialisation des produits sont moins élevées qu'au Danemark (Kearney 1994).

Santé animale: En tant que pays exportateur, les Pays-Bas accordent une grande importance à la santé et au bien-être des animaux. Tout événement pouvant ternir l'image néerlandaise peut avoir de graves conséquences financières. Par exemple, il y a eu en 1991 plusieurs épidémies de peste porcine et, l'année suivante, de maladie vésiculeuse. Ces épidémies ont eu pour effet d'interrompre le commerce de porcs vivants, d'accroître l'abattage intérieur et de faire chuter les prix.

Le gouvernement a pris une part active afin de préserver la réputation du pays, en particulier en contrôlant les maladies animales. Il a confié cette tâche au PVV et aux Services de santé animale. Pour leur part, les autorités vétérinaire néerlandaises ont imposé des règles strictes en matière d'élevage et de transport des porcs.

Soutien à l'investissement : Aux Pays-Bas, le soutien à l'investissement, qui est régi par les règles de l'Union européenne, accorde la priorité aux investissements dans les domaines du traitement des lisiers et de la protection de l'environnement. Une remise fiscale de 10 p. 100 est en outre accordée. De plus, le gouvernement offre des garanties d'emprunt jusqu'à concurrence de 70 à 80 p. 100 du montant investi.

Politique relative au fumier et à l'ammoniac : La plupart des éleveurs de porcs néerlandais possèdent peu de terres et se procurent les aliments pour animaux dont ils ont besoin auprès de l'industrie au lieu de les cultiver eux-mêmes. En plus des grains fourragers (des Pays-Bas ou d'autres pays européens), les aliments composés contiennent souvent des ingrédients autres qui sont importés. L'industrie de l'élevage (y compris celle des bovins laitiers, des bovins de boucherie et de la volaille) produit au total plus de fumier qu'il n'en faut pour les cultures. Les porcs représentaient 58 p. 100 de cet excédent en 1993 (ministère de l'Agriculture, de la Gestion des ressources naturelles et des Pêches, 1995).

Pour s'attaquer au problème de l'excédent de fumier, une loi avait déjà été adoptée en 1984 afin de limiter les troupeaux. Elle a été suivie en 1987 par une politique en trois phases portant sur l'excédent de fumier et les rejets d'ammoniac (odeur et pollution) causés par l'élevage du bétail.

La première phase de cette politique (1987-1990) avait pour objet de stabiliser la charge polluante grâce à l'introduction de droits de production de fumier (contingents) et à la réglementation de l'utilisation du fumier comme engrais (selon la teneur en minéraux, principalement de phosphate). On a alors instauré une pénalité en cas d'excédent de fumier, tout en encourageant les éleveurs à utiliser une alimentation contenant moins de minéraux et à améliorer le traitement du fumier.

La deuxième phase (1990-1995) visait à réduire la charge polluante en diminuant

progressivement la quantité de fumier pouvant être épandu sur les terres. On a incité les éleveurs à vendre le fumier de manière à le redistribuer dans des régions du pays où l'élevage du bétail est moins intensif. On s'attendait à ce que les nouvelles usines de traitement du fumier chargées de fabriquer des granules de fumier sec, qui se transportent et s'expédient plus facilement à l'étranger, permettent de réduire la charge polluante. Le traitement du fumier n'a pas obtenu les résultats escomptés, les coûts étant plus élevés que prévus⁵¹. Cela est en partie attribuable aux désaccords entre les éleveurs de porcs et les exploitants de grandes cultures au sujet des méthodes de collecte et de livraison du fumier destiné au traitement.

Dans le cadre de la politique relative au fumier, les agriculteurs doivent limiter l'épandage à quelques mois par année, ce qui les oblige à labourer leurs champs dans les 48 heures suivant l'épandage et à posséder des citernes afin d'y entreposer le fumier. Certaines subventions sont offertes afin d'aider les éleveurs à construire des citernes à lisiers.

Le but recherché à la fin de la troisième phase (1995-2000) était d'atteindre un équilibre entre la quantité de minéraux ajoutés aux terres (comme fumier ou engrais inorganique) et la quantité de minéraux absorbés par les cultures. La comptabilité des minéraux au niveau de l'exploitation

agricole a d'abord été imposée aux fermes d'élevage, qui seront suivies en 1997 par les exploitations de cultures. Un agriculteur qui affiche un excédent de minéraux (qui comprend les rejets de minéraux dangereux pour l'environnement) sera assujetti à une redevance. Selon le taux de ce prélèvement, il peut être plus avantageux pour l'agriculteur soit de le payer, soit d'assumer le coût relié à la modification de ses pratiques agricoles.

Lors de la mise en oeuvre des mesures prévues à la troisième phase, il est devenu évident qu'on ne pourrait atteindre les objectifs d'équilibre en l'an 2000. Ce fait était imputable aux difficultés survenues dans le traitement à grande échelle du fumier et à l'incapacité de rapprocher les rejets de minéraux jugés acceptables pour l'environnement avec les rejets réalisés dans le cadre de bonnes pratiques agricoles (ministère de l'Agriculture, de la Gestion des ressources naturelles et des Pêches, 1995). Une nouvelle politique sur le fumier et l'ammoniac a donc été proposée en 1995.

Cette nouvelle politique tenait compte du fardeau technique et administratif que représente la mesure des rejets de minéraux dans chaque exploitation agricole. Elle proposait donc que la densité des troupeaux, exprimée en unités animales par hectare, soit utilisée comme mesure en plus d'un système de comptabilisation des minéraux utilisé de façon plus limitée. Les normes en matière de rejets de minéraux deviendront graduellement plus restrictives jusqu'en 2008-2010. Deux taux de redevance

⁵¹Le traitement industriel coûte 50 FL (37 \$ CAN) le mètre cube et le coût du transport à partir des régions méridionales qui affichent des excédents varient entre 10 et 20 FL (7 à 15 \$) le mètre cube (Agra Europe, 1994).

s'appliqueront aux rejets de phosphate selon qu'ils sont faibles ou élevés.⁵²

On estime que les restrictions imposées par la nouvelle politique sur le fumier et l'ammoniac réduiront de 15 p. 100 la rémunération du travail dans une exploitation porcine moyenne en l'an 2000 (ministère de l'Agriculture, de la Gestion des ressources naturelles et des Pêches, 1995). Cette perte s'élèvera à 7 000 FL ou 5 200 \$ canadiens. La réduction de la valeur ajoutée par l'industrie en l'an 2000 représentera environ 1 p. 100. L'analyse de la situation économique des divers types d'exploitation porcine néerlandaise révèle que les entreprises de naissage sont les plus touchées par les coûts qu'elles doivent engager pour se conformer à la réglementation environnementale (Brouwer et Godeschalk, 1993).

Le gouvernement néerlandais est en train de mettre en oeuvre plusieurs programmes visant à aider les exploitations agricoles à s'ajuster aux objectifs de la politique sur le fumier et l'ammoniac. Ces programmes sont financés en partie grâce aux initiatives structurelles de la Commission européenne (voir à ce sujet le chapitre C). À compter de 1994 et pendant six ans, la Commission injectera au total 118 millions d'écus (soit environ 40 millions de florins ou 30 millions de dollars canadiens) dans le cadre des programmes environnementaux visant l'industrie de l'élevage du porc.

Le gouvernement a affecté 10 millions de florins (quelque 7 millions de dollars canadiens) par année jusqu'en 2002 à des projets de recherche, de vulgarisation et de démonstration qui ont pour objet d'améliorer la gestion des minéraux (notamment en réduisant la teneur en minéraux de l'alimentation des animaux). Il investira également de 10 à 15 millions de florins (10 millions de dollars canadiens) par année dans la mise au point de procédés écologiques, notamment en ce qui concerne la construction de citernes et l'épandage moins polluant du fumier afin de réduire les rejets d'ammoniac. Ces fonds seront destinés à la recherche, à la surveillance des rejets d'ammoniac, aux subventions versées aux agriculteurs qui effectuent certains investissements et à l'allégement de leurs impôts. Entre 1996 et 1998, des fonds additionnels de 27 millions de florins ou 20 millions de dollars canadiens seront affectés au traitement à grande échelle du fumier.

Le gouvernement néerlandais incitera les exploitations d'élevage intensif à se réimplanter dans les régions du pays moins sensibles au fumier. Afin de réduire la production de fumier dans son ensemble, il retiendra une partie des droits de production de fumier au moment de leur transfert (c'est-à-dire à la vente de l'exploitation). Il encouragera la réimplantation des exploitations en retenant une partie moins importante des droits quand elles sont transférées dans une région appropriée du pays. Ces règles ne s'appliquent pas aux transferts d'exploitations au sein d'une même famille.

 $^{^{52}\}text{Ces}$ taux de prélèvement seront de 5 ou de 20 florins par kilogramme de rejets excessifs de phosphate par hectare. Par exemple, en 1998, l'agriculteur qui rejette un excédent de phosphate de l'ordre de 40 kilogrammes de P_2O_5 par hectare, à un taux de 5 florins, devra payer 200 FL par hectare.

La mesure la plus coûteuse est la création d'un fonds de restructuration comportant un mécanisme d'achat des droits de production de fumier. Ce fonds vise à aider, d'une part, les éleveurs qui désirent poursuivre leurs activités et, d'autre part, ceux qui veulent se retirer; en effet, le fonds offrira d'acheter les droits de production en concurrence avec les agriculteurs qui ont besoin d'accroître leurs droits (par exemple, après une hausse de production sans droits suffisants). Le fonds de restructuration devrait coûter jusqu'à 80 millions de florins ou 59 millions de dollars canadiens par année d'ici 2002.

Vers la fin de la période 1996-2002, les dépenses du gouvernement dans le cadre de la nouvelle politique sur le fumier et l'ammoniac, y compris les frais de mise en oeuvre qui représentent environ le tiers des dépenses totales, devraient atteindre 152 millions de florins (environ 113 millions de dollars canadiens) par année. Ces dépenses seront en partie financées par les revenus provenant des redevances. La redevance au titre de l'excédent de fumier permettra de recueillir chaque année 27 millions de florins ou 20 millions de dollars canadiens, ce qui est relativement moins qu'au milieu des années 1990. La redevance au titre des rejets de minéraux, qui entrera en vigueur en 1999, devrait rapporter 16 millions de florins (12 millions de dollars canadiens) par année.

Dans l'ensemble, la densité des troupeaux aux Pays-Bas est si élevée que les problèmes reliés aux rejets d'ammoniac et à l'évacuation des lisiers limitent toute expansion future des troupeaux. Des mesures prises dans le cadre de la politique visent à réduire la charge polluante, la production porcine étant la principale source de cette pollution. Les éleveurs de porcs néerlandais font donc face à de nombreuses restrictions relativement aux procédés jugés acceptables et engagent des frais additionnels afin de se conformer aux règles de plus en plus rigoureuses. Pour faciliter leur adaptation, le gouvernement néerlandais a prévu des mécanismes de financement. Les éleveurs peuvent en outre réimplanter leurs installations ailleurs au pays et éliminer les activités coûteuses.

C.5 Résumé

Les Pays-Bas ont développé une industrie porcine bien intégrée. Bien qu'elle ne soit pas organisée selon les mêmes principes que ceux de l'industrie danoise, qui sont relativement clairs, elle approvisionne le marché protégé de l'Union européenne en fournissant tout un éventail de produits, allant des porcelets sevrés jusqu'aux produits transformés. L'Office des produits d'élevage et des viandes (PVV), qui est à la fois un régisseur gouvernemental et un organisme d'autoréglementation industrielle, a joué un rôle important dans l'évolution de l'industrie néerlandaise. Pour sa part, le gouvernement n'intervient directement, exception faite de la réglementation des marchés de l'Union européenne, que dans la recherche, l'éducation et la protection de l'environnement.

Chapitre C : L'Industrie porcine des Pays-Bas

CHAPITRE D: INSTITUTIONS ET POLITIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE

D.1 Institutions

Le traité de Maastricht signé en 1992 a créé l'Union européenne qui regroupe les anciennes Communautés européennes (CE) dans une perspective d'union économique et monétaire et de coopération intergouvernementale dans certains secteurs. Déjà en 1986, l'Acte unique européen avait amorcé le démantèlement final des frontières internes en vue de l'établissement d'un marché unique au sein de la CE.

En 1995, l'Union européenne comptait 15 États membres. Les Pays-Bas ont été l'un des six États fondateurs de la CE dans les années cinquante, tandis que le Danemark en est devenu membre en 1973 en réponse à l'adhésion du Royaume-Uni.

L'Union européenne est dirigée par un Parlement élu démocratiquement, un Conseil représentant les États membres qui y délèguent des ministres, un Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement, une Commission qui veille à l'application des traités et qui a le pouvoir d'adopter des règlements et de les mettre en application, une Cour de justice qui assure le respect des lois de la Communauté et une Cour des comptes qui voit à la bonne gestion financière de l'Union. De plus, un certain nombre d'organes consultatifs représentent les intérêts économiques, sociaux et régionaux. Pour sa part, la Banque européenne d'investissement a été fondée afin de faciliter le financement des projets qui contribuent au développement équilibré de l'Union.

Les règlements et les directives, deux éléments clés de la législation de l'Union européenne, sont d'abord proposés par la Commission⁵³, puis adoptés par le Conseil des ministres. Les règlements sont directement applicables dans tous les États membres au même titre qu'une loi; les directives ont force obligatoire quant aux résultats que doit obtenir chaque État membre qui, pour ce faire, adopte des lois nationales en ce sens.

D.2 Politique agricole commune et mesures de réforme

La Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne repose sur trois principes: création et maintien d'un marché unique (ce qui signifie que les marchés de tous les États membres ne font qu'un); préservation du concept de préférence au sein de l'Union (en vertu duquel un pays membre doit satisfaire à la demande intérieure en s'approvisionnant auprès des autres pays membres avant de songer à importer d'un pays tiers); et engagement en matière de solidarité financière (les fonds nécessaires à la mise en oeuvre de la PAC sont fournis conjointement par les pays membres et les fonds perçus notamment au titre des prélèvements à l'importation appartiennent à l'Union et non aux États membres). Les objectifs fondamentaux dont s'inspire la PAC sont énoncés dans le traité

⁵³ L'acronyme CE fait généralement référence aux Communautés européennes. Le présent document respecte cette convention. Cependant, depuis la création de l'Union, il signifie Commission européenne.

de Rome qui a créé la Communauté économique européenne. Il s'agit, en résumé, d'accroître la productivité agricole, de hausser le niveau de vie des agriculteurs, de stabiliser les marchés, de garantir l'approvisionnement en denrées alimentaires et de faire en sorte que ces denrées soient vendues à des prix raisonnables aux consommateurs.

La PAC a pris forme au début des années 1960, à une époque où les pays membres influents étaient des importateurs nets de produits agricoles essentiels. À l'origine, la PAC consistait donc en un mécanisme de garantie des prix de nombreux produits dont la production était pratiquement illimitée. En règle générale, les agriculteurs vendaient leurs produits à un prix rémunérateur même si ceux-ci étaient stockés par les autorités de la CE en vue de leur revente sur le marché mondial, à des prix subventionnés.

Au fil des ans, on a pris des mesures pour réformer la PAC dans le but de restreindre la production excédentaire, de limiter les coûts et d'empêcher la baisse des revenus des agriculteurs. La dernière mesure, prise en 1992, touchait essentiellement les industries céréalière et bovine.

Les sommes affectées à l'agriculture dans le budget de la CE (sous le volet Garantie) ont augmenté régulièrement entre 1986 et 1996, passant de 22 milliards à 41 milliards d'écus⁵⁴. La part du budget total de l'Union consacrée à l'agriculture, qui était de 63 p. 100 en 1986, a néanmoins diminué de plus de la moitié en dix ans, ce qui serait imputable, dans une large mesure, à l'augmentation des dépenses dans le cadre d'autres politiques portant notamment sur le développement régional et social.

Les mécanismes de soutien à l'industrie de l'élevage porcin au sein de l'Union se sont révélés efficaces, protégeant ainsi les éleveurs de la concurrence qu'exercent les fournisseurs de pays tiers sur leurs propres marchés. Par exemple, les importations annuelles de viande de porc de l'Union européenne provenant de l'extérieur n'ont pas dépassé les 40 000 tonnes au cours des dernières années, ce qui représente moins de 1 p. 100 de la consommation. Les importations danoises en provenance des pays qui ne sont pas membres de l'Union s'élevaient à 4 000 tonnes, celles des Pays-Bas étant du même ordre. La faible pénétration des importations de viande de porc au sein de l'Union est imputable à divers facteurs, notamment aux soutiens consentis en vertu de la PAC et à un certain nombre d'autres mesures de la CE, dont certaines visent particulièrement le porc et la viande de porc.

D.2.1 La PAC et les mesures touchant la viande de porc

La production porcine au sein de l'Union européenne est appuyée par des subventions à l'exportation, des barrières à l'importation et des mécanismes de soutien intérieur. Ces mesures de soutien sont financées essentiellement par les consommateurs européens de porc qui paient des prix élevés

⁵⁴Ces montants correspondent respectivement à 30 milliards de dollars canadiens et à 73 milliards de dollars, si le taux de change d'un écu était de 1,363 \$ CAN en 1986 et de 1,793 \$ CAN en 1996.

et, dans une moindre mesure, par la Commission européenne.

Les exportateurs de viande de porc de l'Union sont protégés des fluctuations des prix mondiaux grâce, principalement, aux remboursements à l'exportation que verse la Commission européenne à l'égard de nombreux types de produits. Ces remboursements sont calculés en fonction, notamment, de la différence entre les prix mondiaux des grains fourragers et les prix en vigueur sur les marchés de l'Union⁵⁵. L'exportateur reçoit donc un paiement du gouvernement qui compense le coût élevé du porc destiné à l'exportation. Il peut ainsi l'exporter au cours mondial. Le taux de remboursement est le même pour chaque destination, mais varie selon le type de produit (jambon séché avec ou sans os, saucissons cuits, jambon cuit, viande froide, etc.).

Le prix élevé de la viande de porc au sein de l'Union est imputable au fait que la réglementation des marchés dans le cadre de la PAC vise à compenser les éleveurs qui achètent les grains fourragers de l'Union à prix élevé (en raison des politiques de soutien relatives aux céréales). Bien que le porc coûte sensiblement le même prix dans les différents pays membres de l'Union, certains sont évidemment moins touchés par le prix élevé des grains fourragers que d'autres. Aux Pays-Bas, par exemple, une grande partie de l'alimentation du porc se compose de substituts de céréales importés qui coûtent moins cher. On peut en déduire que l'industrie porcine des Pays-Bas

bénéficie d'un soutien public plus important que celle des autres pays de l'Union où il est plus difficile de se procurer des ingrédients, autres que des céréales, à un prix moindre.

Dans le cadre des engagements relatifs aux subventions à l'exportation pris en vertu de l'Accord du GATT sur l'agriculture, l'Union européenne a réduit dès 1995 l'éventail des produits, dont les produits transformés, admissibles aux remboursements à l'exportation. Elle s'est également engagée à limiter les quantités et les dépenses en ce qui a trait aux subventions à l'exportation. Par exemple, en 1995-1996, la quantité maximale de viande de porc admissible aux remboursements à l'exportation dans l'Europe des Quinze était de 541 800 tonnes, volume qui diminuera à 443 500 tonnes en 2000-2001. Les dépenses maximales s'élèvent respectivement à 288,8 millions et à 191,3 millions d'écus.

À la suite de l'Accord du GATT sur l'agriculture, certaines barrières à l'importation de viande de porc et de produits dérivés au sein de l'Union (comme le système de prix d'écluse et les prélèvements variables à l'importation) ont été remplacées en 1995 par des droits de douane et des contingents tarifaires. Les quantités importées en vertu du contingent tarifaire sont soumises à des droits moins élevés. Les Quinze prévoient augmenter le volume contingentaire, très modeste en 1995, à 75 600 tonnes en l'an 2000, réparties entre les différents types de produits du porc. Les pays exportateurs considèrent avec un vif intérêt cette entrée graduelle des importations.

⁵⁵Le porc est considéré comme un produit à base de céréales en vertu du régime de la PAC.

Depuis le 1^{er} juillet 1995, la viande de porc et les produits dérivés importés hors contingent au sein de l'Union européenne font l'objet de droits de douane variant entre 685 et 2 303 écus la tonne. Des droits ad valorem s'appliquent également à certains produits. De plus, des mesures de sauvegarde spéciales visent à protéger davantage le marché de l'Union contre les importations. Par ailleurs, l'Union a commencé à réduire les droits de douane sur une période de six ans. Par exemple, les droits imposés sur les carcasses de porc congelées sont passés de 788 écus la tonne en 1995-1996 à 737 écus l'année suivante et atteindront 536 écus la tonne après six ans en 2000-2001.

L'Union européenne soutient également les prix du porc grâce à un mécanisme interne. Un prix de base est normalement déterminé pour une période de 12 mois commençant le 1^{er} juillet. Un prix de référence (prix moyen pondéré pour les États membres) est ensuite calculé chaque semaine. Si le prix de référence diminue sous la barre des 103 p. 100 du prix de base et s'il est probable qu'il y demeure, on procédera alors à des achats de soutien direct, ce qui n'est arrivé qu'une seule fois depuis 1971 (*CAP Monitor*, 1996).

Le soutien gouvernemental prend souvent la forme d'aide au stockage privé des produits du porc. Un montant fixe est alors versé à un négociant pour qu'il entrepose une certaine quantité d'un produit pendant une période déterminée. Par exemple, entre novembre 1995 et le 16 février de l'année suivante, on a confié à des entreprises privées le stockage de 47 274 tonnes de viande de porc au sein

de l'Union, dont 20 736 tonnes au Danemark et 7 442 tonnes aux Pays-Bas⁵⁶.

L'Accord du GATT sur l'agriculture prévoit une réduction des soutiens intérieurs, qui s'ajoute aux engagements déjà pris à l'égard des subventions à l'exportation et de l'accès aux importations. L'Union s'engage donc à ne pas dépasser un certain plafond en matière de soutien, celui-ci étant calculé selon une mesure globale. Cependant, comme cet engagement ne vise pas un secteur particulier, il est impossible de déterminer les conséquences d'une telle réduction sur l'industrie porcine.

Quoi qu'il en soit, l'Union européenne ne tient pas compte, à cette fin, des soutiens intérieurs destinés à l'industrie porcine dans son calcul de base (établi en 1986-1988). L'aide au stockage privé satisfait aux critères de minimis et est à ce titre exclue; les programmes nationaux et les paiements versés en vertu du volet Orientation du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) (voir plus loin) sont considérés comme n'ayant pas d'effets de distorsion assez importants sur les échanges pour qu'on en tienne compte dans la mesure globale de soutien. L'écart entre les prix de l'Union et les prix mondiaux n'est pas comptabilisé du tout, peut-être parce qu'en déduisant l'élément attribuable au prix élevé des grains fourragers, on réduit cet écart à zéro.

Parmi les mesures internationales de soutien public, l'équivalent subvention à la

⁵⁶Au début de 1995, 24 000 et 6 000 tonnes de viande de porc avaient ainsi été entreposées au Danemark et aux Pays-Bas respectivement.

production (ESP) de l'OCDE est la plus connue. Il est établi en fonction de l'Union européenne dans son ensemble et non en fonction de chacun des États membres, comme le Danemark ou les Pays-Bas. Le principal élément de l'ESP dans le domaine de la viande de porc est l'écart entre les prix intérieurs et internationaux qui est maintenu grâce à des remboursements à l'exportation et des barrières à l'importation. Lorsqu'on tient compte de cet écart dans le calcul des soutiens, l'ESP s'élève à environ 33 p. 100 (ce qui signifie que les transferts publics représentent 33 p. 100 des revenus bruts du producteur de viande de porc).

Parfois, on ne tient pas compte de l'écart des prix de la viande de porc en alléguant qu'il vise à compenser seulement le coût élevé des grains fourragers qui découle du soutien à l'industrie céréalière⁵⁷. Il est aussi possible que cet écart compense trop le prix élevé des aliments pour animaux⁵⁸. De plus, dans la mesure où certains éleveurs de porcs, dont de nombreux Néerlandais, sont en mesure de réduire les coûts d'alimentation de leurs troupeaux en les nourrissant de substituts de céréales moins coûteux, l'écart des prix de la

Si l'on ne tient pas compte de l'écart des prix du porc (c'est-à-dire de l'ESP net), l'ESP n'atteint que 9 p. 100. Les différents éléments de cette mesure de soutien découlent, dans une large mesure, des politiques nationales des États membres de l'Union et, dans une moindre mesure, des soutiens accordés en vertu du volet Orientation du FEOGA (voir plus loin). Le niveau mesuré du soutien à l'élevage du porc au sein de l'Union est faible par rapport à celui d'autres produits.

D.3 Autres politiques de l'Union

Fonds structurels: Pour l'Union européenne, les fonds structurels constituent des instruments de développement économique. Leur financement provient principalement du Fonds européen de développement régional, du Fonds social européen et du volet Orientation du FEOGA. En règle générale, la contribution d'un État membre qui veut financer ses activités à même ces fonds doit être au moins égale à celle de l'Union.

Les sommes versées dans le cadre des fonds structurels permettent d'atteindre sept grands objectifs : 1) promouvoir le développement et améliorer la structure et l'infrastructure des régions moins développées, 2) prêter assistance aux régions touchées par le déclin de l'industrie, 3) combattre le chômage endémique, 4) améliorer les perspectives d'emploi des jeunes, 5.a) accélérer l'ajustement des

viande de porc basé sur le cours des grains fourragers semblerait constituer un mécanisme d'amélioration des bénéfices.

⁵⁷L'écart des prix utilisé dans l'estimation de l'ESP est la différence entre les prix en vigueur sur le marché intérieur et ceux à la frontière. Il ne découle donc pas des prix des grains fourragers calculés selon un coefficient de consommation.

⁵⁸Certains soutiennent, par exemple, que la différence entre les prix des grains fourragers en vigueur dans l'Union et sur les marchés mondiaux est calculée selon un indice de consommation dépassé, ce qui accentue le besoin de compenser cette différence au moyen d'un écart de prix de la viande de porc. D'autres observateurs affirment que les remboursements à l'exportation du porc ne comblent pas complètement la différence entre les coûts de production ou compensent à peine la différence entre les prix des grains fourragers (Landbrugs- og Fiskeriministeriet 1995a, p. 63, p. 76).

structures agricoles dans le cadre de la réforme de la PAC, 5.b) favoriser le développement des régions rurales et 6) aider les régions ayant une faible densité de population comme le prévoit l'objectif 1 (l'objectif 6 cible les régions du nord de la Finlande et de la Suède).

Les fonds structurels de l'Union européenne pourraient peut-être servir à soutenir l'industrie porcine dans la poursuite des objectifs énoncés. Par exemple, l'objectif 5.a vise notamment à fournir une aide à l'investissement dans les domaines de la transformation et de la commercialisation. En 1991, le Danemark avait affecté cinq millions d'écus au titre de l'aide prévue au volet Orientation du FEOGA dans le cadre de l'objectif 5.a, ce que les Pays-Bas n'ont pas fait. Les deux pays ont versé quelques millions d'écus en vue de réaliser l'objectif 5.b. Il y avait, en 1993, 11 projets dans l'industrie néerlandaise de la transformation de la viande (y compris le porc) qui recevaient un soutien de l'Union en vue d'améliorer la transformation et la commercialisation des produits.

Il n'existe que peu de données sur la part des fonds structurels axée sur les industries porcines du Danemark et des Pays-Bas, mais on s'attendrait à ce que le montant des soutiens à ces industries soit faible compte tenu des sommes relativement peu élevées versées par rapport au total. L'aide provenant des fonds structurels est peu importante parce que les mesures de soutien ciblent les régions qui éprouvent le plus de difficultés. Le Danemark et les Pays-Bas ne comptent que de très petites régions

admissibles au soutien prévu aux objectifs 1 et 5.b.

Politique environnementale: Il existe dans tous les pays membres de l'Union européenne une réglementation de plus en plus importante qui impose des contraintes à l'industrie de l'élevage intensif du bétail. Sa rigueur et sa mise en application varient d'un pays à l'autre, ce qui est considéré comme une cause importante de distorsion du libre jeu de la concurrence entre les États membres. L'Union tente donc d'harmoniser les lois environnementales visant l'industrie du bétail au moyen de règlements et de directives applicables à l'échelle de l'Union.

À l'heure actuelle, la plupart des pays membres de l'Union n'adoptent qu'avec lenteur des mesures visant à mieux limiter les répercussions nuisibles de l'élevage intensif sur l'environnement. Les Pays-Bas et le Danemark se sont dotés d'une réglementation qui est plus stricte que celle de l'Union. Bien qu'on puisse s'attendre à ce que ces deux pays cherchent à faire adopter une réglementation plus rigoureuse dans tous les États membres, ils ne semblent pas bénéficier d'un appui suffisant pour obtenir des règles à l'échelle de l'Union qui auraient pour effet d'accroître les coûts environnementaux reliés à l'élevage de porcs dans les autres États membres.

La directive sur les nitrates (voir, par exemple, Leuck 1993) constitue la principale initiative environnementale de l'Union qui touche directement l'industrie de l'élevage intensif du Danemark et des Pays-Bas. Cette directive a pour but de maintenir à certains niveaux la concentration de nitrates

contenus dans la nappe phréatique et les eaux de surface. Les exigences énoncées dans cette directive entreront en vigueur en 1999. La directive contient des dispositions visant à réduire le lessivage et le ruissellement des nitrates provenant du fumier.

Ces dispositions portent notamment sur la période d'épandage, les restrictions relatives à l'épandage sur des terrains inclinés, engorgés d'eau, inondés, gelés ou enneigés, la prise en considération des effets de la pluie sur le ruissellement et les exigences relatives aux installations d'entreposage du fumier. La directive précise également la méthode de comptabilisation de l'azote dans l'évacuation du fumier et fixe une limite quant à la quantité d'équivalent azote du fumier pouvant être appliqué par hectare.

Leuck *et al.* (1995) estiment que la mise en oeuvre de cette directive pourrait nécessiter d'importantes réductions des troupeaux dans plusieurs pays de l'Union, y compris le Danemark, mais surtout aux Pays-Bas. L'élevage de porcs à l'échelle de l'Union serait davantage touché que les autres industries d'élevage.

Santé animale: La législation vétérinaire de l'Union européenne en matière de santé animale vise à harmoniser les lois des différents États membres et à faire adopter, au besoin, de nouvelles lois sur des problèmes que la réglementation des pays membres ne cerne pas de manière adéquate. Dans le cadre de ses activités dans ce domaine, l'Union cherche à faire du marché des animaux vivants et des produits d'origine animale un marché unique, qui ne

sera pas gêné par les contrôles à la frontière des États membres.

L'objectif du marché unique a été en grande partie atteint grâce à l'adoption d'une législation commune sur le contrôle des principales maladies du bétail. Aussi longtemps qu'il n'y a pas de poussées épidémiques importantes, les règles de l'Union européenne permettent la libre circulation du bétail et des produits dérivés au-delà des frontières des pays membres en vertu des certificats vétérinaires délivrés au point d'expédition conformément aux normes communes de l'Union.

Voici un aperçu de la législation et des contrôles de l'Union en matière de santé animale :

- mesures d'éradication de la peste porcine;
- 2. traitement thermique des produits du porc;
- mesures visant à limiter les poussées épidémiques et la propagation de la fièvre aphteuse;
- 4. mesures de prévention de la pseudorage;
- 5. mesures sur le transport des animaux en vue d'assurer leur bien-être;
- 6. règles régissant la mise en marché des animaux et des produits d'origine animale qui ne sont pas ou ne seront pas visés par une loi de l'Union; et
- 7. proposition visant à adopter une solution générale à l'égard des contrôles effectués relativement à la présence de résidus dans le bétail, la viande et les produits dérivés au sein de l'Union.

Inspection de la viande : Les règles de l'Union européenne en matière de contrôle vétérinaire et d'inspection sanitaire pour l'abattage, la manutention et la transformation de la viande dans les usines sont exhaustives. Cependant, les normes européennes reflètent dans une large mesure celles déjà imposées par les autorités des États membres. L'application de ces règles a obligé de nombreuses entreprises à cesser leurs activités, surtout les plus petites et les moins efficaces qui n'étaient pas en mesure d'assumer les frais de conformité. Ainsi, la structure de l'industrie s'en est trouvée améliorée, même si ce n'était pas l'objectif premier de la législation.

Depuis 1972, la directive de l'Union concernant la viande en provenance des pays tiers a établi les règles en matière de contrôle vétérinaire des animaux et d'inspection sanitaire de la viande fraîche à leur arrivée dans l'Union. Elle précise les conditions d'entrée de la viande fraîche et congelée originaire de pays tiers et impose un grand éventail d'exigences. Il s'agit, par exemple, des conditions détaillées relatives à l'approbation des abattoirs, des usines de découpage et des entrepôts frigorifiques d'où provient la viande importée. Ces conditions portent, notamment, sur le plan des usines d'abattage, sur les règles d'hygiène que doit respecter le personnel, sur la propreté des lieux et sur les caractéristiques d'emballage, d'entreposage et de transport de la viande.

Bon nombre d'exigences en matière d'abattage et de manutention de la viande sont les mêmes que celles imposées par les autorités du pays exportateur, ou y ressemblent. Comme elles sont quelque peu différentes et comme une inspection est exigée à la frontière du pays membre de l'Union, les exigences énoncées dans la directive concernant la viande en provenance des pays tiers ont pour effet d'entraver les importations de l'Union. Elles sont donc considérées comme des barrières au commerce par les pays qui ne sont pas membres de l'Union et qui tentent en vain d'y exporter de la viande de porc.

Depuis la conclusion de l'accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires dans la foulée des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, conjuguée à la mise en oeuvre des règles sur le marché unique, l'Union européenne et les principaux pays non membres fournisseurs de viande cherchent à s'entendre sur l'équivalence des exigences vétérinaires. Les ententes qui s'ensuivraient remplaceraient la directive concernant la viande en provenance des pays tiers ou en constitueraient un complément sous forme de cadre réglementaire régissant l'importation de produits d'origine animale dans l'Union. De telles ententes visent généralement à reconnaître l'équivalence entre les exigences vétérinaires de l'Union et celles du pays fournisseur. Les entraves au commerce qui en découleraient seraient sans doute moins importantes que celles qui ont suivi la directive concernant la viande en provenance des pays tiers.

CHAPITRE E : POSITION CONCURRENTIELLE DES INDUSTRIES DANOISE ET NÉERLANDAISE

E.1 Introduction

L'étude de la position concurrentielle des industries porcines du Danemark et des Pays-Bas suit les principes de l'analyse dite FFPM, qui consiste à étudier les facteurs qui influencent ou déterminent l'avenir concurrentiel de l'industrie. Ces facteurs apparaissent sous les rubriques <u>F</u>orces,

nous pencherons tout d'abord sur le cas du Danemark pour ensuite nous intéresser aux Pays-Bas⁵⁹.

E.2 Analyse FFPM de l'industrie porcine du Danemark

Les résultats de l'analyse FFPM de l'industrie danoise se résument comme suit.

FORCES		FAIBLESSES	
1. 2. 3. 4. 5. 6.	Intégration verticale de l'industrie grâce aux structures coopératives Formation de la main-d'oeuvre - techniques agricoles - transformation Produits de haute qualité, fabriqués selon les besoins de chaque marché Diffusion efficace des données sur la qualité du produit tout au long de la chaîne de production et de transformation Recherche Une tradition de qualité et d'excellence	1. Structure des coûts de l'exploitation :	
POSSIBILITÉS		MENACES	
1. 2. 3. 4.	Progrès importants en recherche et développement, notamment la mesure de la couleur des carcasses - améliorations génétiques et alimentaires Grains fourragers à bon marché (réforme de la PAC) Expansion des marchés d'exportation actuels : - Japon Nouveaux marchés : - Europe centrale et orientale - Corée - Autres marchés de l'Asie-Pacifique, notamment la Chine	1. Niveau de production des exploitations: - contraintes sur la taille du cheptel (en raison des quantités de lisiers) - soucis des consommateurs envers la protection des animaux 2. Marchés: - déclin du marché britannique - difficultés commerciales en Europe centrale et orientale 3. Concurrents: - industries revitalisées d'Europe centrale et orientale; nouveaux membres de l'Union européenne - puissance de Taiwan sur le marché nippon - production porcine industrielle aux États-Unis	

<u>F</u>aiblesses, <u>P</u>ossibilit<u>é</u>s et <u>M</u>enaces. Nous

⁵⁹On trouvera une étude semblable dans Gaasbeek *et al.* (1993).

FORCES

Système coopératif

Le système de propriété coopérative constitue l'une des forces de l'industrie danoise. Environ 97 p. 100 de la production porcine danoise est vendue par des coopératives agricoles. Bien que personne ne soit obligé d'en faire partie, les coopératives exigent de leurs membres qu'ils vendent la totalité de leur production par le biais de la coopérative. Cette obligation facilite la planification et les décisions d'investissement dans la capacité d'abattage et de transformation. Il est plus compliqué et plus long pour les éleveurs de porcs de changer d'acheteur lorsque les prix varient de l'un à l'autre⁶⁰. La coopérative constitue en fait l'unique acheteur des porcs de ses membres. Dans la mesure où les coopératives ont l'exclusivité sur leurs territoires respectifs, ce monopsone augmente leur pouvoir d'achat.

La fédération des producteurs de viande, Danske Slagterier (DS), constitue un atout pour l'industrie danoise du porc. En effet, la DS coordonne les politiques et les initiatives de recherche et développement pour l'ensemble du secteur et représente les intérêts de tous les segments de l'industrie porcine. De plus, elle constitue une tribune où ceux-ci peuvent s'exprimer, ce qui facilite les échanges d'information dans la chaîne production-transformation-commercialisation et favorise la coopération au sein de l'industrie danoise du porc.

Le principal atout du système coopératif cependant, c'est qu'il facilite la coordination verticale des différents échelons de la chaîne de production. Cette coordination verticale étroite au sein de l'industrie danoise du porc est peut-être née du besoin de réduire le coût des transactions dans l'ensemble de l'industrie⁶¹.

La propriété collective des usines d'abattage et de transformation nuit parfois à la rationalisation de la capacité industrielle. Au Danemark cependant, le système coopératif n'a pas freiné la rationalisation rapide et à grande échelle de l'industrie de l'abattage et de la transformation, qui a entraîné la fermeture de bon nombre d'usines.

Éducation et formation

L'éducation et la formation de la main-d'oeuvre agricole et des travailleurs de l'industrie agro-alimentaire bénéficient du soutien de l'État qui, apparemment, finance la plus grande partie des coûts de formation par le biais des collèges agricoles. Un secteur agricole bien formé et souple réagit peut-être mieux aux signaux du marché et est plus

⁶⁰Il semblerait qu'au milieu de 1996, le prix exceptionnellement élevé des porcelets sevrés en Allemagne a permis aux producteurs danois de réaliser des ventes importantes dans ce pays (Agra Europe 1996b). Ces exportations de porcelets sevrés sont apparemment permises en vertu des dispositions des contrats d'approvisionnement danois. Toutefois, on soupçonne que certains membres de coopératives danoises auraient aussi exporté des porcs à l'abattage, ce qui viole les contrats d'approvisionnement des coopératives agricoles danoises. Les prix très élevés du porc en Allemagne incitent les producteurs danois à se retirer des coopératives agricoles.

⁶¹Les coûts de transaction sont les coûts inhérents au transfert des biens entre les différentes étapes de production et de distribution, qui techniquement sont distinctes. Ces frais existent pour toute organisation économique, qu'il s'agisse d'une entreprise à intégration verticale ou d'un marché.

ouvert aux nouvelles méthodes de production.

Les critères en formation rigoureux auxquels sont soumis les apprentis agriculteurs réduisent par ailleurs le coût des contrôles des coopératives. Celles-ci sont obligées d'accepter la candidature de tout agriculteur, et celui-ci peut livrer autant de porcs qu'il le souhaite. Par conséquent, la présence d'un nombre important d'agriculteurs mal tormés nuire à la qualité du produit de base de l'industrie, à savoir les porcs. Les programmes de formation réduisent les coûts de deux façons. D'une part, la formation élimine les candidats qui ne sont pas capables de gérer leur cheptel de façon à produire des porcs de qualité ou qui ne sont pas suffisamment motivés. D'autre part, elle augmente la probabilité que les éleveurs seront capables de comprendre et de mettre en pratique les nouveaux règlements et les nouvelles technologies. Si cette formation n'était pas dispensée, les coopératives seraient obligées de débourser des sommes considérables pour s'assurer que les éleveurs produisent des porcs de qualité satisfaisante.

Le secteur de la transformation est lui aussi doté d'une main-d'oeuvre bien formée, dans le cadre soit des stages d'apprentis proposés par les collèges, soit des cours de formation dispensés dans les abattoirs. La formation et l'éducation dispensée par le collège danois des métiers de boucherie sont donc indispensables à l'industrie de la viande au Danemark. L'abattoir de Roskilde, qui sert à la formation, procure à l'industrie danoise un avantage concurrentiel. Les travailleurs y apprennent comment tailler les produits selon les exigences des différents marchés, et

se familiarisent avec les toutes dernières techniques de transformation de la viande.

Des produits de haute qualité

L'industrie danoise se distingue notamment par sa capacité de fournir des produits de haute qualité, répondant exactement aux besoins des différents acheteurs. L'industrie investit des ressources importantes dans la recherche sur les types de produits que souhaitent les différents marchés, et sur la façon de les fabriquer. Elle fonctionne de façon concertée depuis la reproduction, les méthodes de production des exploitations, la formation des ouvriers agricoles et des ouvriers du secteur agroalimentaire, jusqu'à l'organisation des usines et des réseaux de distribution.

Le système est très souple et a su s'adapter aux nouveaux besoins du marché (par exemple, les exportations de coupes sur mesure sont passées de 5 p. 100 des exportations danoises en 1970 à plus de 60 p. 100 en 1994). Plusieurs aspects de la gestion des abattoirs démontrent le souci de la qualité qui anime l'ensemble de l'industrie danoise. À titre d'exemple, citons la présence à long terme de représentants nippons dans les usines de découpage pour contrôler la qualité du produit sur la chaîne destinée au Japon, l'adoption de débits de production beaucoup plus faibles (300-400 carcasses par heure) que dans les abattoirs canadiens et américains, et l'utilisation de l'informatique pour améliorer la logistique au sein de l'entreprise.

Diffusion efficace de l'information

Une diffusion efficace de l'information est indispensable pour que l'industrie puisse fournir des produits d'une qualité constante et conforme aux exigences des différents marchés. Les éleveurs reçoivent des données détaillées sur chaque porc destiné à l'abattoir, y compris la catégorie de la carcasse, son poids, sa longueur et le rapport du vétérinaire. Étant donné que le prix d'une carcasse dépend directement de sa catégorie, les éleveurs ont intérêt à améliorer leur pratiques de façon à produire constamment des porcs de haute qualité.

La possibilité de suivre les produits tout au long de la chaîne de production et de transformation améliore la transmission des données sur le produit en amont comme en aval. À titre d'exemple, l'usine Steff-Houlberg à Ringsted utilise une technologie perfectionnée de logistique informatisée en plaçant une puce radio dans chaque boîte de coupes de viande, qui contient des données sur la qualité des coupes. Cette mesure facilite la gestion efficace de l'usine et améliore la diffusion des données sur le produit en amont et en aval entre les différentes étapes de la chaîne de transformation et de distribution.

<u>Recherche</u>

Les efforts de recherche hautement coordonnés constituent un autre atout important de l'industrie danoise du porc. La DS finance la recherche en génétique visant à améliorer les quatre espèces utilisées dans l'industrie danoise. D'autres recherches ont permis de perfectionner les technologies de transport et de réduire le pourcentage de

viande PSE. Au plan de la transformation, l'Institut danois de recherche sur les viandes met au point des techniques de transformation plus efficaces.

En ce qui concerne la commercialisation, la DS effectue des études sur les principaux marchés d'exportation et sur les nouveaux marchés potentiels. Les différents paliers de recherche, qui touchent tous les aspects de la chaîne de production, de transformation, de distribution et de commercialisation, semblent être bien coordonnés.

À titre d'exemple, le programme de recherche de la DS comprend notamment une initiative visant à mettre au point un moyen de mesurer objectivement la couleur de la viande à l'étape du classement et de la transformation des carcasses. Si le projet aboutit, la DS lancera un programme de recherche génétique permettant à l'industrie de réaliser des croisements permettant d'obtenir différents degrés de pigmentation. Cette recherche scientifique a été entreprise à la suite d'une étude du marché nippon qui montrait que le porc danois était un peu trop pâle pour les consommateurs japonais (bien que la couleur convienne aux autres marchés d'exportation). Si l'industrie est capable de contrôler le degré de pigmentation par des croisements et de la mesurer objectivement à l'étape de la transformation, alors les produits pourront être fabriqués de façon à répondre avec plus de précision aux caractéristiques souhaitées par les différents marchés.

Attitudes

L'attitude des intervenants constitue sans doute l'atout le plus précieux de l'industrie danoise. On peut la résumer ainsi : une tradition de l'excellence. Les exigences du marché semblent être une préoccupation importante à tous les niveaux de l'industrie, depuis les entreprises de transformation au collège des métiers de la viande en passant par l'institut de la recherche sur les viandes et la DS⁶².

Le Danemark possède l'une des meilleures industries d'exportation du porc au monde. Cependant, cette réputation n'a pas rendu l'industrie insouciante. Grâce au rôle de coordination de la DS, plusieurs segments de l'industrie s'efforcent d'améliorer leurs techniques de production afin de mieux répondre aux nouveaux besoins des marchés en pleine mutation.

FAIBLESSES

Structure des coûts des exploitations

La production porcine au sein des exploitations est fortement capitalisée au Danemark et, par conséquent, très sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Bien que les taux nominaux soient généralement élevés dans ce pays, le taux d'inflation réduit le coût réel du capital (Walter-Jørgensen

1993). Avec l'intégration croissante de l'Union européenne tant au plan économique que politique, l'influence qu'exercent sur le Danemark les politiques des autres pays de l'Union européenne relativement aux taux d'intérêt continuera de s'accentuer. L'adhésion éventuelle de pays d'Europe de l'Est, notamment de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque, pourrait avoir des conséquences budgétaires importantes pour l'Union et nuire aux taux d'intérêts dans l'ensemble des pays membres.

L'industrie agricole doit composer avec des coûts de main-d'oeuvre plus élevés que dans bon nombre d'autres pays producteurs de porc. De plus, le coût de l'alimentation au sein de l'Union européenne est plus élevé que chez la plupart des autres concurrents du Danemark. Ces différents facteurs signifient que l'industrie danoise de transformation doit d'emblée payer plus cher pour son produit de base. Ce phénomène accentue la nécessité de livrer un produit de haute qualité étant donné que l'industrie ne saurait être concurrentielle uniquement au plan des prix. Cependant, les indices de consommation sont peut-être plus faibles au Danemark que dans des pays où les grains fourragers sont moins coûteux (comme au Canada et aux États-Unis), ce qui atténue en partie l'effet néfaste des coûts élevés de la main-d'oeuvre et des intérêts sur l'industrie danoise.

Coûts de transformation

Le coût relativement élevé de la maind'oeuvre dans le secteur de la transformation nuit à l'industrie danoise. En effet, le salaire horaire des employés des

⁶²Voir Hobbs (1996) pour une étude plus détaillée de la tradition de l'excellence. L'optimisme et le désir de relever de nouveaux défis jouent un rôle de premier plan dans le débat sur la politique au Danemark. À titre d'exemple, dans un rapport rédigé pour le compte du ministère de l'Agriculture, Jørgensen (1992) proposait une augmentation importante (du simple au double) de la valeur de la production des éleveurs entre 1990 et 2010 tandis que celle des produits transformés serait multipliée par trois ou quatre. Pour ce qui est de l'industrie porcine, Jørgensen envisageait une multiplication par deux du nombre de porcs élevés au Danemark, accompagnée d'une intensification de l'activité au sein de l'industrie de transformation.

abattoirs au Danemark est d'environ 36 \$ contre environ 13 \$ au Canada. On ne sait pas dans quelle mesure cet écart est compensé par les différences de rendement.

Le système coopératif

Bien que le système coopératif procure des avantages certains à l'industrie danoise, dans certains cas il peut présenter des inconvénients. Les coopératives sont en effet obligées d'acheter tous les porcs livrés par leurs membres, quelle qu'en soit la qualité. Bien entendu, les coopératives paient les porcs de mauvaise qualité moins cher, mais elles n'ont pas le droit de refuser d'acheter les porcs d'un de leurs membres.

Cette exigence a aussi pour conséquence que les abattoirs ne peuvent réduire leur production si les conditions du marché changent et si la demande diminue. C'est pourquoi l'industrie a dû mettre au point des processus de classement des porcs afin d'encourager les éleveurs à produire les types de bêtes que le marché réclame.

Peu de vente au détail sur le marché japonais

Le Japon constitue un débouché très important pour l'industrie danoise. Actuellement, celle-ci vend la grande majorité de ses produits à des entreprises de transformation ultérieure et aux grossistes japonais, ce qui signifie que, contrairement à bon nombre de ses autres marchés d'exportation, les consommateurs nippons ne connaissent pas bien l'origine du porc danois, qui est rarement étiqueté comme tel dans la vente au détail. L'industrie danoise s'en trouve donc fragilisée.

Si les produits danois étaient reconnus comme tels sur le marché japonais (comme c'est le cas au Royaume-Uni notamment), les détaillants et les entreprises de transformation ultérieure ne pourraient pas changer de fournisseur aussi facilement. Si les consommateurs sont fidélisés à une marque particulière, le fabricant de cette marque a une meilleure marge de négociation avec le détaillant ou le distributeur. Si en revanche ce dernier vend le produit sans marque, ou s'il s'approvisionne auprès de différents fournisseurs, alors il peut plus facilement se permettre de laisser tomber un fournisseur. Par conséquent, si d'autres exportateurs parviennent à mettre au point un produit de qualité constante et élevée et dont le coût se compare à celui du même produit danois, l'industrie danoise pourrait voir baisser sa part de ce marché lucratif.

La quasi-totalité du porc exporté au Japon par le Danemark est surgelé, ce qui présente une autre faiblesse puisque les viandes surgelées sont vendues à rabais sur le marché de détail nippon. En effet, les consommateurs japonais achètent souvent de la viande et attachent une grande importance à la fraîcheur. Si l'industrie danoise voulait tenter de percer le marché de détail au Japon, elle devrait fournir des produits frigorifiés.

Étant donné l'éloignement du Danemark, le porc frigorifié devrait être expédié par avion à un coût sans doute prohibitif. Si en revanche le porc était exporté par voie maritime, on devrait prolonger la durée de conservation du produit, ce qui nécessiterait des efforts considérables de la part de

l'industrie danoise dans la recherche et le développement des techniques de réfrigération et de conditionnement. Il n'est pas certain que cette faiblesse représente une menace importante pour l'industrie danoise sur le marché nippon : cela dépendra de la capacité des principaux concurrents - Taiwan, les États-Unis et le Canada - de mettre au point des produits frigorifiés de qualité constante à prix concurrentiel.

POSSIBILITÉS

Progrès en recherche et développement

Les installations de recherche hautement organisées et coordonnées de l'industrie danoise présentent de nombreuses possibilités d'amélioration des produits, ce qui permet à l'industrie de répondre aux nouveaux besoins du marché. À titre d'exemple, la mise au point de techniques permettant de mesurer la couleur des carcasses et les améliorations génétiques facilitent les efforts de création de produits particuliers pour des marchés précis.

Réforme de la Politique agricole commune

La réforme de la PAC de l'Union européenne mise en oeuvre au cours des dernières années a permis de réduire le prix des grains fourragers au sein de l'Union. Cet avantage a aidé l'industrie danoise à compenser sa faible compétitivité par rapport à ses concurrents à l'extérieur de l'Union européenne, au lieu de compter uniquement sur les traditionnelles subventions à l'exportation. La réforme de la PAC pourrait donc aider la production porcine danoise à offrir des prix plus intéressants.

Expansion des marchés actuels

Les expéditions vers les autres pays communautaires représentent toujours la plus grande part des exportations danoises de porc, tant au plan de la quantité qu'à celui de la valeur monétaire. Le marché de l'Union européenne est fortement protégé contre les importations à bon marché de producteurs de porc d'autres pays. Le Danemark pourrait rester un fournisseur important des pays de l'Union et, même en conservant une part constante du marché communautaire, le Danemark peut augmenter la quantité de ses exportations. Ce fait est reconnu notamment dans les prévisions d'un groupe qui analyse l'avenir des exportations agricoles du Danemark (Landbrugs- og Fiskeriministeriet 1995b). Ce groupe prévoit une augmentation de plus de 40 p. 100 des exportations de porc du Danemark vers les autres pays de l'Union entre 1994 et l'an 2000.

Le marché nippon représente un débouché prometteur pour les exportations à l'extérieur de l'Union européenne. En effet, certains observateurs prévoient que les exportations de porc danois vers le Japon pourraient doubler au cours des 5 ou 10 prochaines années, tandis que d'autres (Buhl, 1996) estiment plutôt que la part de marché du Danemark restera stable. L'industrie danoise gagnerait à établir sa propre marque de commerce au Japon et réussirait peut-être à percer le marché de détail avec des coupes préparées au Danemark. Pourtant, d'autres analystes anticipent une baisse de 30 p. 100 environ des quantités de porc exportées au Japon par le Danemark entre 1994 et l'an 2000.

Nouveaux marchés

Il existe de nombreux nouveaux marchés auxquels l'industrie danoise pourrait s'attaquer. Les réformes économiques et institutionnelles entreprises en Europe centrale et orientale ont créé un énorme marché potentiel à la porte du Danemark. Certaines entreprises de transformation exportent déjà leurs produits vers la Russie, la Pologne et d'autres anciens membres du bloc communiste. Les produits livrés à ces pays sont souvent d'une valeur inférieure à ceux destinés aux autres marchés d'exportation. Ainsi, ces pays achètent une bonne partie des coupes de moindre qualité produites par l'industrie danoise, mais les revenus sont moins importants que sur les marchés où les consommateurs jouissent d'un meilleur pouvoir d'achat. La répartition des revenus dans bon nombre de ces pays commence à être très inégale : il existe un petit nombre de riches, mais on assiste à la paupérisation d'une part croissante de la société. Les couches aisées pourraient constituer un créneau pour les produits danois de haute qualité.

Il se peut que de nouveaux débouchés à l'exportation se créent dans la région de l'Asie-Pacifique. L'industrie danoise prévoit qu'avec ses quelque 45 millions d'habitants, la Corée pourrait devenir un marché d'exportation lucratif. Les Philippines s'apprêtent elles aussi à respecter leur engagement dans le cadre de l'accord du GATT sur l'agriculture, ce qui faciliterait grandement l'accès de ce marché au porc, un débouché que les exportateurs danois lorgnent déjà.

La Chine représente un autre marché potentiel important, surtout si une classe moyenne voit le jour. En fournissant des produits du porc à 1 p. 100 seulement de la population chinoise, les Danois auraient accès à un marché de plus de dix millions de personnes, soit le double de la population du Danemark. On peut s'attendre à ce que l'industrie danoise tente de percer tout nouveau marché dans cette région.

MENACES

Production des exploitations

En raison des problèmes d'évacuation des lisiers, les éleveurs porcins du Danemark sont soumis à des restrictions relatives à la taille des exploitations et aux pratiques d'évacuation des lisiers (bien que le problème ne soit pas aussi aigu qu'aux Pays-Bas). Les observateurs de l'industrie danoise ne croient pas que ce problème réduira le nombre de porcs produits annuellement, qui selon certains pourraient passer de 20 millions de têtes actuellement à 23 millions en l'an 2000. Cependant, avec l'aggravation des problèmes environnementaux, il se peut qu'à terme ce problème nuise à la production porcine au Danemark. En effet, les coûts de production pourraient augmenter par rapport à ceux du Canada et des États-Unis où la production porcine est répartie sur un plus grand territoire.

Dans certains pays européens, depuis quelques années, les consommateurs sont de plus en plus soucieux du bien-être des animaux d'élevage. Au Royaume-Uni par exemple, l'envoi de veaux vers le continent a soulevé de vives protestations en 1995. Les gouvernements de certains membres de l'Union européenne (notamment le Royaume-Uni et la Suède) se sont attaqué au problème en adoptant des normes strictes de traitement des animaux d'élevage. Les réformes de la PAC dans le secteur du bétail encouragent l'agrandissement des exploitations. La production porcine au Danemark étant plutôt intensive, elle pourrait être amenée à s'adapter au resserrement des normes relatives au bien-être des animaux.

En réponse aux demandes des consommateurs européens, surtout au Royaume-Uni, l'industrie danoise met actuellement au point un système de production plus compatissant où les bêtes ont plus de place pour se mouvoir, et ce, afin de tenir compte des inquiétudes des consommateurs. On a préféré une formule unique s'appliquant à l'ensemble de l'industrie plutôt qu'une prolifération de programmes individuels qui auraient semé la confusion chez les consommateurs soucieux du bien-être des animaux. Si la défense des animaux devient une question importante sur les autres marchés d'exportation, l'industrie danoise sera capable de s'y adapter.

<u>Marchés</u>

Historiquement, le Royaume-Uni constitue le principal marché d'exportation du porc danois (y compris le bacon). Bien que ce marché reste important, les exportations vers le Royaume-Uni ont diminué en raison de la stagnation de la consommation de bacon et de l'augmentation de la part de marché des Pays-Bas. Pour répondre à cette

menace, le Danemark s'est efforcé de diversifier sa gamme de produits sur le marché britannique. Il a en outre commencé à cultiver d'autres marchés pour que l'industrie ne dépende plus exclusivement d'un pays pour exporter sa production.

Bien que les pays d'Europe centrale et orientale présentent des débouchés pour le porc danois, le coût des transactions avec ces pays est élevé (Gaisford *et al.*, 1995). Les économies de marché commencent tout juste à se développer et souvent ne possèdent pas de cadre juridique et d'institutions financières fiables et efficaces, essentielles à toute transaction économique dans les pays occidentaux.

Il est coûteux de rechercher des acheteurs dignes de confiance en Europe centrale et orientale et de s'assurer que les factures seront réglées. C'est pourquoi on exige souvent que la marchandise soit payée à la livraison. Il coûte cher de faire affaires dans ces pays en raison de l'absence d'un cadre juridique et commercial efficace pour garantir le respect des ententes contractuelles. Les exportations vers la Chine présentent le même problème. Toutefois, soulignons que les Danois ne sont pas les seuls à devoir affronter ces difficultés dans le développement de nouveaux marchés d'exportation du porc : tous les exportateurs potentiels doivent y faire face.

Concurrents

La concurrence constitue sans doute la plus grande menace pour l'industrie danoise. En Europe centrale et orientale notamment, le processus de reconstruction et de modernisation de l'industrie du porc va bon train. Bien que ces pays représentent actuellement un nouveau débouché pour les exportations danoises, ils pourraient constituer une menace lorsque leurs industries porcines seront plus efficaces et concurrentielles. Des pays comme la Pologne ont un énorme potentiel, car la production porcine y fut jadis très importante et la consommation de porc demeure élevée.

S'ils adhèrent à l'Union européenne, certains pays d'Europe centrale et orientale pourraient concurrencer l'industrie danoise du porc. Toutefois, étant donné l'importante restructuration de l'industrie porcine nécessaire dans ces pays, il est peu probable qu'ils deviennent des concurrents dangereux

Le Danemark est le deuxième exportateur de porc vers le Japon après Taiwan. Les exportations taïwanaises constituent donc une menace concurrentielle. En effet, l'industrie taïwanaise a un avantage sur le Danemark, tant au plan des coûts de production et de transformation qu'à celui des coûts de distribution. En revanche, la production porcine de Taiwan doit affronter des problèmes environnementaux, et le nombre de porcs ne risque pas d'augmenter.

Le Danemark exporte presque exclusivement des coupes de haute qualité, tandis que Taiwan expédie toute la gamme de produits qui sont utilisés à différentes fins au Japon, autant comme ingrédients dans d'autres produits que comme substituts pour le porc nippon. La viande PSE constitue un problème plus courant à Taiwan qu'au Danemark, ce qui procure un avantage au porc danois puisqu'au Japon

l'apparence et le conditionnement des aliments sont aussi importants que leur goût. Si toutefois les exportateurs taïwanais parviennent à améliorer la qualité de leurs produits, les exportations danoises vers le Japon et vers les autres marchés de l'Asie-Pacifique pourraient en souffrir.

Les États-Unis constituent le principal danger pour les exportations danoises. En effet, la rapide industrialisation de l'industrie américaine du porc, comme en témoigne l'apparition d'énormes unités de production et de transformation, signifie que les producteurs américains pourront réaliser d'importantes économies d'échelle. En effet, une bonne part de l'abattage américain est effectuée dans de grandes usines de transformation dont la capacité dépasse les 10 000 têtes par jour (Klein *et al.*, 1995; Kalaitzandonakes *et al.* 1996).

La production sous contrat fait partie de l'industrialisation du secteur américain du porc, et contribue peut-être à la coordination verticale de l'industrie. Cette meilleure coordination réduit le coût des transactions et permet une meilleure diffusion de l'information tout au long de la chaîne de production et de transformation, et du coup un meilleur contrôle de la qualité. Par ailleurs, les États-Unis peuvent encore améliorer la qualité de leurs produits en adoptant des normes plus uniformes de classement et de prix des carcasses.

Grâce à l'industrialisation et à une étroite coordination verticale, les États-Unis pourraient bientôt être capables de livrer des produits haut-de-gamme conçus en fonction des besoins des différents marchés. Les

Chapitre E : Position concurrentielle des industries danoise et néerlandaise

exportations américaines pourront donc concurrencer les produits danois dans les mêmes segments de marché. Le tendon d'Achille de l'industrie danoise pourrait bien être ses coûts élevés de transformation. En effet, une seule usine américaine peut produire autant que l'ensemble de l'industrie danoise de la transformation. Les possibilités de tri et de sélection des produits pour un marché donné sont donc plus importantes dans une telle usine⁶³. L'industrie américaine peut égaler la qualité des produits danois à moindre coût, ce qui pourrait nuire à terme aux exportations danoises de porc.

Certaines analyses mettent en doute de la capacité du Danemark de conserver son statut d'exportateur net de porc si l'ensemble des barrières tarifaires étaient éliminées. Dans une telle éventualité, les exportations à bon marché du Canada et des États-Unis pourraient percer les marchés de l'Union européenne, y compris celui du Danemark (Jensen *et al.*, 1995).

E.3 Analyse FFPM de l'industrie porcine des Pays-Bas

Le tableau ci-dessous résume les résultats de l'analyse FFPM de l'industrie néerlandaise du porc.

FORCES		FAIBLESSES	
1. 2. 3. 4. 5. 6. 7.	Situation géographique et infrastructure des transports Rendement et faible coût de la production agricole Recherche axée sur la production Structure intégrée et coordonnée Éducation et formation Financement Accès au marché protégé de l'Union européenne	1. 2. 3. 4. 5. 6.	Petit marché intérieur Excédent de lisiers et normes environnementales Santé des animaux Mauvaise réputation du produit Capacité d'abattage excédentaire Manque de recherche axée sur le marché
POSSIBILITÉS		MENACES	
1. 2. 3. 4.	Réduction des coûts par une rationalisation de la capacité des abattoirs Réforme structurelle de l'industrie porcine Amélioration de la santé animale et normes de contrôle de la qualité Percée dans des pays non membres de l'Union - Europe centrale et orientale - Japon - Autres marchés de l'Asie-Pacifique (Corée, Chine)	1. 2. 3.	Évacuation des lisiers Grains fourragers moins chers dans d'autres pays de l'Union (réforme de la PAC) Concurrence des autres pays - reconstruction des industries en Europe centrale et orientale; nouveaux membres de l'Union européenne - puissance de Taiwan sur le marché nippon - production industrielle du porc aux ÉU. Normes de santé et de bien-être des animaux

⁶³Pour une étude des techniques de tri, consulter par exemple Boland *et al.* (1995).

FORCES

<u>Situation géographique et infrastructure des transports</u>

Les Pays-Bas disposent d'un réseau de distribution très développé avec des routes, chemins de fer et voies navigables de haut niveau. L'accès facile au port important et moderne de Rotterdam, notamment, facilite l'importation d'aliments des pays producteurs d'Europe et d'outre-mer.

L'industrie néerlandaise du porc profite des faibles coûts de transport routier en raison des distances réduites, et jouit donc d'un accès facile aux grands pays consommateurs comme l'Allemagne, la France et la Belgique. Ces trois derniers reçoivent une part importante de la production porcine néerlandaise, dont 70 p. 100 est exportée. Les sociétés de transport et leurs clients du secteur agroalimentaire cultivent des rapports étroits, car bon nombre d'entreprises de camionnage indépendantes spécialisées dans l'agro-alimentaire ont été fondées par des agriculteurs ou des membres de leurs familles.

Rendement et faible coût de la production agricole

Au niveau de l'exploitation, bon nombre des indices de rendement des Pays-Bas sont égaux ou supérieurs à ceux du Danemark⁶⁴, notamment aux plans du taux de reproduction des truies, des gains quotidiens, de l'indice de consommation, du coût de production par kilo de carcasse et du pourcentage de grandes exploitations

d'élevage. En revanche, les Pays-Bas ont une part beaucoup plus faible d'exploitations intégrées ou fermées que le Danemark, ce qui réduit l'efficacité du contrôle des maladies.

L'accès facile aux ingrédients alimentaires importés à bon marché procure aux Pays-Bas un avantage que n'ont pas ses concurrents communautaires. Ainsi, l'alimentation coûte moins cher aux Pays-Bas, ce qui réduit encore davantage les coûts découlant d'un excellent rendement de la production.

Recherche orientée sur la production

Les recherches sur le bien-être des animaux, la reproduction, l'alimentation, l'évacuation des déchets et la gestion sont prioritaires et considérées comme un élément indispensable pour assurer l'avenir de l'industrie. Il existe une bonne coordination entre les chercheurs et leurs clients, coordination qui est renforcée par le fait que les intervenants appartiennent à différents organismes comme les offices de produits agricoles, les associations d'agriculteurs et les industries agro-alimentaires d'une part, et d'autre part les conseils qui dirigent le travail des services de formation et les postes de recherche. Le fait qu'une bonne part (environ la moitié)⁶⁵ des efforts de recherche en ce domaine soient financés par l'industrie agro-alimentaire favorise sans doute cet esprit d'équipe.

Structure intégrée et coordonnée

⁶⁴Voir par exemple Kearney (1994).

⁶⁵Cette part constitue l'ensemble de l'effort de recherche agro-alimentaire, et non seulement la recherche axée sur la production porcine.

L'industrie porcine des Pays-Bas est dans une large mesure intégrée. Bon nombre de producteurs sont liés aux entreprises de transformation par le biais des coopératives et les entreprises privées (surtout les abattoirs) exercent un contrôle important sur la quantité et la qualité des produits. Cette intégration permet aux éleveurs de conclure des contrats à long terme avec les acheteurs, et aux abattoirs et usines de transformation de fournir un produit de qualité constante à leur clientèle. On met actuellement en service un nouveau système de contrôle intégré de la qualité qui permettra de diffuser l'information des acheteurs aux vendeurs, de l'aval comme vers l'amont.

Bien que les coopératives ne dominent pas autant l'industrie porcine aux Pays-Bas qu'au Danemark, elles constituent néanmoins un maillon important dans la structure industrielle. Elles procurent aux éleveurs une meilleure compréhension des facteurs qui influent sur le prix du porc, et leur donnent une plus grande responsabilité. Elles facilitent donc les rapports entre les éleveurs et les entreprises de transformation. Les coopératives jouissent en outre d'un traitement fiscal préférentiel.

Les offices de produits agricoles des Pays-Bas contribuent à réaliser une structure intégrée qui ne dépend pas exclusivement des coopératives agricoles pour l'abattage. L'Office des produits d'élevage et des viandes (PVV) apporte son soutien à toute la chaîne de production et représente l'industrie dans son ensemble auprès du gouvernement néerlandais et de l'Union européenne. Étant donné que le PVV englobe toute la chaîne de production, il ne peut prendre de décision qu'en consultation avec l'ensemble des intervenants. Cette démarche augmente certes l'impact des initiatives du PVV, mais dans certains cas elle donne lieu à des solutions de compromis moins efficaces.

Les offices sont organisés sous l'égide du gouvernement et leur mandat leur confère certaines prérogatives gouvernementales (notamment le droit d'effectuer des prélèvements). Ces caractéristiques les distinguent des organismes gérés à part entière par l'industrie et soulignent peut-être l'importance que les pouvoirs publics néerlandais attachent à la réalisation d'une structure intégrée et coordonnée au sein de l'industrie agro-alimentaire.

Éducation et formation

Outre un programme de base, le système éducatif néerlandais propose une formation professionnelle et spécialisée en agriculture aux niveaux secondaire, collégial et universitaire. De nombreux établissements à chaque niveau offrent des cours du soir et de formation continue. Bon nombre d'agriculteurs néerlandais sont inscrits à des cours d'éducation permanente et une formation spécialisée est offerte dans le secteur de la viande.

Les syndicats d'agriculteurs, les offices de produits agricoles et les coopératives offrent en permanence des conseils et des cours de formation. L'État exploite aussi un système de renseignements agricoles en étroite consultation avec l'industrie. Plusieurs centaines d'experts travaillant dans ce système diffusent de l'information par le

biais des médias, de réunions et du soutien individuel aux agriculteurs.

L'existence d'un système bien rôdé d'éducation et de formation agroalimentaire, que l'État semble vouloir perfectionner, procure un avantage concurrentiel à l'industrie porcine des Pays-Bas. Cet atout sera renforcé si les décisions au sujet des programmes d'étude et des modes de diffusion de la formation continuent d'être prises en consultation avec l'industrie, qui embauche les personnes ainsi formées.

Financement

La création de la Rabobank selon des principes coopératifs fournit aux agriculteurs une source de financement bienveillante, ou du moins bien informée. La grande majorité des prêts accordés aux agriculteurs néerlandais passent par la Rabobank. La structure coopérative favorise des liens plus étroits entre emprunteur et créancier que dans des pays où les relations entre agriculteurs et banquiers sont plus conflictuelles. Il faut souligner toutefois que le succès de la Rabobank s'explique aussi dans une certaine mesure par une gestion rigoureuse selon les principes du commerce, et non seulement par son statut de banque coopérative.

Le gouvernement néerlandais peut garantir des prêts aux éleveurs de porc par le biais de la Rabobank. Les prêts sont approuvés sous réserve d'une évaluation professionnelle de la solvabilité de l'entreprise. Le programme de prêt garanti permet d'accorder un taux d'intérêt préférentiel.

En somme, l'accès à un créancier informé et compétent qui s'engage à cultiver ses rapports avec l'industrie agro-alimentaire fournit un avantage de taille à l'industrie porcine des Pays-Bas, avantage que n'ont pas tous ses concurrents étrangers.

Accès au marché protégé de l'Union européenne

L'ensemble des exportations de porcelets sevrés et de porcs vivants et presque toutes les exportations de porc (y compris le bacon) sont destinées au marché de l'Union européenne, notamment en raison du faible coût du transport terrestre. Cependant, ce fait s'explique aussi dans une large mesure par une série de politiques qui font que les producteurs de porc à bon marché ailleurs au monde n'y ont guère accès. Cette situation confère un avantage concurrentiel à la production porcine des Pays-Bas par rapport aux concurrents de l'extérieur de l'Union.

En raison des problèmes d'évacuation des lisiers, les Pays-Bas ne pourront peut-être pas tirer profit de cet atout autant que les autres producteurs de l'Union comme le Danemark.

FAIBLESSES

Marché intérieur réduit

Avec leurs 15 millions d'habitants, les Pays-Bas ont un marché intérieur plutôt restreint par rapport à la taille de l'industrie porcine. La consommation de porc est stable à environ 44 kg par personne par année, un taux à peine plus élevé que la moyenne de l'Union européenne. L'industrie porcine néerlandaise a pu répondre sans difficulté à la demande intérieure au chapitre du développement de nouveaux produits du porc, ce qui peut avoir freiné la transition d'une stratégie de bas prix à une stratégie de leader du marché ou axée sur un créneau particulier.

Les consommateurs néerlandais commencent tout juste à délaisser les produits traditionnels au profit de produits prêts à cuire. Ils commencent en outre à être plus exigeants au chapitre de la qualité. L'industrie néerlandaise semble répondre à ces nouvelles attentes en mettant au point de nouveaux produits et en renforçant les contrôles de la qualité.

Excédent de lisiers et normes environnementales

Les exploitations porcines produisent plus de 70 p. 100 des surplus de lisiers générés par l'élevage du bétail aux Pays-Bas. Depuis 1987, des règlements visent à réduire les effets nocifs des lisiers sur l'environnement. Des normes d'entreposage, de calcul des surplus et d'évacuation des lisiers ont été adoptées. Les normes, relativement généreuses au départ, ont été progressivement renforcées.

En raison des surplus de lisiers plus importants aux Pays-Bas que dans les autres pays de l'Union, les éleveurs néerlandais doivent débourser plus d'argent pour en assurer l'évacuation que leurs collègues européens. La production porcine néerlandaise doit donc composer avec une contrainte sur l'augmentation de la production liée aux lisiers, et au coût actuel de leur évacuation. À moins de progrès

technologiques importants dans la production et le traitement des lisiers, les coûts d'évacuation risquent d'augmenter encore plus, ce qui hypothèque sérieusement le rendement futur de l'industrie porcine des Pays-Bas.

Santé des animaux

Seule une petite part des porcs vivants aux Pays-Bas sont produits dans des exploitations de naissance-engraissage. En raison de la séparation physique des installations de naissance et d'engraissage, les porcelets sevrés sont transportés et parfois mélangés aux animaux d'autres éleveurs, ce qui augmente le risque de propagation des maladies porcines, contrairement aux pays comme le Danemark où les exploitations de naissance-engraissage sont majoritaires. Bien que le nombre de ces exploitations soit en progression aux Pays-Bas, elles représentent moins du quart de l'élevage porcin.

En 1991, plusieurs cas de peste porcine ont été décelés aux Pays-Bas, tandis qu'en 1992 le pays connaissait quelques cas de maladie vésiculeuse du porc. Ces maladies nuisent considérablement aux exportations et à l'image de marque du produit.

L'industrie néerlandaise (et notamment le PVV) et les pouvoirs publics sont, bien entendu, très conscients du fait qu'une santé incertaine des animaux nuit à la compétitivité de l'industrie. Le programme national de santé porcine s'inscrit dans une volonté de résoudre ce problème.

Perception de la qualité du produit

Les sondages auprès des consommateurs suggèrent que la viande néerlandaise est perçue comme étant de moins bonne qualité que celle du Danemark. C'est du moins la conclusion de l'Institut danois de recherche sur les viandes dans une étude de 1993 portant sur les marchés européens et extrême-orientaux (voir aussi Kearney 1994). Ces résultats se confirment si l'on compare la valeur à l'unité des exportations de porc danoises à celle des Pays-Bas, cette dernière étant plus faible. Cette différence s'explique peut-être par le fait que les produits néerlandais se vendent à des prix plus faibles que les exportations danoises de porc.

Capacité d'abattage excédentaire

Le secteur néerlandais de l'abattage connaît une capacité excédentaire de l'ordre de 20 p. 100, alors que plus de 20 p. 100 des porcs vivants sont exportés vers des abattoirs étrangers. Ce phénomène signifie que la capacité excédentaire est trop coûteuse. Bien que l'industrie mette en oeuvre un programme de réduction de la surcapacité, celle-ci pourrait continuer à augmenter en raison d'une réduction du nombre de porcs vivants résultant des problèmes d'évacuation des lisiers.

La capacité excédentaire d'abattage crée une concurrence entre les abattoirs nationaux et l'exportation de porcs vivants, ce qui exerce une pression à la hausse sur les prix intérieurs. Étant donné le nombre important de porcelets sevrés et de porcs vivants exportés vers les autres pays européens, les exportations des abattoirs néerlandais

concurrencent aussi les porcs d'origine néerlandaise qui sont engraissés ou abattus à l'étranger.

La capacité excédentaire des abattoirs et peut-être aussi des usines de transformation réduit les investissements de l'industrie dans la mise au point de nouveaux produits et procédés, un aspect qui a longtemps été négligé par l'industrie néerlandaise.

L'industrie de l'abattage et de la transformation est en voie de restructuration, à l'initiative des coopératives agricoles et de l'entreprises privée. Cependant, avant que cette restructuration parvienne à des résultats plus probants qu'actuellement, la capacité d'abattage excédentaire à coût élevé reste une faiblesse importante aux Pays-Bas.

Insuffisance des études de marché

Bien qu'elle soit performante au plan de la recherche axée sur les produits, l'industrie néerlandaise souffre de lacunes en ce qui concerne les études de marché. Ce déséquilibre s'explique par le fait que le pays a longtemps mis l'accent sur l'élevage intensif du bétail plutôt que sur les produits à valeur ajoutée livrés à des marchés cibles. La dépendance du secteur vis-à-vis des structures de recherche agricole financées par le gouvernement explique en partie ce problème.

Les recherches actuelles axées sur les produits devraient profiter à l'industrie, notamment aux plans de l'amélioration génétique et des indices de consommation. Il semblerait que cette recherche soit de plus en plus associée à des études de marché, suivant le modèle danois. En effet, ces études permettent de cerner les débouchés

et, du coup, les caractéristiques souhaitées sur les différents marchés. La recherche axée sur la production pourrait alors être ciblée de façon à mieux contrôler ces caractéristiques et à fournir de meilleurs produits aux marchés cibles. Toutefois, en attendant des mesures plus concrètes, les Pays-Bas continuent de privilégier la recherche sur les produits.

POSSIBILITÉS

Réduction des coûts par une rationalisation de la capacité d'abattage

Une rationalisation importante du secteur de l'abattage et de la transformation du porc a eu lieu au cours des dernières années. La fusion de Coveco, Encebe et Gupa en une seule entreprise, Dumeco, en constitue un exemple éloquent. La division de l'exportation de Dumeco a fusionné avec Kishue pour constituer Dumeco International, l'une des plus grandes sociétés d'import-export du pays.

L'industrie néerlandaise de l'abattage souffre toujours d'une capacité excédentaire qui coûte trop cher par rapport aux abattoirs des pays voisins, problème qui entraîne une exportation importante de porcs vivants. Les Pays-Bas pourraient poursuivre leurs efforts de restructuration et de rationalisation. En effet, la réduction de la capacité excédentaire pourrait améliorer le rendement de l'ensemble de la chaîne de production en réduisant les coûts. Cette mesure favoriserait en outre de nouveaux investissements (notamment en recherche, en usines ou en structures commerciales) qui permettraient de développer de nouveaux produits, ou des produits de valeur plus élevée.

Restructuration de l'industrie porcine

En raison des problèmes d'évacuation des lisiers, la production porcine des Pays-Bas a plafonné. Malgré la stagnation, voire la réduction du nombre de têtes au sein de l'industrie porcine, celle-ci pourrait néanmoins se développer en élevant des porcs de haute qualité pour satisfaire des créneaux très particuliers. Une telle initiative irait en sens inverse de la stratégie suivie jusqu'à présent par les Pays-Bas. Pourtant, avec les changements de contexte importants (restrictions plus contraignantes sur les lisiers), on ne peut écarter d'emblée la possibilité d'une réorientation radicale de l'industrie.

Bien que le nombre de porcs vivants stagne aux Pays-Bas et que les abattoirs néerlandais connaissent une capacité excédentaire importante, un nombre considérable de porcs vivants sont exportés vers d'autres pays de l'Union européenne (surtout en Allemagne) afin d'y être abattus. Les exportations de porcs vivants des dernières années représentent 13 p.100 du nombre de porcs abattus aux Pays-Bas. Il serait donc peut-être souhaitable de rendre l'industrie néerlandaise du porc et de l'abattage plus concurrentielle pour qu'elle puisse tenir tête aux abattoirs étrangers de façon à réduire, voire à renverser l'exportation de porcs vivants.

Renforcement des normes de santé animale et de contrôle de la qualité

Les exportateurs néerlandais de porc ont de la difficulté à garantir aux acheteurs que leurs produits respectent certaines normes. Cet inconvénient est particulièrement gênant sur les marchés d'exportation qui exigent des produits haut de gamme puisqu'il est essentiel de pouvoir livrer des produits de qualité constante et connue. S'il n'existe pas de normes de qualité, ou si celles-ci ne sont pas appliquées à l'ensemble de la chaîne de production, l'exportateur ne peut donner d'assurances à ses clients sur l'origine des animaux, leur alimentation, l'utilisation ou la non-utilisation de certains produits pharmaceutiques, le respect des normes de bien-être et les techniques d'abattage.

Par le biais du PVV, l'industrie porcine néerlandaise met en place un programme national visant à permettre aux exportateurs de mieux garantir la qualité des produits vendus. Les exportateurs pourront se fier aux contrôles de qualité effectués par un organisme indépendant sous la surveillance des autorités nationales. On pense que la mise en oeuvre de ce programme aidera les exportateurs néerlandais à mieux répondre à la demande étrangère en fonction des caractéristiques des produits, et non seulement en fonction de leur prix.

Percée des marchés d'exportations à l'extérieur de l'Union européenne

Comme les autres pays exportateurs de porc, les Pays-Bas lorgnent les marchés nouveaux ou en expansion, notamment l'Europe centrale et orientale, le Japon, la Corée et les autres marchés de l'Asie-Pacifique. Bien que les Pays-Bas ne constituent pas un grand exportateur de porc et de produits du porc vers les pays d'outre-mer, d'autres industries alimentaires néerlandaises connaissent bien ces marchés. À cet égard, l'industrie porcine

néerlandaise jouit d'un avantage que n'ont pas certains de ses concurrents.

Le début des exportations des Pays-Bas vers le Japon fait foi de la volonté de desservir les marchés en expansion. Grâce à la possibilité de livrer des produits qui répondent à des besoins particuliers, et non seulement de proposer des prix concurrentiels, l'industrie néerlandaise du porc pourrait profiter des nouveaux débouchés au même titre que ses concurrents.

MENACES

Évacuation des lisiers

Le manque de terres pour l'évacuation des lisiers dans les zones d'élevage constitue la principale menace pour l'industrie porcine des Pays-Bas. Le gouvernement a adopté des lois pour tenter de réduire les problèmes environnementaux. On cherche à équilibrer la production et l'évacuation des lisiers d'ici l'an 2000. La production porcine entraîne des coûts plus élevés d'évacuation des lisiers, qui à leur tour engendrent une hausse des coûts des matières premières pour l'industrie de transformation alimentaire. Cette situation réduira l'avantage du coût dont profite traditionnellement l'industrie porcine des Pays-Bas.

Les règlements sur la production de lisiers limitent le nombre de porcs élevés aux Pays-Bas, ce qui signifie que l'expansion de cette industrie ne pourra pas se faire sur la quantité, mais plutôt sur l'amélioration de la qualité du produit.

<u>Grains fourragers moins chers ailleurs dans</u> <u>l'Union européenne</u>

La réforme de la PAC de l'Union européenne amorcée en 1992 a entraîné une baisse plus sensible du prix des grains fourragers qu'elle ne l'aurait été sans la réforme. Normalement, une baisse du prix des matières premières devrait être considérée comme un atout, mais aux Pays-Bas elle entraîne de nouvelles difficultés.

L'industrie porcine de ce pays importe des aliments non céréaliers à faible coût, beaucoup plus que les autres pays de l'Union. Ce phénomène s'explique notamment par la proximité du port de Rotterdam qui peut importer à bon coût ces aliments et les expédier aux exploitations porcines situées à proximité. En utilisant des aliments non céréaliers, les éleveurs porcins des Pays-Bas jouissent d'un avantage concurrentiel par rapport aux producteurs des autres pays de l'Union. Cependant, étant donné que la réduction du prix des grains fourragers s'applique à l'ensemble des pays membres, cet avantage s'est évaporé.

La perte de l'avantage dont jouissaient les Pays-Bas au chapitre des coûts ne devrait pas nuire au pays sur les marchés extérieurs à l'Union européenne puisque le coût élevé des grains fourragers pour certains éleveurs néerlandais et les éleveurs porcins d'autres pays de l'Union est atténué par les subventions à l'exportation qu'ils touchent lorsque le porc est destiné à des pays non membres de l'Union européenne.

Concurrence des autres pays

Quatre-vingt-dix pour cent des exportations néerlandaises sont destinées à des pays européens. Le Danemark constitue le principal concurrent des Pays-Bas à cet égard. Toutefois, d'autres pays communautaires, notamment la France, augmentent aussi la qualité de leur produit et ciblent mieux leurs marchés. Avec une production stagnante, il serait difficile pour l'industrie porcine néerlandaise de rester concurrentielle comme fournisseur de produits en vrac à faible coût.

Les mêmes problèmes se présentent sur les marchés d'outre-mer. En effet, le Danemark constitue déjà un concurrent de taille. De plus, les États-Unis sont en train de devenir un exportateur très concurrentiel de porc.

Normes de santé et de bien-être des animaux

La santé et le bien-être des animaux constituent de plus en plus des questions importantes dans les pays importateurs de viande néerlandaise. L'industrie des Pays-Bas prend des mesures visant à améliorer la santé des animaux et la qualité des produits dans l'ensemble de la chaîne de production tout en offrant de meilleures garanties aux acheteurs au sujet de la santé des animaux. Les Pays-Bas devront cependant rattraper les pays qui ont déjà atteint ces objectifs, notamment le Danemark. De plus, les concurrents améliorent constamment leurs propres systèmes de santé animale et de garantie de qualité.

Les normes de bien-être des animaux, qu'elles soient réglementées ou exprimées par les préférences des consommateurs, sont en pleine évolution et il est difficile de savoir si les changements en cours présenteront une menace aussi importante aux Pays-Bas qu'au Danemark par exemple. Toutefois, étant donné que la naissance et l'engraissage des porcs se font généralement dans des exploitations différentes, les animaux sont plus souvent manipulés et transportés que dans des pays comme le Danemark où les exploitations uniques de naissance-engraissage sont la norme. La production porcine des Pays-Bas pourrait donc se voir accusée de n'accorder aucune importance au bien-être des animaux.

<u>Résumé</u>

À plusieurs égards, les forces, faiblesses, possibilités et menaces qui se font jour au sein de l'industrie porcine néerlandaise sont comparables à celles de l'industrie danoise. Les questions qui touchent plus particulièrement les Pays-Bas ont été soulignées ci-dessus. Citons notamment la structure de l'industrie de l'élevage et de l'abattage des porcs, le plafonnement de la production porcine en raison des problèmes d'évacuation des lisiers et le peu d'expérience en matière d'exportation vers les marchés situés à l'extérieur de l'Europe.

CHAPITRE F: RÉSUMÉ, CONCLUSIONS ET ENJEUX

Résumé

Depuis de nombreuses années, le Danemark et les Pays-Bas s'imposent comme de grands exportateurs de porc et d'importants concurrents sur les marchés de l'Union européenne et du monde. Pris individuellement, ces deux petits pays n'occupent qu'une part d'environ 2 p. 100 dans la production porcine mondiale, mais réalisent au moins 20 p. 100 des exportations mondiales de porc⁶⁶.

Le Danemark se signale comme l'un des grands exportateurs de produits de qualité, fabriqués en fonction des besoins particuliers de ses divers clients (dont ceux de marchés exigeants comme le Japon). Les Pays-Bas sont les principaux exportateurs de porc, de porcs vivants et de porcelets sevrés au sein de l'Union européenne, mais sont très peu actifs sur les autres marchés.

La prédominance du Danemark et des Pays-Bas dans le domaine des exportations de porc trouve sa source dans des politiques adoptées il y a près d'un siècle. Contrairement à leurs voisins européens, ces deux pays avaient alors décidé de ne pas protéger leur secteur agricole. L'accès à des céréales fourragères obtenues au prix des marchés mondiaux a favorisé l'épanouissement des industries danoise et néerlandaise du bétail (notamment du porc). L'exportation d'animaux vivants s'avérant difficile, ces deux pays ont créé leur propre industrie d'abattage et de transformation de la viande (y compris la préparation du bacon), aidés en cela par leur accès à des matières premières fournies à bas prix. Des politiques commerciales visant à garantir les droits d'accès au marché ont stimulé encore davantage l'essor de ces deux pays.

Les politiques agricoles de l'Union européenne sont généralement axées sur la protection et la réglementation des marchés, mais cette tendance est à certains égards moins marquée dans l'industrie du porc. De plus, le Danemark et les Pays-Bas tendent plus que beaucoup des autres pays de l'Union à privilégier un marché agricole libre.

L'ensemble des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces que présente cette situation, ainsi que les politiques que les deux pays seront amenés à adopter, influeront sur la capacité du Danemark et des Pays-Bas à demeurer les puissants exportateurs qu'ils sont aujourd'hui.

L'analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces permet également de rapprocher et de différencier les divers facteurs sur lesquels repose le succès des industries porcines du Danemark et des Pays-Bas.

⁶⁶Ces pourcentages englobent les exportations entre pays membres de l'Union européenne.

Forces

Le Danemark et les Pays-Bas font preuve de la même efficacité technique dans le domaine de la production de porc de grande qualité. Dans les deux pays, l'éducation et la formation des travailleurs (y compris le personnel d'abattage et de dépeçage) favorisent l'efficience de la production. Au Danemark, par exemple, le Collège danois des métiers de la viande, qui est financé par le gouvernement et dirigé par l'industrie, forme des employés d'usine qui suivent un apprentissage de quatre ans (dont 25 p. 100 dans le domaine de l'abattage) et dispense des cours de perfectionnement professionnel à l'ensemble des employés qui travaillent déjà dans les métiers de la viande.

Les deux pays se sont également dotés d'institutions de recherche, dont les priorités sont souvent dictées par l'industrie, qui contribuent à la très grande efficacité des activités de production dans les exploitations d'élevage et les usines. Au Danemark, en particulier, les activités de recherche tendent à englober toutes les composantes de la chaîne d'ajout de la valeur : exploitations porcines, abattage, transformation, distribution et commercialisation. La recherche scientifique s'y inspire en grande partie des conclusions d'études sur les marchés actuels ou naissants.

Au Danemark comme aux Pays-Bas, l'aide que le gouvernement apporte directement aux éleveurs ou à l'industrie du porc est relativement modeste. Dans les deux pays, les gouvernements contribuent surtout aux activités de recherche et de formation. L'industrie finance en grande partie ses

activités par le biais de prélèvements auprès des producteurs et des transformateurs.

La Politique agricole commune de l'Union européenne fournit à ces deux pays certains avantages sous forme de mesures de réglementation du marché, de barrières aux importations provenant de pays autres que ceux de l'Union et de subventions aux exportations. Il est incontestable que l'appui de l'Union a joué un rôle essentiel dans l'expansion que le Danemark connaît sur les marchés d'exportation autres depuis deux décennies. De la même manière, les barrières que l'Union européenne oppose aux importations à bas prix venant de marchés extérieurs protègent les exportations de porc à coût plus élevé du Danemark et des Pays-Bas et aident ces pays à améliorer la compétitivité de leurs produits.

Dans les deux pays, les industries porcines tirent leur force de la coordination et de l'intégration des activités. Au Danemark, le mode de propriété intégrée des installations d'abattage et de transformation facilite énormément la coordination des activités. En effet, presque toutes les activités d'abattage ont lieu dans des usines que détiennent les éleveurs eux-mêmes par le biais de coopératives de producteurs. Cette coordination est d'autant plus étroite que toutes les activités d'abattage des coopératives sont confiées à un groupe limité de quatre entreprises, elles-mêmes regroupées au sein d'une seule association industrielle, la DS (Danske Slagterier).

La coordination prend une forme quelque peu différente aux Pays-Bas. Les coopératives de producteurs y détiennent une part beaucoup moins importante des abattoirs (25 p. 100) et le gouvernement semble plus enclin à encourager une coordination verticale. L'Office néerlandais de commercialisation des produits d'élevage et des viandes (PVV), organisme fondé sur le même principe que plusieurs organismes dévolus à d'autres secteurs d'activités, est avant tout une association sectorielle représentant l'ensemble des intervenants, mais il dispose aussi de certains pouvoirs pour intervenir au nom du gouvernement.

Les producteurs de porc néerlandais jouissent d'un autre avantage : la proximité de grands pays consommateurs, comme l'Allemagne. Avec l'aide d'un bon réseau de transport, il leur est relativement plus facile et plus économique d'expédier les produits à leurs destinataires européens qu'aux importateurs d'outre-mer. Grâce aux avantages qu'ils tirent de leur emplacement et des facilités de transport, les producteurs néerlandais peuvent également s'approvisionner en aliments relativement peu coûteux de pays étrangers. C'est là un atout considérable, lorsqu'on sait que les ingrédients alimentaires représentent une très grande partie des coûts totaux de l'industrie porcine. Les producteurs néerlandais sont d'autre part avantagés par leur accès à des institutions de crédit qui connaissent bien le secteur agricole, en général, et le secteur porcin, en particulier. Enfin, les coopératives néerlandaises bénéficient d'exemptions fiscales qui leur confèrent certains atouts.

L'industrie danoise du porc se caractérise par ce qu'on a appelé la culture de l'excellence. Malgré les succès remportés dans le domaine de la commercialisation des exportations, les producteurs ne se sont pas reposés sur leurs lauriers. Lorsqu'il devient difficile de maintenir la compétitivité des coûts, les divers intervenants collaborent de plein gré pour améliorer la compétitivité du produit. Cette concertation doit nécessairement reposer sur une bonne circulation de l'information, ce que favorise la profonde intégration verticale et horizontale qui caractérise l'industrie danoise du porc.

<u>Faiblesses</u>

De nombreux intrants, comme le sol, la main-d'oeuvre (des exploitations d'élevage et de transformation) et les aliments, coûtent cher au Danemark et aux Pays-Bas. Le coût des aliments est toutefois très largement contrebalancé par la réglementation du marché du porc de l'Union européenne et par les subventions accordées aux exportations vers les pays autres que ceux de l'Union. L'importance des coûts de main-d'oeuvre incite d'autre part l'industrie à se tourner vers une meilleure utilisation du capital et de la technologie. L'avancement des connaissances nécessite néanmoins des investissements continus et assez coûteux en recherche et développement.

L'organisation en coopératives fait la force de l'industrie danoise, mais elle n'est pas exempte de faiblesses. L'abattoir est tenu d'acheter tous les porcs que lui fournissent ses propriétaires, ce qui rend plus difficile la planification de la capacité d'abattage. Cet inconvénient est en partie compensé par le fait que les membres de la coopérative doivent livrer tous leurs porcs à l'abattoir de la coopérative.

Au plan de la commercialisation, l'industrie porcine danoise est généralement bien ancrée sur le marché japonais, mais on observe certaines faiblesses. Malgré l'importance qu'ils accordent à la compétitivité du produit, les producteurs danois exportent surtout du porc congelé et très peu de porc frais ou réfrigéré. De plus, les marques danoises sont peu connues des consommateurs japonais, car les exportations sont surtout destinées aux transformateurs et aux grossistes.

Aux Pays-Bas, l'élimination des surplus de lisiers a entraîné une hausse des coûts de la production porcine. Cette situation a atteint un point tel que les coûts d'élimination des lisiers freinent toute nouvelle expansion de la production porcine. En raison de la forte densité de peuplement, les éleveurs doivent en outre se plier à des mesures (comme la réduction des odeurs) qui alourdissent leurs coûts. Le Danemark doit également engager des coûts pour résoudre les problèmes liés aux lisiers de porc, mais les solutions qu'il a adoptées ne semblent pas avoir d'effets aussi contraignants sur la production qu'aux Pays-Bas.

La question de la santé des animaux aux Pays-Bas crée une situation que l'on juge généralement défavorable. Les responsables de l'industrie et du gouvernement tentent actuellement d'y remédier. L'opinion, répandue parmi les consommateurs, que les Pays-Bas produisent du porc de qualité inférieure à celui du Danemark s'explique en partie par les conditions d'hygiène animale dans ce pays, mais elle est également reliée à des facteurs comme les fluctuations de qualité et à certains indicateurs de santé

animale. La piètre situation de l'hygiène animale aux Pays-Bas est en partie due à une structure de production qui laisse moins de place à l'intégration verticale. Les activités regroupées de naissage-engraissement, qui permettent de prévenir plus facilement les maladies animales que les activités distinctes de naissage et d'engraissement, y sont relativement rares.

Le secteur néerlandais de l'abattage du porc présente une considérable faiblesse : le grand nombre d'abattoirs à coût élevé. Cette situation explique pourquoi les Pays-Bas font abattre dans d'autres pays une grande partie des porcs qu'ils produisent, alors même que l'industrie porcine n'exploite pas les installations locales à pleine capacité. Appuyée par le gouvernement, l'industrie tente actuellement de réduire le nombre d'abattoirs à coût élevé. Ces mesures défavorisent l'industrie de l'abattage, mais donneront naissance à une nouvelle structure de production qui améliorera la compétitivité de l'industrie dans son ensemble.

L'industrie porcine néerlandaise a relativement négligé les études axées sur le marché, ce qui constitue également l'un de ses points faibles. Les études néerlandaises ont généralement privilégié les enjeux liés à la production. Or, si ces études ont joué un rôle important dans les stratégies de réduction des coûts, elles ont aussi accentué l'importance accordée à la compétitivité au plan des coûts de production, au détriment de la compétitivité du produit.

Possibilités

L'avancée des projets de recherche et de développement techniques et la poursuite des études de marché aideront probablement l'industrie porcine danoise à améliorer la compétitivité de ses produits. Un meilleur assortiment des animaux reproducteurs et un dosage plus ingénieux des ingrédients alimentaires, par exemple, permettront de produire des porcs se conformant davantage aux exigences de certains marchés. Dans les abattoirs, les progrès technologiques réalisés dans certains domaines (comme la mesure de couleur de la viande) permettront de mieux répartir les carcasses en fonction des diverses demandes du marché. Des débouchés analogues se présentent aux Pays-Bas. Dans ce dernier cas toutefois, il reste nécessaire d'améliorer la compétitivité du produit en multipliant les études axées sur les besoins du marché, surtout si les producteurs néerlandais envisagent d'exporter leurs produits à l'extérieur de l'Union européenne.

Par suite de la réforme de la politique agricole amorcée par l'Union européenne en 1992, les céréales fourragères y sont aujourd'hui moins chères. Cette baisse des prix a entraîné une réduction des coûts de production au Danemark et aux Pays-Bas. Le coût encore élevé des céréales fourragères est par ailleurs éclipsé par les subventions consenties pour de nombreux produits du porc exportés à l'extérieur de l'Union. Plus qu'une meilleure compétitivité des coûts, c'est l'assouplissement des modes de réglementation du marché qui pourrait accroître les débouchés, dans la mesure où cela permettrait à l'industrie de répondre

plus promptement aux demandes des marchés naissants.

L'industrie néerlandaise peut réduire ses coûts et parvenir à une meilleure coordination de ses activités si elle réforme de manière plus approfondie ses structures de production et d'abattage. Les associations sectorielles s'efforcent actuellement de resserrer les liens entre les divers intervenants de la chaîne de production (fournisseurs de produits destinés aux activités de naissage, transformateurs, exportateurs, etc.). Ce problème se manifeste de manière plus aiguë aux Pays-Bas qu'au Danemark, où l'industrie porcine tend vers une plus grande intégration des structures et où, outre le plus grand volume d'activités de naissage-engraissement, les abattoirs sont en presque totalité la propriété des éleveurs eux-mêmes.

À l'étape de l'abattage, l'industrie néerlandaise peut également réduire ses coûts en éliminant les abattoirs peu rentables qui ne peuvent rivaliser avec ceux des pays voisins.

Le Danemark comme les Pays-Bas sont en mesure de conserver et d'accroître leur place sur les marchés d'exportation actuels. Le Japon, qui devrait considérablement accroître le nombre de ses importations au cours des prochaines années, constitue le marché le plus rentable du Danemark. C'est aussi le débouché le plus évident qui se présente à l'industrie danoise. Celle-ci peut en tirer parti en servant de manière plus efficace ce marché en pleine évolution et en devançant ainsi ses concurrents. Pour les Pays-Bas, ce sont les pays membres de

l'Union européenne qui constituent le principal marché d'exportation. Selon les prévisions, la croissance des exportations devrait toutefois se limiter à certains pays membres d'Europe méridionale.

Les nouveaux marchés prometteurs sont en grande partie les mêmes pour le Danemark et les Pays-Bas. Les pays d'Europe centrale et orientale devraient augmenter leur consommation de porc, ce qui permettra au Danemark et aux Pays-Bas d'accroître leur pénétration des marchés qu'ils servent déjà dans ces pays et d'y percer les marchés naissants. En revanche, ces pays pourraient créer leurs propres industries porcines et se poser en concurrents du Danemark et des Pays-Bas.

Fort de ses exportations fructueuses de porc au Japon, le Danemark envisage de pénétrer le marché coréen, actuellement en voie de libéralisation. Pour leur part, les Pays-Bas commencent à peine à se familiariser avec les exportations de produits porcins dans cette région du monde. Leur première exportation de porc au Japon, assez modeste, remonte à 1992. Comme tous les exportateurs de porc, le Danemark et les Pays-Bas considèrent la Chine comme un pays importateur extrêmement prometteur.

Menaces

Les embûches que rencontrent les industries porcines danoise et néerlandaise sont reliées aux problèmes que pose l'élimination des lisiers. Ce sont, entre autres, les problèmes de contamination des cours d'eau et des nappes phréatiques par les minéraux contenus dans le lisier et ceux de la pollution de l'air par les émissions d'ammoniac.

Ce problème se pose de manière plus aiguë aux Pays-Bas, où la capacité d'élimination des lisiers (ou des minéraux qu'il contient) a atteint des limites telles qu'il a fallu imposer un seuil à la production porcine. Les pratiques imposées ou interdites aux éleveurs entraînent certains frais qui touchent directement la production porcine et compromettent la compétitivité dont bénéficient les producteurs néerlandais au plan des coûts. Si les mesures actuelles d'élimination et de traitement des lisiers s'avèrent insuffisantes pour résoudre le problème, il se peut qu'on assiste à une montée des coûts imposés aux producteurs ou même à une nouvelle restriction de la production porcine. On se trouverait alors en présence d'une capacité supérieure à celle que nécessite l'abattage des porcs élevés aux Pays-Bas.

Le problème de l'élimination des lisiers est moins grave au Danemark, où les matières alimentaires importées influent moins sur la production porcine (il y a un meilleur équilibre entre la production de céréales fourragères et la production de fumier). La structure de la production porcine, qui permet aux producteurs d'avoir facilement accès aux terres agricoles pour y épandre le fumier, contribue également à atténuer ce problème. Toutefois, les effets d'une production porcine intensive sur la qualité de l'air et de l'eau suscitent des inquiétudes de plus en plus vives et les mesures plus rigoureuses qu'a dû adopter le Danemark risquent de compromettre la croissance de la production porcine dans ce pays.

La production intensive de porc fait de plus en plus l'objet de critiques fondées sur des principes éthiques et des préoccupations relatives au bien-être des animaux. Ces critiques portent sur les conditions d'élevage dans les exploitations agricoles et sur les conditions de transport des animaux des installations de naissage aux installations d'engraissement, puis aux abattoirs. Ces critiques peuvent amener les producteurs à différencier leurs produits et à en améliorer la compétitivité, mais peuvent aussi menacer l'industrie si elle n'y donne pas suite.

Les industries axées sur la compétitivité du produit (comme le Danemark) devront s'attacher à améliorer en permanence les conditions d'élevage et de transport, ce qui alourdira leurs coûts. Les industries axées sur la compétitivité des coûts (comme les Pays-Bas) pourraient connaître une baisse relative de la demande en raison du peu d'égards qu'elles manifestent pour la santé des animaux et les questions d'éthique. Cette menace est d'autant plus forte aux Pays-Bas que l'industrie néerlandaise présente déjà de relatives faiblesses du point de vue de la santé des animaux et du contrôle de la qualité.

L'industrie porcine néerlandaise a davantage recours à une alimentation sans céréales que les autres pays de l'Union européenne (dont le Danemark). Importés à prix relativement bas, ces aliments confèrent aux producteurs néerlandais une certaine supériorité, du point de vue des coûts, par rapport à leurs concurrents de l'Union. Avec la réforme de la Politique agricole commune, la différence de prix entre les aliments à base de céréales et sans céréales s'estompe. Cette mesure amoindrit l'avantage que possèdent les producteurs néerlandais par rapport à leurs

concurrents et risque de compromettre la compétitivité des coûts qui caractérise l'industrie de ce pays.

La reconstruction des industries du porc en Europe centrale et orientale, qui pourrait donner naissance à une production porcine à coûts concurrentiels, pourrait également ralentir les exportations que le Danemark et les Pays-Bas destinent à ces marchés naissants. À long terme, elle pourrait même menacer les fournisseurs établis de longue date en leur opposant une production à prix plus concurrentiel. L'adhésion éventuelle des pays d'Europe centrale et orientale à l'Union européenne risque de compromettre encore davantage la prédominance du Danemark et des Pays-Bas sur le marché des exportations de porc à destination des pays de l'Union.

L'intervention éventuelle de pays concurrents sur les marchés d'exportation menace plus particulièrement l'industrie danoise. Dans le cas des Pays-Bas, qui destinent la presque totalité de leurs exportations aux pays de l'Union européenne, la concurrence que livrent les fournisseurs étrangers de produits à bas prix est en grande partie annulée par les diverses barrières aux importations que dresse l'Union. En revanche, le Danemark, dont l'expansion dépend du marché japonais, risque de se heurter à la sérieuse concurrence que pourraient lui opposer les exportateurs de porc taïwanais dans les divers segments de produits de qualité du marché japonais.

L'émergence des États-Unis comme grand exportateur de porc s'inscrit dans ce que l'on

appelle l'industrialisation du secteur porcin américain. La taille énorme des installations de production, consacrées tant à l'élevage proprement dit qu'à l'abattage et au conditionnement, confère à ce pays des avantages en matière de coûts, mais aussi de qualité du produit (uniformisation de la qualité, par exemple). Cette situation compromet la compétitivité du Danemark sur les marchés d'exportation établis, comme le Japon, et les marchés naissants, comme la Corée.

Conclusions

Les industries porcines danoise et néerlandaise jouissent d'un prestige considérable sur les marchés d'exportation de l'Union européenne et, dans le cas du Danemark, du monde. L'industrie danoise axe son approche des marchés d'exportation sur les besoins de la clientèle et dispose des ressources nécessaires pour accroître sa production de porc. L'industrie néerlandaise, qui se heurte à un certain nombre de problèmes (élimination des lisiers, structure de l'industrie, coordination des activités, insuffisance d'études axées sur le marché) et à la quasi-impossibilité d'accroître sa production porcine, semble moins préparée à pénétrer avec succès les marchés autres que ceux de l'Union européenne.

Le succès de l'industrie porcine du Danemark et des Pays-Bas ne dépend pas d'un seul et même facteur, mais d'un ensemble de conditions d'importance variable. Certains facteurs semblent toutefois y contribuer de manière plus marquée :

- Dans toutes les couches de la société, les mentalités et les comportements sont fortement teintés d'une sensibilité internationale. (La connaissance des langues étrangères et l'ouverture au monde extérieur, acquises grâce aux voyages, à l'instruction et aux échanges commerciaux, font partie de la vie de ces pays.)
- Étalés sur une très longue période (plusieurs siècles), le mûrissement et le renouvellement des modèles institutionnels ont favorisé l'essor et le succès des exportations. Les systèmes d'éducation, étroitement liés à l'industrie, épousent les besoins en formation technique du marché, tandis que les centres de recherche et de développement, eux aussi liés à l'industrie, visent à canaliser les efforts vers les grands enjeux et l'exploitation des débouchés.
- La tolérance envers la concentration des activités industrielles et même l'encouragement des pratiques d'intégration verticale et horizontale dans les domaines de la transformation et du marketing - on a envisagé la coordination pour servir les marchés à l'exportation afin de contrebalancer les désavantages souvent reliés aux structures trop fortement intégrées.
- La coordination verticale revêt une forme différente au Danemark et aux Pays-Bas.
 Axée sur les coopératives agricoles et les exploitations en propriété au Danemark, elle repose davantage sur les organismes parrainés par l'État aux Pays-Bas.

- Les Danois, en particulier, sont sensibilisés à l'importance de l'industrie porcine de leur pays, ce qui favorise la participation de tous les intervenants au succès de ce secteur.
- Favorisés par des mesures comme les tarifs douaniers (ou, autrefois, les prélèvements variables) et les restrictions concernant la santé animale et les pratiques vétérinaires, les obstacles à l'importation ont permis au Danemark et aux Pays-Bas de conquérir les marchés européens sans avoir à rivaliser avec les exportateurs de porc à bas prix, comme les États-Unis et le Canada. Ces obstacles les ont très certainement aidés à percer les marchés d'exportation situés à l'extérieur de l'Union européenne, qui tendaient, du moins au départ, à être plus variables et plus incertains que les marchés bien apprivoisés de l'Union.
- Les stimulants à l'exportation de porc, qui prennent notamment la forme de subventions, visent à atténuer le coût élevé des aliments pour animaux au Danemark et aux Pays-Bas. On considère également qu'ils favorisent les éleveurs et les transformateurs, dans la mesure où ils permettent aux exportateurs danois et néerlandais d'exporter du porc à bas prix sur les marchés autres que ceux de l'Union européenne.
- Les politiques de soutien agricole adoptées par l'Union en faveur des éleveurs de porc sont relativement moins importantes que celles que l'on a adoptées pour les producteurs de boeuf et de produits laitiers. Cette situation a

peut-être contribué à créer un sens de l'autonomie au sein de l'industrie porcine.

Enjeux

Les politiques et les institutions ont joué un rôle important dans le succès des exportations de porc du Danemark et des Pays-Bas. Les pays qui rivalisent avec le Danemark et les Pays-Bas sur les marchés mondiaux doivent en tirer certaines conclusions quant à la mise en place de politiques gouvernementales et de stratégies industrielles. L'analyse de la situation dans ces deux pays met en relief les enjeux suivants :

Rôle du gouvernement. En raison des politiques agricoles qu'ils ont adoptées au cours des cent dernières années, le Danemark et les Pays-Bas ont suivi une évolution différente de celle des pays qui leur sont voisins. Au lieu de se protéger contre les bas prix mondiaux des aliments du bétail, le secteur agricole a été incité à en tirer profit pour développer ses propres capacités d'alimentation et de transformation du bétail.

Des mesures plus récentes (comme l'évolution de la Politique agricole commune) sont venues restreindre l'orientation-marché qu'avaient adoptée les industries porcines du Danemark et des Pays-Bas. Celles-ci ont toutefois continué à s'adapter à l'évolution des marchés tant européens que mondiaux et ont intensifié les pratiques de promotion des exportations qu'avaient encouragées les gouvernements antérieurs. L'appui qu'elles ont reçu à cette fin a généralement été moindre que celui

dont bénéficient de nombreuses autres industries agricoles européennes. Les barrières imposées par l'Union aux importations à bas prix de fournisseurs étrangers ont permis aux exportateurs danois et néerlandais de produits du porc de limiter leurs concurrents à l'intérieur de l'Union aux seuls autres fournisseurs communautaires de produits à coûts élevés.

Si les industries danoise et néerlandaise du porc doivent leur succès à la relative autonomie sur laquelle elles se sont toujours appuyées, elles ont néanmoins bénéficié de l'aide des gouvernements sous forme d'activités de formation, d'éducation et de recherche-développement. Il reste que ces activités, comme beaucoup d'autres dans ce secteur, sont en grande partie financées par les prélèvements effectués auprès des producteurs.

Parce qu'elle a pris en charge son propre financement et son propre fonctionnement, l'industrie a été fortement incitée à trouver des moyens économiques d'orienter ses activités vers la résolution des grands problèmes qu'elle rencontrait. Dans la mesure où il fallait rendre compte des activités aux divers intervenants de l'industrie, il a sans doute été plus facile de concevoir et de mettre en place de nouveaux programmes axés sur les besoins des marchés naissants. Cette orientation nous amène à remettre en question le rôle que les gouvernements de nombreux pays jouent habituellement dans les activités de financement et de mise en oeuvre, ainsi que leur prise en charge des recherches menées dans les secteurs des produits agroalimentaires. Cette remise en question

devrait, bien entendu, être accompagnée de propositions constructives qui permettraient de gérer plus étroitement les recherches en fonction des stratégies sectorielles tout en tenant compte de leur portée sociétale.

La recherche n'est que l'un des nombreux domaines d'intervention habituellement dévolus aux gouvernements que l'on peut réévaluer de manière à mieux servir la stratégie concurrentielle de l'industrie du porc. On pourrait citer aussi les programmes de salubrité et d'inspection des aliments, l'application des règlements relatifs à l'hygiène vétérinaire, les certificats d'exportation des usines de transformation et l'application des normes relatives au bien-être des animaux.

Un grand nombre des activités que financent les industries porcines danoise et néerlandaise sont assez paradoxalement des activités qui, si elles avaient été financées par les gouvernements, auraient bénéficié du statut d'exemption (« green box ») en vertu de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur l'agriculture⁶⁷. Cette exemption se justifie du fait que ces activités n'ont à peu près aucun effet de distorsion sur le commerce et qu'elles n'influent pas sur la production. En effet, certaines activités gouvernementales ne présentent pas un effet de distorsion

⁶⁷Les dépenses de ce genre ne sont pas soumises à des engagements de réduction. Alors que de nombreux programmes de soutien à l'industrie porcine que financent les gouvernements font l'objet d'un plafond ou d'un niveau maximal autorisé (niveau qui diminuera de 1995 à 2000), les dépenses dites « green box » sont exemptes d'un tel plafonnement. Ces dépenses possèdent également la particularité de ne pas être assujetties, dans certaines conditions, aux recours commerciaux (c'est-à-dire aux droits compensateurs) pendant un certain nombre d'années.

commerciale suffisant pour s'attirer les sanctions internationales auxquelles sont généralement exposés les programmes de soutien gouvernementaux. Si ces activités avaient été soumises à des engagements de réduction, on aurait pu être porté à en transférer la responsabilité du gouvernement au secteur privé. Or, rien, dans les sanctions internationales, n'impose un tel transfert de responsabilités ni n'incite à aligner les politiques à celles des modèles danois et néerlandais.

Structure de l'industrie. L'industrie porcine du Danemark se caractérise par son intégration horizontale et verticale; celle des Pays-Bas s'efforce actuellement de parvenir à une plus grande intégration. Il est certain que l'importance que le gouvernement et l'industrie attachent à l'efficience dans ces deux pays a encouragé cette dernière à réduire ses coûts, même si le prix de nombreux aliments destinés au bétail y est souvent plus élevé qu'ailleurs, notamment au Canada. Cette attitude a également favorisé une meilleure gestion du marché et une circulation plus efficace de l'information.

Au niveau des exploitations d'élevage, l'intégration horizontale a permis, surtout au Danemark, de faire bénéficier les petits producteurs de certaines économies. Dans ce pays, par exemple, le système national de reproduction, qui est géré par l'industrie, favorise la production porcine de qualité en mettant à la disposition de presque toutes les exploitations de naissage des animaux reproducteurs ayant le matériel génétique voulu.

Intensive au Danemark, la rationalisation des installations de transformation se poursuit aux Pays-Bas. L'élimination d'abattoirs au Danemark a eu lieu en dépit du fait qu'une grande partie (et aujourd'hui la totalité) de ces installations appartenaient aux producteurs de porc, naturellement portés à s'opposer aux fermetures d'entreprises locales et régionales. Cet appui n'a cependant pas pu empêcher la mise en place des changements structurels jugés nécessaires pour accroître l'efficacité globale de l'industrie.

L'intégration horizontale et la coopération des intervenants au stade de la transformation alimentaire ne vont pas sans susciter certaines réserves en ce qui concerne la domination du marché et les pratiques anti-concurrentielles. Il ne semble pas que ces réserves aient vraiment empêché le Danemark et les Pays-Bas de poursuivre leurs objectifs de concentration des activités. Au moment où d'autres pays tentent de rationaliser davantage leur industrie porcine, on peut se demander dans quelle mesure les règlements sur la concurrence interne favorisent ou entravent l'évolution vers une structure qui, comme celle du Danemark ou des Pays-Bas, stimule la compétitivité au plan des coûts ou du produit.

Gestion des activités de commercialisation et circulation de l'information. Les associations sectorielles danoises et néerlandaises comme DS (Danske Slagterier) ou PVV (Produktschap voor Vee en Vlees) servent de vecteur à la transmission de l'information entre les divers intervenants de la chaîne de commercialisation ou encouragent la

création de tels réseaux. Au Danemark, en particulier, les fortes pratiques d'intégration verticale et le petit nombre d'entreprises d'abattage et de transformation (quatre, au total) facilitent énormément la circulation de l'information entre les responsables du produit final et les producteurs de porc. Dans les deux pays, les producteurs sont très réceptifs à l'information qui leur est transmise.

De nombreuses industries du porc, dont celles du Danemark et des Pays-Bas, confient certaines de leurs activités de développement des exportations à des maisons de commerce spécialisées. Ces intermédiaires peuvent faciliter la transmission d'information davantage valide au sein de la chaîne de commercialisation. Il reste à définir de quelle manière on peut réaliser le mieux l'intégration des activités de ces maisons de commerce et de celles du reste de l'industrie, qu'elles soient intégrées verticalement ou pas.

Le succès des industries danoise et néerlandaise d'exportation de porc repose en grande partie sur une gestion des activités de commercialisation et une circulation de l'information très efficaces. Les exportateurs d'autres pays qui souhaitent leur faire concurrence doivent évaluer leurs points forts dans ces domaines. Pour les industries qui ne s'adonnent pas à des pratiques d'intégration verticale, il s'agit de mettre au point des méthodes d'information sur les prix, la qualité et la livraison capables de rivaliser avec celles du Danemark et des Pays-Bas. La question est de savoir si les industries aux activités moins intégrées peuvent trouver des moyens pour parvenir à la coordination que permet l'intégration verticale.

Propension à l'investissement. Le Danemark et plus encore les Pays-Bas connaissent une stagnation de leur production porcine, en raison surtout des problèmes que pose l'élimination des lisiers. Cette stagnation de la production ne semble pas avoir ébranlé l'enthousiasme des Néerlandais, et surtout des Danois, pour les investissements dans des technologies susceptibles de réduire les coûts reliés aux demandes très particulières des utilisateurs. Ces investissements n'aboutiront sans doute pas à une augmentation de la production (tant du nombre de porcs vivants que de la quantité de viande de porc), mais permettront à l'industrie de maintenir ou d'accroître sa production de produits à valeur ajoutée ou encore de pénétrer ou de créer de nouveaux segments sur le marché des exportations.

Le rendement des industries porcines du Danemark et des Pays-Bas en matière de compétitivité ne repose pas sur des intrants ou des matières premières à bas prix (comme la main-d'oeuvre, les aliments, le bétail reproducteur et les capitaux propres), mais plutôt sur une capacité à comprendre la demande, puis à concevoir ses produits de manière rentable en fonction des segments de marché précis que crée la demande. Cette capacité est le résultat d'investissements passés dans les domaines de la recherche et du développement, mais aussi des installations et de la machinerie.

Les exportateurs de porc qui souhaitent concurrencer les industries danoise et néerlandaise doivent opter pour des stratégies d'investissement différentes selon qu'ils visent la compétitivité au plan des coûts ou du produit. Les stratégies d'investissement en recherche et développement axées sur la compétitivité des coûts amèneront des conclusions différentes de celles qui sont axées sur la compétitivité du produit. Les investissements en immobilisations (usines et machinerie) doivent être orientés différemment en fonction de l'objectif visé, c'est-à-dire la production à faible coût ou la production à valeur ajoutée.

Compétitivité des coûts et compétitivité du produit. Le Danemark et les Pays-Bas ont pris des orientations différentes : le premier a privilégié la compétitivité du produit et le second, celle des coûts. Dans ces deux pays, les programmes gouvernementaux d'aide à l'industrie du porc ont souvent épousé les objectifs sectoriels. C'est ainsi que la recherche que finance (de manière assez limitée) le gouvernement danois porte généralement sur la mise au point de produits axés sur les besoins du marché, alors que la recherche est davantage axée sur les technologies de réduction des coûts de production aux Pays-Bas.

Les politiques d'appui aux stratégies sectorielles varieront également selon que les exportateurs accordent la priorité aux coûts ou au produit dans leur approche des marchés mondiaux. C'est ainsi que les négociations relatives aux droits d'accès au marché privilégieront certains pays importateurs plutôt que d'autres et que les cours de formation professionnelle dispensés aux futurs employés d'exploitations d'élevage et d'usines de

conditionnement insisteront sur des compétences différentes. Les secteurs connexes devront également se doter d'atouts différents selon l'orientation que prendra l'industrie porcine. Le secteur des transports, par exemple, devra proposer des solutions techniques différentes en fonction de la nature des produits expédiés et de leur destination.

La structure et le fonctionnement mêmes de l'industrie porcine varieront selon la stratégie que l'on aura adoptée. Les décisions relatives à la structure des exploitations d'élevage (comme la place accordée aux activités regroupées de naissage-engraissement, comparativement aux activités distinctes de naissage et d'engraissement) et à la structure des abattoirs (comme les avantages reliés à la production à gros volume, comparativement aux désavantages découlant du contrôle de la qualité, dans les grandes usines) détermineront à des degrés différents l'orientation de l'industrie vers une production à faible coût ou vers une production à valeur ajoutée.

Chapitre F : Résumé, Conclusions et Enjeux

BIBLIOGRAPHIE

- Agriculture Canada 1993. "Cadre pour l'analyse de la compétitivité du secteur agroalimentaire", document de travail 3-93, Direction générale des politiques Agriculture Canada, juin.
- Agra Europe 1994. "Structural changes in Dutch pigkeeping", N° 1605, le 5 août.
- Agra Europe 1995. "Dutch meat industry merger", No 1648, le 9 juin.
- Agra Europe 1996a. "EU pigmeat production falling", N° 1679, le 19 janvier.
- Agra Europe 1996b. "Danish pigmeat prices explode", N° 1705, le 19 juillet.
- Agra Europe 1996c. "Boom in Danish live pig exports", No. 1713, le 13 septembre.
- Agra Europe 1997. "Danish pig producers receive dividends", N°. 1729, le 10 janvier.
- Boland, M. A., K. A. Foster et J. T. Akridge 1995. "Packer Sorting Strategies for Fresh Pork", Agribusiness: An International Journal, Vol. 11, N° 5, pp. 423 - 430.
- Brouwer, F. M. et F. E. Godeschalk 1993. "Pig Production in the EC: Environmental Policy and Competitiveness", Publikatie 1.25, Agricultural Economics Research Institute (LEI-DLO), La Haye, avril.
- Buhl, Knud 1996. "Denmark", présentation à la conférence annuelle, Canada Porc International, (Toronto) février.
- CAP Monitor 1996. Agra Europe (London) Ltd., Tunbridge Wells, Kent (Angleterre).
- Danish Institute of Agricultural and Fisheries Economics 1995. <u>Economics of Agricultural</u> Enterprises, 1993/94, Valby (Copenhague).
- Danish Meat Research Institute (aucune date). "Facts about the Danish Meat Research Institute", Roskilde (Danemark).
- Danish Meat Research Institute (DMRI) 1995. Rapport annuel 1994. Roskilde (Danemark).
- Danish Council for Research Policy 1992. <u>International Evaluation of Danish Agricultural Research</u>, Copenhague.
- Danske Slagterier 1995 (et des années antérieures). <u>Statistics 1994</u>, The Federation of Danish Pig Producers and Slaughterhouses, Copenhague, mai.
- DLO-NL 1996. "DLO-NL Research Programmes", Site Internet http://www.bib.wau.nl/dlo/programs.html, avril.

- European Commission 1994. <u>The Agricultural Situation in the Community 1993 Report.</u> Bruzelles et Luxembourg.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) 1996. <u>Agrostat-PC</u>, Rome (Italie).
- Gade, Patricia Barton, Lars Blaabjerg et Leif Christensen 1994. "Investigation of Transport Conditions for Slaughter Pigs in 7 European Countries", Rapport N° 1198E, Danish Meat Research Institute, Danemark, février.
- Gaisford, J.D., J.E. Hobbs et W.A. Kerr 1995. "If the Food Doesn't Come Vertical Coordination Problems in the CIS Food System: Some Perils of Privatization", <u>Agribusiness: An International Journal</u>, Vol. 11, N⁰ 2, 179-186.
- Hansen, Bert Ib et Tober Hansen 1994. "Quality Management of the Pig Production including ISO 9002", Rapport N° 1186E, Danish Meat Research Institute, Danemark, janvier.
- Hobbs, Jill E. 1996. "Danish Pork in Asia-Pacific Rim Markets: A Culture of Excellence", Étude EPRI 96-01, Excellence in the Pacific Research Institute, Université de Lethbridge, Lethbridge (Canada).
- Hobbs, J. E. et W. A. Kerr 1991. "Implications of the Food Safety Act 1990 for Scottish Agribusiness", Scottish Agricultural Economics Review, 6, pp. 51-59.
- Hobbs, J. E., K. K. Klein et W. A. Kerr 1995. "The Danish Pork Industry: A Competitive Review", rapports non publiés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, novembre.
- Hughes, D. R., H. M. Martin et M. Van Nieuwkerk 1993. "A Comparative Study of Agricultural Marketing in the Netherlands and the United Kingdom", Wye College, University of London, Food Industry Perspectives, Discussion Paper Series: Number 1, mars.
- Jensen, Helen H., Steven W. Voigt et Dermot J. Hayes 1995. "Measuring International Competitiveness in the Pork Sector", <u>Agribusiness: An International Journal</u>, Vol. 11, N° 2, pp. 169-177.
- Jensen, T. 1995. Slagteriskolen i Roskilde, "The Danish Meat Trade College", Roskilde (Danemark) communication personnelle.
- Jørgensen, Erik Juul 1992. "En højvækststrategi for dansk landbrug, agro- og fødevareindustri til år 2010", rapport préparé pour le ministère de l'Agriculture, Instituttet for fødevarestudier og Agroindustriel Udvikling IFAU, Hørsholm, Danemark, juillet.
- Kalaitxandonakes, N.G., H. Hu et M. Bredahl 1996. "Looking in All the Right Places: Where Are the Economies of Scale?", rapport présenté lors du symposium "Global Markets for Processed Foods: Theoretical and Practical Issues", International Agricultural Trade Research Consortium and The Retail Food Industry Center, Minneapolis (Minnesota), les 28-29 juin.
- Kearney, A. T. 1994. "Sectorobservaties: Varkensvlees", Ministerie van Landbouw, Natuurbeheer en Visserij (Amsterdam), le 23 septembre.

- Klein, K.K., M.D. Faminow, K. Foster, B. Larue, R. Romain et A.M. Walburger 1995. "Évaluation des systemes de commercialisation du porc au Canada", document de travail 4 -95, Direction généralé des politiques, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa, avril.
- Landbrugs- og Fiskeriministeriet 1995a. "2. Rapport vedrørende opfølgning af GATT-aftalen", Den af landbrugs- og fiskeriministeren nedsatte arbejdsgruppe, Copenhague, avril.
- Landbrugs-og Fiskeriministeriet 1995b. "2. Rapport vedrørende opfølgning af GATT-aftalen bilag", Den af landbrugs- og fiskeriministeren nedsatte arbejdsgruppe, Copenhague, avril.
- Larsen, J. 1995. Head, Quality Control and Food Legislation Department, Danske Slagterier, Copenhague, communication personnelle.
- Leuck, Dale J. 1993. "Policies to Reduce Nitrate Pollution in the European Community and Possible Effects on Livestock Production", Rapport du personnel N° AGES 9318, Agriculture and Trade Analysis Division, Economic Research Service, U. S. Department of Agriculture, septembre.
- Dale, Stephen Haley, Peter Liapis, et Brad McDonald 1995. "The EU Nitrate Directive and CAP Reform: Effects on Agricultural Production, Trade, and Residual Soil Nitrogen", Foreign Agricultural Economic Report No. 255, Commercial Agriculture Division, Economic Research Service, U. S. Department of Agriculture, janvier.
- Madsen, K. B., et W. Klinth Jensen 1994. "Mechanisation and automation in the Danish pig slaughtering process", Rapport N° 1219E, Danish Meat Research Institute, Danemark, juin.
- Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries 1996. <u>The Meat Statistics in Japan</u>, Livestock Industry Bureau, Tokyo (Japon).
- Ministry of Agriculture, Nature Management and Fisheries 1994. "Facts and Figures 1994", Information and External Relations Department, La Haye (Pays-Bas).
- Ministry of Agriculture, Nature Management and Fisheries 1995. "Policy Document on Manure and Ammonia", Department of Information, La Haye (Pays-Bas).
- PVV (Produktschap Vee en Vlees) 1994. "Jaarverslag 1993", rapportnummer 9404a, mars.
- PVVE Commissions pour les produits de bétail, de viande et d'oeufs, 1995a. "Livestock, Meat and Eggs in the Netherlands", Rijswijk (Pays-Bas), mars.
- PVVE (Produktschappen Vee, Vlees en Eieren) 1995b. "De Nederlandse vee- en vleessector in cijfers", rapportnr. 9503a, janvier.
- PVVE Commissions pour les produits de bétail, de viande et d'oeufs (aucune date). "The Dutch Meat Sector", Rijswijk (Pays-Bas).
- Rabobank 1996. "Rabobank in Brief", Page d'accueil d'Internet de Rabobank, http:\\rabobank.info.nl, mars.

- Sneep, Anco G. 1994. <u>Innovation Management in the Dutch Agro/Food Industry: An Empirical Factor Analysis</u>, Thesis Publishers, Amsterdam.
- Stenbæk, H. 1995. Information Manager, Steff-Houlberg, Ringsted (Danemark), communication personnelle.
- Svensson, Mikael 1992. "Struktur, strategi och konkurrensförhållanden i mejeri- och slakteribranscherna i Danmark", Företagsekonomiska institutionen, Ekonomihögskolan, University of Lund, Lund (Suède) mai.
- Sparks Companies, Inc. 1993. "Enhancing the Competitive Position of the Canadian Hog and Pork Sector. Volume III: The Competitive Position of the Canadian Hog and Pork Sector", préparé à l'intention du Comité de mesures spéciales pour le porc, Ottawa, mai.
- National Committee for Pig Breeding, Health and Production 1990. Rapport annuel, Danske Slagterier, Copenhague.
- The National Committee for Pig Breeding, Health and Production 1994. Rapport annuel Danske Slagterier, Copenhague.
- Tracy, Michael 1989. Government and Agriculture in Western Europe 1880 1988, Third Edition, Harvester Wheatsheaf, Hemel Hempstead, Royaume-Uni.
- United Nations (diverses années). Commodity Trade Statistics, New York (New York).
- USDA (United States Department of Agriculture) 1996a. <u>Livestock and Poultry: World Markets and Trade</u>, Foreign Agricultural Service, Circular Series FL&P 1-96, mars.
- USDA (United States Department of Agriculture) 1996b. <u>PS&D View</u>, Economic Research Service.
- van Dongen, Frans 1996. "The Netherlands", présentation à la conférence annuelle, Canada Porc International, Toronto, le 7 février.
- van Gaasbeek, A. F., M. H. Borgstein, J. J. de Ulieger, J. A. G. Verheigen, A. G. M. Colbers, et W. Rijnsburger 1993. <u>Competitiveness in the Pig industry</u>, Rabobank Nederland, Utrecht.
- Walter-Jørgensen, Aage 1993. "Assessing the International Competitiveness of the Danish Food Sector", au Bredahl, Maury E., Philip C. Abbott et Michael R. Reed (eds.), Competitiveness in International Food Markets, Westview Press.